



# RAPPORT ANNUEL 2022



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT  
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE





**Société coopérative à  
responsabilité limitée**

SIÈGE SOCIAL :  
rue de la Digue, 25  
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)  
Site internet : <http://www.aide.be>

**Rapports du Conseil d'administration  
et du Commissaire réviseur  
à l'Assemblée générale ordinaire  
des associés du 27 juin 2023.**

**Bilan et compte de résultats  
pour l'exercice 2022**



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT  
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE**



## SOMMAIRES

<b>MOT DU PRESIDENT</b>	<b>4</b>
<b>GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>	<b>5</b>
<b>A. HISTORIQUE</b>	<b>6</b>
CRÉATION DE L'AIDE : LE DÉMERGEMENT	6
DEVELOPPEMENT DE L'AIDE :	8
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE	8
<b>B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE</b>	<b>10</b>
EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE	10
FINANCEMENT	11
LES ORGANES DE GESTION	13
COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	15
LES PARTENARIATS	18
LE PERSONNEL	19
<b>C. LISTE DES SOCIETAIRES</b>	<b>20</b>
<b>D. RAPPORT D'ACTIVITES</b>	<b>22</b>
1. DEMERGEMENT	22
INVESTISSEMENTS	22
DEMERGEMENT	27
EXPLOITATION DES OUVRAGES	27
2. EPURATION	29
INVESTISSEMENTS	29
EPURATION	36
EXPLOITATION DES OUVRAGES	36
3. EGOUTTAGE	44
4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES	50
5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE	54
5.1. ACTIVITES 2022	55
5.2. EVALUATION	73
5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS	73
5.4. AUTRES SERVICES	76
6. COOPERATIONS HORIZONTALES	78
<b>E. POLITIQUE DE COMMUNICATION</b>	<b>82</b>
<b>F. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES</b>	<b>83</b>
<b>COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>85</b>
1. BILAN – RÉSULTATS	86
2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2022	90
3. RAPPORT DE GESTION	110
4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	137
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	139
6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	160
<b>RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>163</b>



## MOT DU PRESIDENT

L'année dernière ici même, j'évoquais les suites des inondations catastrophiques de l'été 2021 et la détermination dont avaient fait preuve l'AIDE et ses agents. Au pire de la catastrophe, cinquante-quatre ouvrages d'assainissement et cinq ouvrages de démergement ont été mis hors service. Aujourd'hui, seules les stations d'épuration de Wegnez et de Goffontaine, profondément touchées, n'ont pu être remises en service. La situation environnementale de la Vesdre reste donc critique.

La guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022, a mis en évidence notre dépendance à certaines ressources, énergétiques notamment. Cette dépendance a des conséquences économiques et sociales directes et touche aussi les services d'assainissement.

Après la pandémie, les inondations et la crise énergétique, sur fond de changement climatique, la résilience devient le maître mot pour de nombreux opérateurs publics gérant des infrastructures essentielles à notre société. Les événements de ces dernières années doivent servir de référence pour la conception et l'exploitation d'ouvrages futurs.

Depuis quelques années maintenant, le secteur de l'eau wallon développe ses efforts de coordination, de coopération, d'amélioration de ses performances et d'adaptation aux nouveaux défis qu'il doit affronter, au travers d'un plan industriel désormais approuvé par le Gouvernement wallon. Cela s'est traduit en 2022 par la mise en place de plateformes sectorielles d'échange sur différentes thématiques. C'est une nouvelle dynamique dans laquelle l'AIDE s'inscrit prudemment mais résolument.

En plein accord avec le plan stratégique de l'AIDE renouvelé fin 2022, ces avancées baliseront l'activité de l'AIDE pour les prochaines années. Elles contribuent à pérenniser le caractère public de la gestion de l'eau en recherchant davantage d'efficacité et d'efficience pour maintenir le prix de l'eau à un niveau acceptable pour les citoyens.

Je mentionnerai également la publication des projets de 3èmes plans wallons de gestion par district hydrographique et de la proposition de révision de la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines qui vont indéniablement renforcer les activités de l'AIDE, dans les prochaines années, voire les prochaines décades, en finalisant la collecte et l'épuration des pollutions résiduelles, en faisant face aux nouveaux défis (micropolluants, changement climatique, neutralité énergétique, économie circulaire) et en informant davantage les citoyens quant au devenir de leurs eaux usées.

Je souhaite particulièrement souligner l'importante refonte des textes fondamentaux de l'AIDE qui a abouti cette année, grâce aux efforts conjugués du Conseil d'administration, de la Direction et des partenaires sociaux. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur contribution à cette indispensable révision.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF



A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C.	LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	22
E.	POLITIQUE DE COMMUNICATION	82
F.	POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES	83

## A. HISTORIQUE

### CRÉATION DE L'AIDE : le démergement



*Inondations à Jemeppe 1925-1926 – Le Quartier quai des Carmes*

C'est dès 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière. Dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres en suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone d'exploitation du charbon. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. La plaine

alluviale s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.



Tableau des cotes de la Meuse ©OliGraph.com



Pompes de démergement © François Putz

## LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

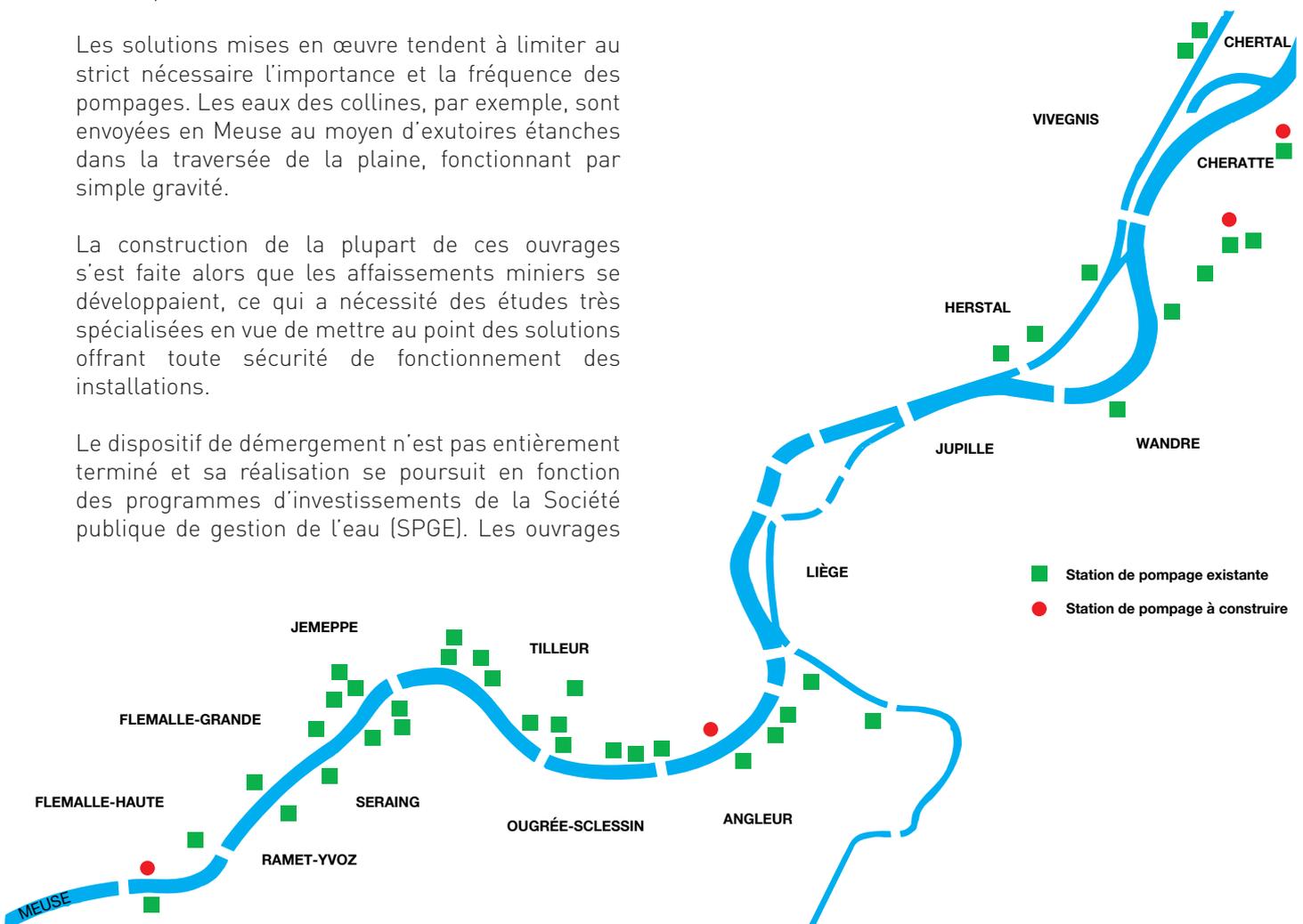
Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Les ouvrages

en fonction depuis plusieurs décennies doivent désormais être modernisés, réhabilités et adaptés, notamment pour faire face aux conséquences du changement climatique.



## DEVELOPPEMENT DE L'AIDE :

### L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années 1970, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires (collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration), en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km<sup>2</sup> et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 100 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Depuis 2018, la SPGE propose, pour les communes qui le souhaiteraient, la signature d'une convention d'assainissement rural en avenant du contrat d'égouttage. Cette convention permet à une commune, moyennant une participation financière dans l'investissement, de réaliser anticipativement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées d'une agglomération de moins de 2.000 EH, qui ne seraient pas reprises aux programmes de travaux de la SPGE en cours, et qui relèveraient d'une priorité locale de salubrité publique ou de protection environnementale ou encore, d'une priorité technique liée à une opportunité de synergie avec d'autres travaux ou d'autres sources de financement.



Station de pompage n°2 de Herstal - © Nicau

## L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation a nécessité le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- ▶ les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- ▶ les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

## LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services se sont mis en place en février 2013 avec la création d'un département dédié.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

Conformément au plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, cette structure est en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 et s'inscrit dans le cadre d'une approche volontariste appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».



Station d'épuration d'Amay

## B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

### EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée, au travers de contrats de gestion quinquennaux, d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000. D'autres ont été signés par la suite, le 4<sup>ème</sup> ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017 et devait être renouvelé en 2022, il a toutefois été prolongé. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrivait à échéance le 29 juin 2020 mais a été prolongé par avenant jusqu'à six mois après la date d'approbation par le Gouvernement wallon du 5<sup>ème</sup> contrat de gestion de la SPGE. A l'heure d'écrire ces lignes, ces contrats sont toujours en cours d'élaboration.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont essentiellement orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

## FINANCEMENT

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
- c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est prise en charge par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

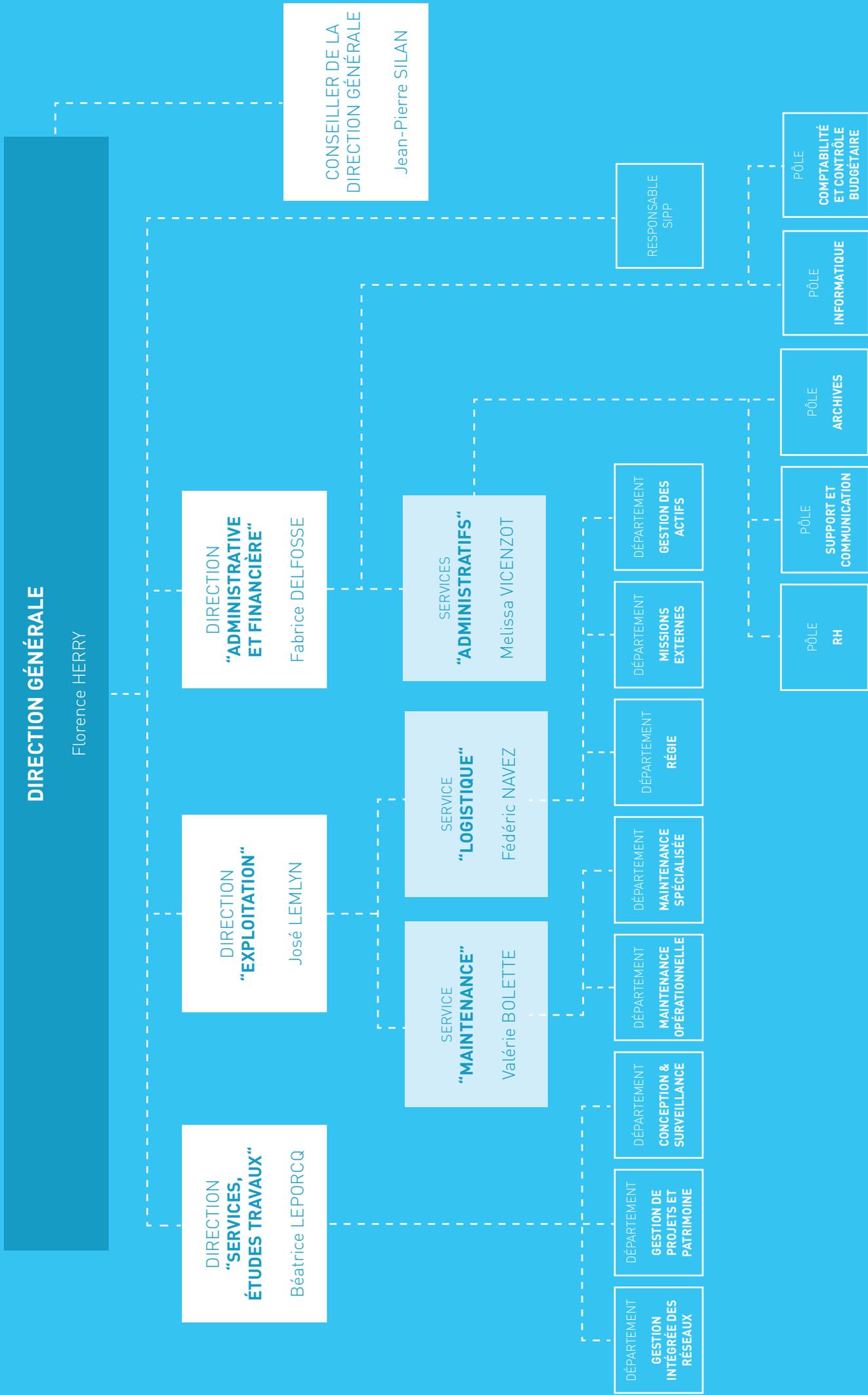


Station de pompage n°1 de Herstal - © Nicau

## LES ORGANES DE GESTION



# ORGANIGRAMME



## COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration s'est réuni douze fois au cours de l'année 2022. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat		
				Début	Fin	
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25	
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27/06/19	30/06/25	
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25	
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	7/02/17	30/06/25	
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25	
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25	
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27/06/19	30/06/25	
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	3/12/18	30/06/25	
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17/06/13	30/06/25	
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14/11/17	30/06/25	
	M. LEJEUNE François	Awans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25	
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25	
	Mme RENSON Carine	Province de Liège	Conseillère	30/10/20	30/06/25	
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	2/12/19	30/06/25	
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	INTRADEL	Directeur général	17/06/13	30/06/25
		M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13/05/19	30/06/25
M. KREMER Alain		CGSP	Représentant du personnel	1/09/20	30/06/25	
M. ROTA Gianfranco		CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	30/06/25	
M. SCHMETZ Philippe		CSC	Représentant du personnel	19/06/18	30/06/25	
M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	5/05/14	30/06/25		

## BUREAU EXECUTIF AU TERME DE L'EXERCICE

Le Bureau exécutif s'est réuni onze fois en 2022. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bougmestre	27/06/19	30/06/25
MEMBRES	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	Mme ELSSEN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25

## ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. SILAN Jean-Pierre	Conseiller de la Direction générale

## COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Rewise, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises.

## COMITE DE REMUNERATION

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	7/02/17	30/06/25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	7/06/13	30/06/25

### ASSISTE LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Mme HERRY Florence      Directeur général

## COMITE D'AUDIT

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	2/12/19	30/06/25

### ASSISTENT LE COMITÉ D'AUDIT

Mme HERRY Florence      Directeur général  
M. DELFOSSE Fabrice      Directeur Administration et finances

## COMITE DE CONCERTATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

## COMITE DE NEGOCIATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

## LES PARTENARIATS

- ▶ AQUAWAL : Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.
- ▶ APE : Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.
- ▶ CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- ▶ INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ▶ EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.
- ▶ ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- ▶ CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- ▶ BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- ▶ SPGE : Société publique de gestion de l'eau.
- ▶ SWDE : Société Wallonne des eaux
- ▶ IDEA : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ IGRETEC : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ In BW : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Brabant Wallon
- ▶ INASEP : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Namurois
- ▶ IPALLE : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ IDELUX-Eau : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Luxembourg
- ▶ OGEO Fund : Fonds de pension.
- ▶ Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de la Moselle, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- ▶ Les Journées wallonnes de l'Eau.

## LE PERSONNEL

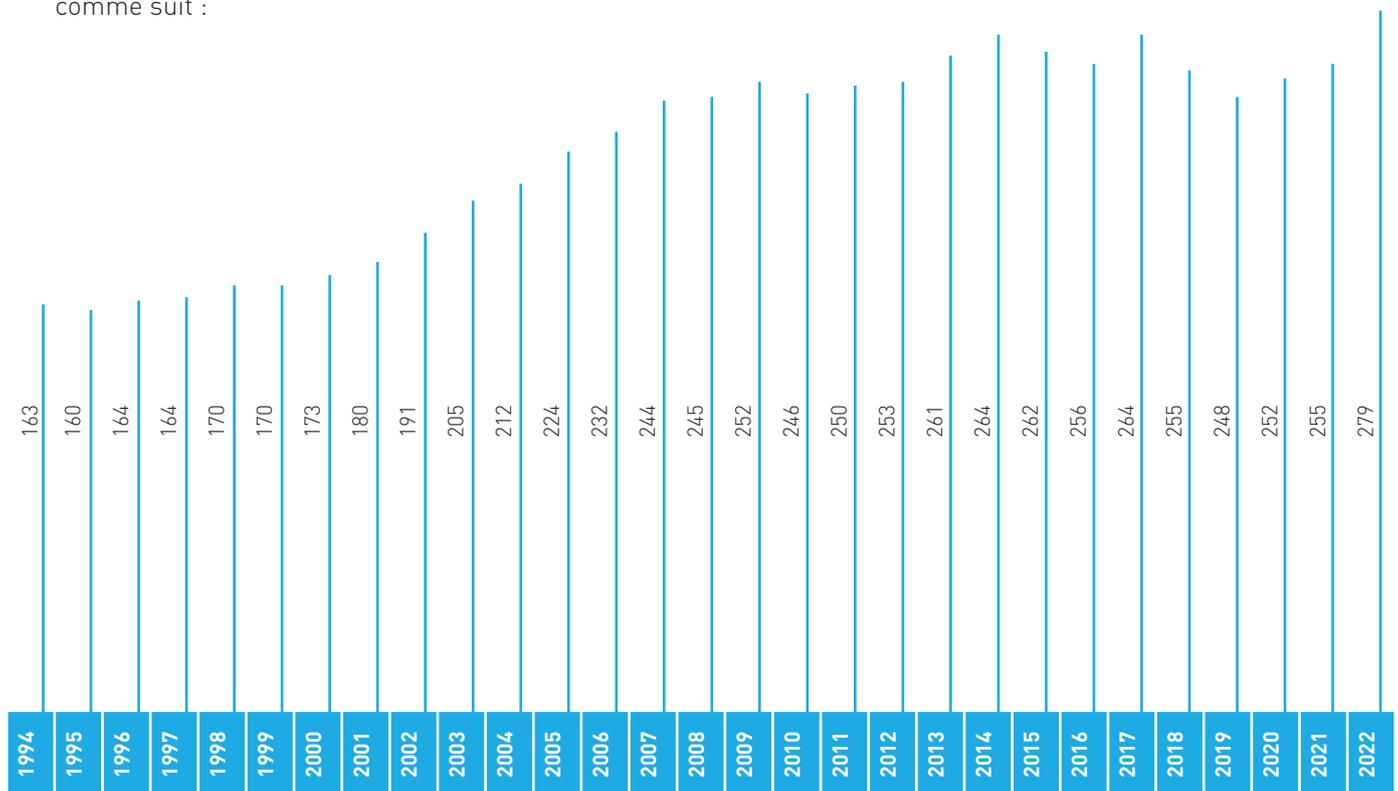
### LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- ▶ liaison intime entre les subsides et l'effectif ;
- ▶ pourcentage d'agents sous contrat ONSS.

L'effectif global de l'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2022, le Conseil a déploré la perte de trois agents retraités. L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- ▶ DESTEXHE Raymond, retraité depuis le 01/05/1994, entrée en service le 01/03/1960, décédé le 07/03/22 ;
- ▶ SERET Alfred, retraité depuis le 01/12/1997, entrée en service le 01/01/1965, décédé le 04/10/22 ;
- ▶ VANDENDYCK Michel, retraité depuis le 01/11/2010, entrée en service le 10/09/1984, décédé le 31/03/22.

## C. LISTE DES SOCIETAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	SPGE		

### CAPITAL D - Partenaires environnementaux

CILE - INTRADEL



*Station de pompage n°3 de Flémalle - © Nicau*

## D. RAPPORT D'ACTIVITES

### 1. DEMERGEMENT

#### INVESTISSEMENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement-bis n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement-bis a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549 € hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie (OAD) étant dans la même situation, un mémorandum commun (Le démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

En 2018, à la demande de la SPGE, l'AIDE a affiné une proposition d'études et de travaux urgents à inscrire dans les programmes de travaux 2022-2026 et 2027-2031.

En 2019, la SPGE a mandaté un consultant extérieur (bureau SECO) pour analyser et commenter le mémorandum déposé par les trois organismes wallons chargés des activités de démergement. Des rencontres entre experts ont permis de présenter et de développer les défis qui doivent être relevés : vieillissement des infrastructures, changement climatique, remontée des nappes aquifères, urbanisation croissante, etc. Le rapport d'audit du bureau SECO a été approuvé par la SPGE le 27 février 2020. Il confirme les besoins techniques exprimés par les trois OAD ainsi que les enjeux auxquels ils doivent faire face et émet diverses recommandations à la SPGE. Le Conseil d'administration de l'AIDE a pris connaissance du rapport d'audit lors de sa séance du 9 avril 2020.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031).

Le 16 juillet 2021, la SPGE a marqué son accord sur le programme d'investissements 2022-2027 qu'elle a retenu en matière de démergement. Ce programme comprend une partie relative aux travaux prioritaires incluant celles du programme "Get up Wallonia de 2020" pour un budget total de 30.692.000 €, et une partie relative à un programme de réserve pour un budget de 15.018.500 € constituant un lot de dossiers à étudier pouvant remplacer les dossiers prioritaires le cas échéant.

Pour 2022, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

#### A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2022.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2022 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Ces 12 dossiers représentent un investissement de 15.419.294,85 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550.000,00 €
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3Fl - SP1Fl - NTM-SP2Fl - 2 <sup>ème</sup> partie - Fourniture et pose de câbles	1.262.988,75 €
FLEMALLE	FLEMALLE - Collecteur de la plaine - 4 <sup>ème</sup> lot (place de la Gare)	93.024,00 €
FLEMALLE	Exutoire III- 4 <sup>ème</sup> tranche - Rénovation (rue Elva) - 1 <sup>ère</sup> partie	350.000 €
FLEMALLE	FLEMALLE - Station de pompage n°2 de Flémalle - Electromécanique - Modernisation - 1 <sup>ère</sup> partie	1.915.000,00 €
LIEGE	LIEGE (Angleur) - Station de pompage n°12 - Nouvelle cabine HT	700.000,00 €
LIEGE	LIEGE (Angleur) - Station de pompage n°12 - Electromécanique - Modernisation - 1 <sup>ère</sup> partie	1.173.500 €
LIEGE	LIEGE (Wandre) - S.P. n° 5 : remplacement complet du revêtement de façade, réfection des bétons des encorbellements en béton et remplacement des châssis de fenêtre (Lot II).	1.151.215,00 €
SERAING	SERAING - Exutoire secondaire IV - 1 <sup>ère</sup> tranche	395.140,00 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2 <sup>ème</sup> lot - 2 <sup>ème</sup> phase	3.800.000,00 €
WISE	WISE (Cheratte) - Station de pompage n°2.	1.990.000,00 €
WISE	WISE (Cheratte) - Collecteurs de la plaine - 2 <sup>ème</sup> lot - 2 <sup>ème</sup> partie (cité du charbonnage)	2.038.427,10 €

## B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2022 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
HERSTAL	AVAL - Remplacement des câbles HT - partie 37 - Liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et SP3 Herstal - SP5 de Wandre	910.842,47 €
LIEGE	LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 5 <sup>ème</sup> lot - 1 <sup>ère</sup> partie	680.171,71 €
LIEGE	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16 <sup>ème</sup> lot - 2 <sup>ème</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	5.105.899,95 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2 <sup>ème</sup> lot - 1 <sup>ère</sup> phase	1.930.654,09 €
SERAING	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1 <sup>ère</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	1.283.528,00 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10 <sup>ème</sup> lot (rue de la Province), réseau HT amont - Liaison SP6-SP2 - pose de câbles	56.617,30 €
WISE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - Partie 30 - SP2Ch	360.175,00 €
WISE	AVAL - Remplacement de câbles HT - partie 30 - Alimentation SP2Ch	191.570,00 €

Les huit chantiers de démergement en cours fin de l'année 2022 représentent un investissement global de 10.519.458,52 € hors TVA.



Collecteur et massif de vannage boulevard Zénobe Gramme à Herstal



Exutoire IV curage

## C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022.

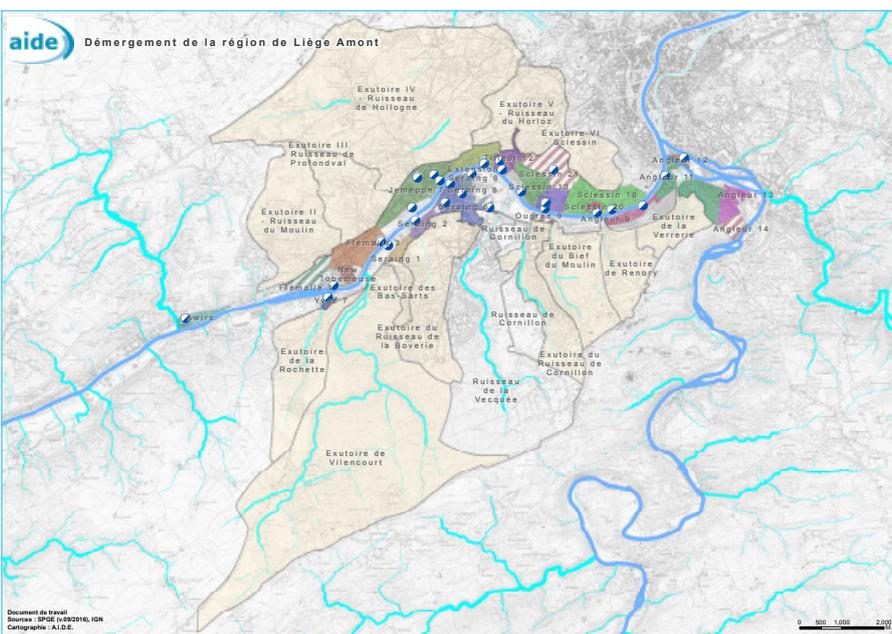
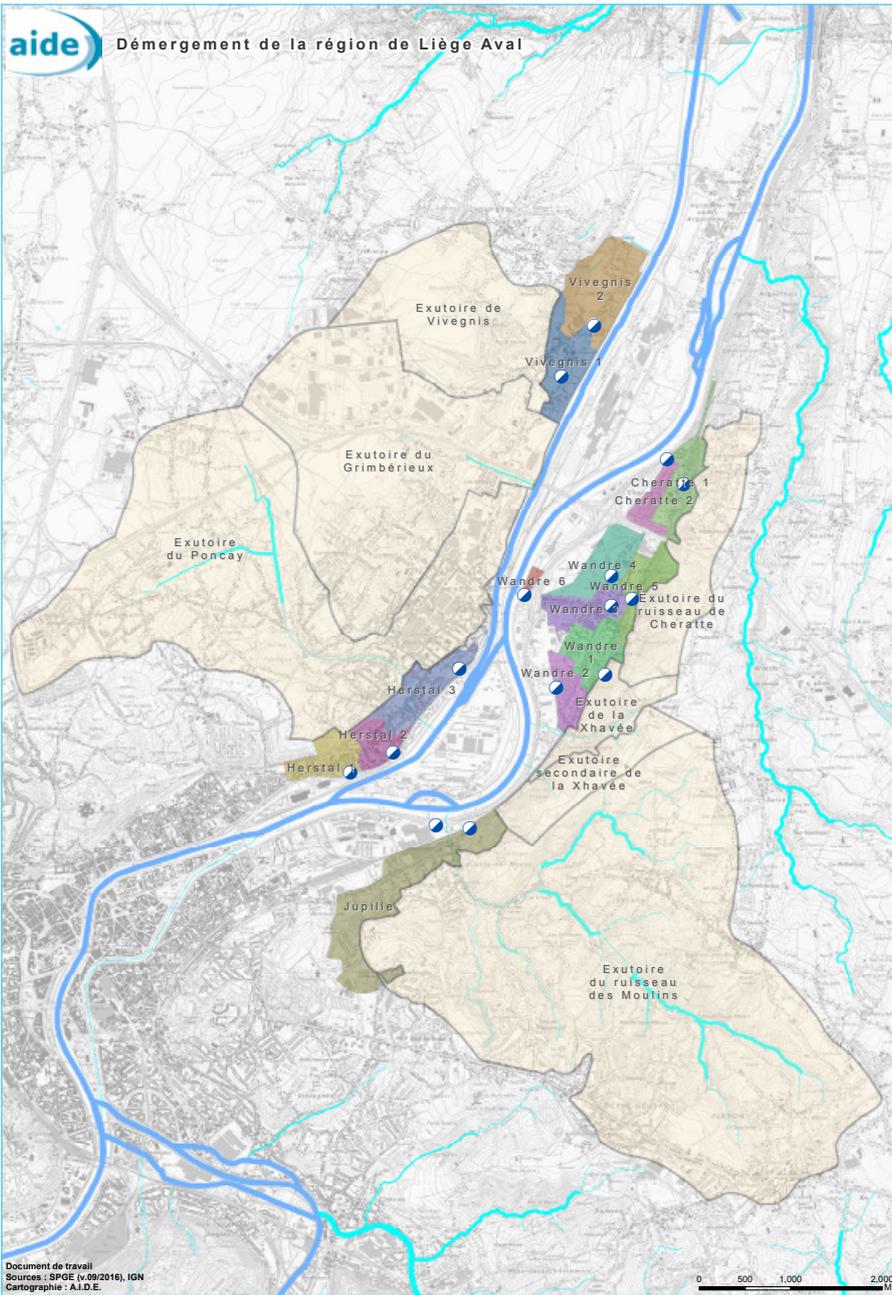
Figurent dans cette rubrique tous les chantiers qui se sont achevés 2022.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 <sup>ème</sup> lot (Grand'Route)	1.005.898,19 €

Ce chantier de démergement qui s'est achevé en 2022 représente un investissement de 1.000.898 € hors TVA



Station de pompage n°6 de Seraing - © Nicau



## DEMERGEMENT

### EXPLOITATION DES OUVRAGES

#### ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2022			
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Total
A) Energie	445 938,89	78 979,02	524 917,91
B) Autres charges	1 228 394,17	281 779,84	1 510 174,01
C) Personnel	6 765 938,66	525 281,94	7 291 220,60
D) Frais généraux : sur frais courants	464 214,92	48 732,25	512 947,17
E) Redevances	3 761,42	110,00	3 871,42
F) Recettes	-385 403,17	-2 745,70	-388 148,87
<b>Total</b>	<b>8 522 844,89</b>	<b>932 137,35</b>	<b>9 454 982,24</b>

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.

Leur montant atteint en 2022 :

<b>Travaux</b>	<b>386 128,58</b>
<b>Frais généraux</b>	<b>21 237,07</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 862 347,89</b>

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2022 (9.454.982,24 €) sont en augmentation par rapport à ceux de 2021 (9.098.973,63 €).

Cette augmentation trouve son origine notamment dans :

- ▶ l'indexation des salaires résultant de la forte inflation observée en 2022,
- ▶ l'anticipation dans le cadre du remplacement d'agents suite à des départs,
- ▶ les mesures prises afin de compléter les effectifs manquant au cadre,
- ▶ l'engagement d'un ETP pour un renfort momentané dans le cadre des inondations de 2021,
- ▶ l'augmentation du prix du gasoil de chauffage,
- ▶ le renforcement du programme d'entretien des abords et des espaces verts des stations de pompage et des bassins d'orage.

La rubrique « Recettes » est principalement impactée par les indemnités partielles versées par les compagnies d'assurance dans le cadre de la remise en état des ouvrages sinistrés suites aux inondations de juillet 2021.

Le montant des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC), clôturées en 2022 (386.128,58 €), correspond sensiblement à celui de l'exercice 2021 (368.021,27 €).

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale) ;
- ▶ 62 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- ▶ 154 km de collecteurs ;
- ▶ 190 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 74 agents qui disposent de 28 véhicules.

En 2022, les 31 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 12.238.790 m<sup>3</sup> et 2.014.364 m<sup>3</sup> ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Pour rappel, le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

En 2022, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à deux reprises (du 4 janvier au 13 janvier et le 22 février).

Onze des 17 stations de pompage, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été mises en service lorsque leurs cotes d'alerte respectives ont été atteintes. Elles ont évacué 2.654.130 m<sup>3</sup> au total en 2022.

La cote maximale de la Meuse a été atteinte le 10 janvier 2022 et s'est élevée au niveau 61,83 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 31 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 11 autres stations (non permanentes) pendant 921 journées cumulées au total.

## 2. EPURATION

### INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et le Gouvernement wallon, l'AIDE met en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs définis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- ▶ financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- ▶ financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

Le programme de travaux et de réhabilitation d'ouvrages alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprenait 74 dossiers pour un montant total d'investissement de 107.566.918,31 € hors TVA. Un programme complémentaire d'études, qui préfigurerait l'amorce du programme de travaux suivant, avait également été prévu afin de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.

Le programme de travaux 2017-2021 a connu divers ajustements et compte aujourd'hui 74 dossiers pour un montant estimé actualisé de 170.806.531,14 € hors TVA, dont la plupart sont en cours d'exécution.

En juin 2021, la SPGE a marqué son accord sur le programme d'investissements 2022-2031 pour un budget total de 242.022.881 € hors TVA. Il inclut le programme 2022-2027 de travaux à mettre en œuvre avant fin 2027, constitué d'une partie relative aux travaux prioritaires pour un budget total de 114.997.873 €, et une partie relative à un programme de réserve pour un budget de 20.632.000 €. Ce programme de réserve comporte un lot de dossiers à étudier pouvant remplacer les dossiers prioritaires le cas échéant.

Pour 2022, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

## A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2022.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2022. Le montant total estimé de ces 74 projets et études s'élève à 134.863.166,70 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AYWAILLE	Station de pompage de Remouchamps et conduite de refoulement	3.709.048,26 €
AYWAILLE	Etude diagnostique de la station de pompage d'Aywaille	9.000,00 €
AWANS	Collecteur de Fooz	934.140,00 €
AWANS	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.130.450,00 €
AWANS	Station de pompage de Villers-l'Evêque	1.280.000,00 €
AWANS	Désaffectation de la station d'épuration de Fooz	55.000,00 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2 <sup>ème</sup> partie	4.763.475,00 €
BLEGNY	Collecteur du Bacsay, lot 2	1.140.345,40 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage d'Avennes, station de pompage de Ville-en-Hesbaye	3.881.575,00 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	6.546.475,00 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	5.661.602,74 €
BULLINGEN	Traitement tertiaire de la station d'épuration de Manderfeld et traitement des surverses du déversoir d'orage	600.000 ,00 €
BURG REULAND	Collecteurs d'Oudler	703.460,00 €
BURG REULAND	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000,00 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	963.370,00 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur de La Loignerie et stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie	2.005.807,10 €
CHAUDFONTAINE	Remplacement des suspentes du pont de La Brouck 95.087,50 €	
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.634.337,05 €
DALHEM	Collecteur de Warsage	1.725.000,00 €
DALHEM	Station d'épuration de Warsage	2.200.000,00 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches) - SP	240.745,00 €
FLEMALLE	Collecteur de Flémalle - 2 <sup>ème</sup> partie	3.787.870,00 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	132.555,75 €
FLEMALLE	Station de pompage de Flémalle	2.500.000,00 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250.000,00 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - parties 14 et 15	228.575,00 €
FLEMALLE	Conduite de refoulement de la station de pompage de Flémalle et collecteur de Flémalle - 3 <sup>ème</sup> partie	1.749.818,75 €
FLEMALLE	Equipement de la station de pompage Epuraton de New Tube Meuse et de la station de pompage de démergement n°2 de Flémalle	1.020.000,00 €
FLEMALLE	Configuration d'assainissement de la station d'épuration de Liège-Sclessin - étude globale des interactions entre ouvrages en situations d'interruption totale ou partielle de service	800.000,00 €
FLERON	Collecteurs de Magnée	1.500.000,00 €
FLERON	Station d'épuration de Magnée	4.130.000,00 €
GRACE-HOLLOGNE	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270.000,00 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	600.870,00 €
HANNUT	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	6.522.186,00 €
HANNUT	Désaffectation de la station d'épuration d'Abolens	200.000,00 €
HERVE	Station d'épuration de la Bèfve	5.006.210,00 €
HUY	Etude d'assainissement des entités de Gives et de Ben	35.000,00 €
KELMIS	Etude d'assainissement de la Gueule amont	140.000,00 €
LIEGE	Station d'épuration de Liège - Sclessin : travaux de couverture des décanteurs lamellaires équipant le traitement des eaux de pluie.	944.877,40 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2 <sup>ème</sup> partie	50.000,00 €
LIMBOURG	Collecteur de Bilstain	797.785,00 €
LONTZEN	Station de pompage de Montzenerstrasse	438.803,00 €
NEUPRE	Collecteur de Plainevaux - 2 <sup>ème</sup> partie	200.000,00 €
OLNE	Station de pompage de Riessonsart et conduite de refoulement	336.000,00 €
OLNE	Station de pompage de Bellemaison et conduite de refoulement	250.000,00 €
OREYE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000,00 €
OUFFET	Collecteur d'Ellemelle	482.750,00 €
OUFFET	Station d'épuration d'Ellemelle	828.834,50 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
OUFFET	Station de pompage de la rue de Hody et conduite de refoulement	200.000,00 €
OUPEYE	Collecteurs du Hemlot et du quai du Halage et collecteurs divers	4.900.000,00 €
OUPEYE	Station de pompage du Hemlot et conduite de refoulement	2.450.000,00 €
PEPINSTER	Remise en état de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet	2.662.365,35 €
PEPINSTER	Remise en état de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet	4.391.298,28 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Wegnez suite aux inondations (collecteur)	783.900,00 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (CV, curage et endoscopie) – lot 3 Wayai	1.143.469,12 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (collecteur)	676.800,00 €
SAINT-NICOLAS	AMONT - Remplacement de câbles HT d'alimentation des stations de pompage de démergement - partie 18 - Liaison SP9Je - SP11Ti	200.000,00 €
SAINT-NICOLAS	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 18 - Liaison SP9Je - SP11Ti	50.000,00 €
SAINT-NICOLAS	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°12 de Tilleur	1.200.000,00 €
SERAING	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 de Jemeppe	1.560.000,00 €
SOUMAGNE	Station de pompage des Coteaux et conduite de refoulement	300.000,00 €
SPA	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540.000,00 €
SPRIMONT	Station de pompage des Ecoles et conduite de refoulement	255.228,50 €
THEUX	Station d'épuration de Becco	335.100,00 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	1.992.830,00 €
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	1.220.050,00 €
WISE	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	4.314.593,50 €
WISE	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	1.760.000,00 €
WISE	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	690.137,40 €
WISE	Station de pompage de Nivelles (SP2) et conduite de refoulement	5.037.106,10 €
WAIMES	Collecteur de Waimès	2.040.000,00 €
WAIMES	Station d'épuration de Waimès	2.400.000,00 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremmè. Rénovation et mise à niveau	16.401.235,00 €



*OUPEYE - Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins*



*PEPINSTER - Remise en état des CO de la SE Wegnez suite aux inondations – Collecteur*

## B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2022 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille et conduite de refoulement	1.184.732,54 €
BAELEN	Remise en état des collecteurs de la SE de Membach suite aux inondations (CV, curage et endoscopie)	1.149.842,78 €
BLEGNY	Station de pompage d'Orgifontaine et conduite de refoulement	786.825,00 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	2.477.969,71 €
ENGIS	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	159.893,90 €
FLEMALLE	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	2.336.507,62 €
FLEMALLE	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2.199.777,77 €
HERVE	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	558.156,29 €
HERVE	Collecteur de Xhendelesse	1.385.762,92 €
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages - connexion amont-aval, Gersonfontaine et prise d'eau PEG4	307.981,00 €
LIEGE	Collecteur du Perron - 2 <sup>ème</sup> partie	1.152.418,52 €
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - Partie 35 - SP Ile Monsin	75.000,00 €
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 17 - phase 1 - liaisons SP11-SP12 / SP12-SP13	282.850,13 €
LONTZEN	Conduite de refoulement de la station de pompage n°2 de Lontzen (conjoint avec rue Mitoyenne)	16.445,00 €
PEPINSTER	Station de pompage et conduite de refoulement de la rue Xhavée	409.119,80 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (CV, curage et endoscopie) – lot 1 Vesdre	1.984.859,43 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (CV, curage et endoscopie) – lot 2 Hoëgne	1.902.529,23 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Wegnez suite aux inondations (CV, curage et endoscopie)	3.998.083,72 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 <sup>ème</sup> partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1.563.333,90 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	740.375,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4.042.542,37 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	539.059,45 €
SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	433.915,20 €
SERAING	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	2.657.077,10 €
SOUMAGNE	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	2.889.170,02 €
THEUX	Station de pompage de Becco et conduite de refoulement	160.227,00 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
THEUX	Station de pompage de Maison-Bois et conduite de refoulement	779.677,10 €
THEUX	Remplacement du collecteur sous le pont de la Bouxherie	129.522,00 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	1.459.493,740 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	473.442,90 €
WISE	Collecteur de Visé	611.232,40 €
WISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	1.016.948,30 €
WISE	Station d'épuration de Visé	7.394.585,37 €
WISE	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	5.584.666,38 €
WAREMME	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	4.608.945,09 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	5.572.554,15 €

Les trente-cinq chantiers d'assainissement en cours fin 2022 représentent un investissement global en cours de réalisation de 50.718.459,52 € hors TVA.

### C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2022.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année 2022.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
BASSENGE	Collecteur de Sous-Waer	54.704,68 €
BURG REULAND	Collecteur de Grüfflingen	990.492,18 €
CHAUDFONTAINE	Collecteurs de Beaufays	1.695.240,93 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	716.346,59 €
FLEMALLE	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	210.334,31 €
FLEMALLE	Collecteur de Chokier	5.433.226,44 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	110.280,30 €
SANKT-VITH	Collecteur de Rodt	203.737,47 €
SANKT-VITH	Station d'épuration de Rodt	1.242.679,82 €
SERAING	Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1 <sup>ère</sup> phase	13.760.866,50 €
WISE	Refoulement des eaux usées de la station de pompage n°1 de Cheratte [passage sous voies]	431.588,34 €

Les onze chantiers terminés en 2022 représentent un investissement global de 24.849.497,56 € hors TVA.

## EPURATION

### EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.

Le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE développe la vision d'une gestion plus intégrée de l'assainissement des eaux pour une meilleure performance environnementale.

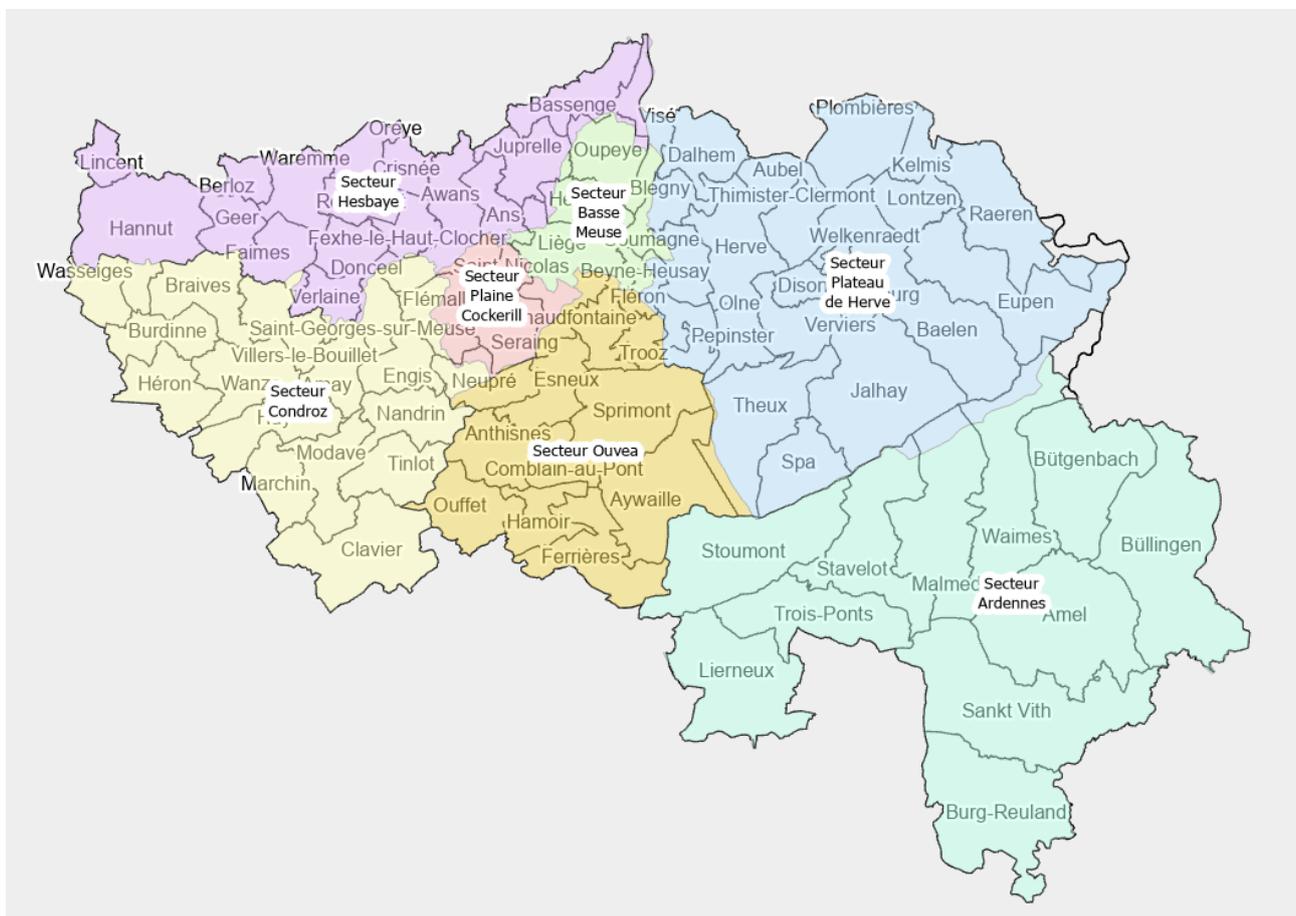
Le fonctionnement des services d'exploitation a été revu en profondeur par :

- ▶ la création d'un nouveau métier, l'opérateur environnemental;
- ▶ l'exploitation de l'entièreté du bassin technique (R to R ou du robinet et du raccordement particulier au rejet de la station d'épuration dans le ruisseau) par les mêmes équipes et le redécoupage des secteurs;
- ▶ l'optimisation du management en regroupant les équipes dans un même centre;
- ▶ le renforcement et le développement des maintenances spécialisées, en appui des maintenances opérationnelles.

Cette nouvelle structure de la direction Exploitation contribue à mieux répondre aux nouveaux défis de l'AIDE (Initiative 18 du plan stratégique).

Le redécoupage des secteurs d'exploitation sur base des sous-bassins hydrographiques et des bassins techniques a conduit à la création de sept nouveaux secteurs :

- Secteur des Ardennes
- Secteur de la Basse Meuse
- Secteur du Condroz
- Secteur de Hesbaye
- Secteur d'OuveA (Ourthe-Vesdre-Amblève)
- Secteur de la Plaine Cockerill
- Secteur du Plateau de Herve.



## EMAS :

L'AIDE a mis en place, pour l'exploitation des stations d'épuration, un système de management de l'Environnement. Ce système est enregistré EMAS depuis 2003.

En 2020, l'AIDE a obtenu le réenregistrement EMAS de son système jusqu'en 2023.

Les audits de suivi (concernant les performances environnementales 2021) ont été réalisés en octobre 2022 et ont confirmé l'enregistrement de 60 stations d'épuration et traduisent la volonté de l'AIDE de progrès en matière de respect de l'environnement au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.



## EMAS DAY – 9 DÉCEMBRE 2022 - BRUXELLES.

Lors de la 13<sup>e</sup> rencontre nationale EMAS organisée à Tour & Taxis par le Comité de Concertation sur la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE), l'AIDE a réalisé une présentation concernant la thématique «Inondations de juillet 2021 - Contribution du système EMAS dans la gestion de l'événement - Focus sur l'état de la situation des ouvrages d'assainissement dans le sous-bassin de la Vesdre ».

Les organisateurs dont le responsable Coordination EMAS de la Cellule d'appui stratégique de la Directrice générale du SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, ont sollicité l'AIDE afin que la présentation soit axée sur l'apport d'EMAS dans cette situation de crise. Les points mis en avant ont été :

- ▶ la réactivité du personnel de l'AIDE dans l'urgence en s'appuyant notamment sur les dispositifs préalablement mis en place à travers nos objectifs environnementaux (la sensibilisation à l'environnement, les procédures d'intervention, les formations, le tri des déchets, ...),
- ▶ le volet documentaire, dont notamment les listes des moteurs et de l'instrumentation, constitué dans le cadre d'EMAS pour une meilleure maîtrise des installations et qui s'est révélé un précieux outil d'aide à la reconstruction de nos installations,
- ▶ la prise en compte par l'AIDE de la résilience face aux inondations pour les ouvrages d'assainissement à reconstruire,
- ▶ l'objectif environnemental lié à l'amélioration continue de la communication vis-à-vis de notre personnel et du public, rencontré à travers l'action de placement de repères de crue sur nos bâtiments pour un devoir de mémoire, en collaboration avec le SPW.



## INONDATIONS DE JUILLET 2021

Suite aux inondations de juillet 2021, différentes recommandations et actions se sont mises en place au niveau de Région wallonne sur lesquelles il convient de s'appuyer afin d'envisager la résilience des ouvrages d'assainissement, à savoir :

- ▶ la mise en œuvre de mesures écologiques spécifiques dans le cadre du Master plan,
- ▶ la mise en œuvre des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 (PGRI) qui ont été préalablement soumis à enquête publique,
- ▶ les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) qui visent à passer d'une gestion purement hydraulique à une gestion intégrée,
- ▶ les plans de reméandration des cours d'eau et de création de zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations,
- ▶ les recommandations du rapport de la Commission d'enquête parlementaire suite aux inondations de juillet 2021,
- ▶ le rapport de la « Task Force Vesdre » regroupant étudiants et chercheurs de l'ULiège, de la KULeuven et de l'ULBruxelles.

Dans le cadre de cette résilience des ouvrages à reconstruire, les mesures prises au niveau de l'AIDE sont notamment :

- ▶ de réaliser des études de résilience en matière de démergement qui tiendront compte notamment de l'analyse capacitaire des ouvrages face aux changements climatiques,
- ▶ pour les stations d'épuration à reconstruire, il y a peu d'adaptions possibles, sachant que les travaux concernent les équipements électromécaniques et non les bâtiments, néanmoins, au cas par cas, la situation est évaluée pour apporter des améliorations permettant une meilleure résilience (ex : mise à l'étage des équipements électriques jugés critiques suite à l'étude environnementale EMAS, des tableaux électriques HT et BT,...),
- ▶ de protéger toutes les nouvelles traversées de cours d'eau par un enrochement,
- ▶ d'envisager des solutions alternatives pour l'emplacement des collecteurs dont la reconstruction en dehors du lit du cours (par exemple sous la « Vesdrienne »).

Enfin, toujours dans le cadre de la limitation de son empreinte environnementale, en évitant les gaspillages et en préservant la ressource en eau, l'AIDE a souscrit au service EASYCONSO de la Société wallonne des Eaux pour assurer un meilleur suivi des consommations d'eau de distribution, via l'installation de capteurs de smart-metering et l'utilisation d'une plateforme WEB dédiée.

Ce service permet notamment de détecter rapidement des fuites ou des surconsommations d'eau, de supprimer les prestations de relevé d'index et de connaître en temps réel les consommations pour mieux en assurer la maîtrise.



## ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2022	
A) Energie	3 661 111,19
B) Autres charges	12 349 952,57
C) Personnel	13 134 468,60
D) Frais généraux : sur frais courants	1 603 004,29
E) Redevances	124 577,43
F) Recettes	-1 033 254,93
<b>Total</b>	<b>29 839 859,15</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux.

Leur montant atteint en 2022 :

<b>DIHEC</b>	<b>2 048 598,63</b>
<b>Frais généraux (5,5%)</b>	<b>112 672,92</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 001 130,70</b>

Les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages en 2022 (29.839.859,15 €) sont en hausse par rapport à l'exercice 2021 (28.459.669,79 €) à la suite de la reprise en exploitation de la station d'épuration de Rodt à Saint-Vith (760 EH) et de la station de pompage de Beaufays à Chaudfontaine (1.500 EH).

Cette augmentation trouve son origine notamment dans :

- ▶ l'indexation des salaires résultant de la forte inflation observée en 2022,
- ▶ l'anticipation dans le cadre du remplacement d'agents suite à des départs,
- ▶ les mesures prises afin de compléter les effectifs manquant au cadre,
- ▶ l'engagement de trois ETP pour un renfort momentané dans le cadre des inondations de 2021,
- ▶ l'engagement de personnel d'exploitation supplémentaire (+ deux ETP ouvriers),
- ▶ l'augmentation du prix du gasoil de chauffage,
- ▶ la suite de la répercussion des différents coûts de remise en état des ouvrages sinistrés liés aux inondations de juillet 2021.

Pour ce dernier point, la rubrique « Recettes » comporte les indemnités partielles versées par les compagnies d'assurance dans le cadre de la remise en état des ouvrages sinistrés suites aux inondations de juillet 2021.

Il est à noter que l'ensemble des factures du marché de fourniture d'électricité HT n'a pas encore été fourni par le fournisseur d'énergie. Cette situation problématique est dénoncée au niveau du secteur de l'eau qui a adressé plusieurs mises en demeure à la société Engie afin d'obtenir une facturation et un reporting corrects.

Le montant des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) clôturées en 2022 (2.048.598,63 €) correspond au double de celui de l'exercice 2021 (1.034.061,05 €). De nombreux marchés de travaux, de services et de fournitures ont encore été finalisés en 2022 à la suite des inondations de juillet 2021 afin de pouvoir remettre

en fonctionnement les installations impactées. Ces marchés supplémentaires, par rapport au programme annuel des Dépenses Hors Exploitation Courante, correspondent à 50 % du montant de l'ensemble des DIHEC clôturées en 2022.

Les installations suivantes étaient en exploitation au 31 décembre 2022 :

- ▶ 74 stations d'épuration ;
- ▶ 106 stations de pompage ;
- ▶ 398 km de collecteurs et conduites de refoulement ;
- ▶ 128 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 140 agents qui disposent de 67 véhicules.

En 2022, l'ensemble des 74 stations d'épuration en exploitation ont traité un volume total de 81.000.000 m<sup>3</sup> d'eaux usées.

La production de déchets liée à cet assainissement s'est établie à :

- ▶ 1283 tonnes de refus de grilles,
- ▶ 1.755 tonnes de sables issus des opérations de dessablage des stations,
- ▶ 2.487 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF),
- ▶ 58.983 tonnes de boues déshydratées.

Les boues déshydratées ont été dirigées vers la valorisation agricole (50%), la valorisation matière en cimenterie (29 %) et la valorisation énergétique (21%) en centrales électriques en Allemagne en fours de co-incinération d'ordures ménagères.

8.200 m<sup>3</sup> de boues liquides ont été transportés des stations d'épuration de petite capacité vers des stations disposant d'une unité de déshydratation.

Le centre de traitement des PCRA de Liège-Oupeye a traité 5.900 tonnes de produits de curage de réseaux dont 4.126 tonnes sont issues des curages des réseaux réalisés par les communes. L'AIDE a valorisé, via une société extérieure, 1.749 tonnes de sables lavés.

Les différents centres de traitement des gadoues ont réceptionné 64.930 m<sup>3</sup> de gadoues.

Les stations d'épuration autorisées ont traité 7.235 tonnes d'eaux industrielles acheminées par camions.

## ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

### STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Épervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNÉ	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
PEPINSTER - WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE - GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX - ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE - SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER - GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY - SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE - OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE - LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME - LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN - LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELLOT - COO	1.400	Plopsa Coo	4970	STAVELLOT
LIEGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX - LA FALIZE	2.500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5.000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS - TROIS-PONTS	1.850	Sur les Fosses	4970	STAVELLOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9.500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
SPRIMONT - SPRIMONT	4.199	Rue de Chanxhe, 40	4140	SPRIMONT
VERVIERS - PLEIN SUD	1.600	Rue des Sorbiers	4800	VERVIERS
JUPRELLE - FOND DE COUVENAILLE	6.500	Fond de Couvenaille, 1	4450	JUPRELLE
DALHEM - DALHEM	5.670	Rue Lieutenant Pirard	4607	DALHEM
NEUPRE - NEUVILLE	5.500	Chemin Madame	4121	NEUPRE
HAMOIR - PLACE DU WEZ	100	Place du Wez	4180	HAMOIR
BASSENGE - WONCK	9.000	Rue Champs des courses	4690	BASSENGE
ESNEUX - FONTIN	250	So Hamé	4130	ESNEUX
SAINT-VITH - RODT	760	Wehdriggasse	4780	SAINT-VITH
<b>TOTAL</b>	<b>1.281.540</b>			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent-habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
<b>2018</b>	25.967.229 €	1.253.660	20,71 €
<b>2022</b>	29.839.859 €	1.281.540	23,28 €

### 3. EGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. La notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.



Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre l'AIDE, la SPGE, la Région wallonne et chaque commune concernée, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

Le 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a remplacé le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018, 2019-2021, 2022-2024 et aux plans d'infrastructure.

## LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

### a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique. Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

### b) Les priorités

En 2018, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux -2019-2021 et 2022-2024 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants, objectif désormais atteint.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau ») et prennent également en compte les besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- ▶ Les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants
- ▶ L'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement
- ▶ La reconstruction et /ou réhabilitation des égouts existants
- ▶ L'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers.
- ▶ Les cas de force majeure : effondrement, litige, action judiciaire, ...

La réhabilitation et/ou la reconstruction des égouts existants est un objectif du contrat de gestion. La proportion des dossiers de ce type doit atteindre 70% des dossiers.

Il n'y a pas de hiérarchisation des priorités reprises ci-dessus.

L'analyse de ces priorités se fait par commune.

Il est toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire, un effondrement de voirie ou une catastrophe naturelle.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune doit aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- ▶ les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et 2019-2021 ; et qui, pour une raison quelconque, n'avaient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet avait été approuvé, pouvaient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondaient pas à la condition ci-avant devaient être réinscrits dans la proposition de PIC 2022-2024 et leur priorité réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- ▶ les dossiers **conjointes** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et 2019-2021 qui, pour une raison quelconque, n'avaient pas été mis en adjudication fin 2021 mais dont au moins l'avant-projet avait été approuvé, pouvaient être réinscrits dans la proposition de PIC 2022-2024. Leur priorité a toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que l'AIDE travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

### c) Le financement

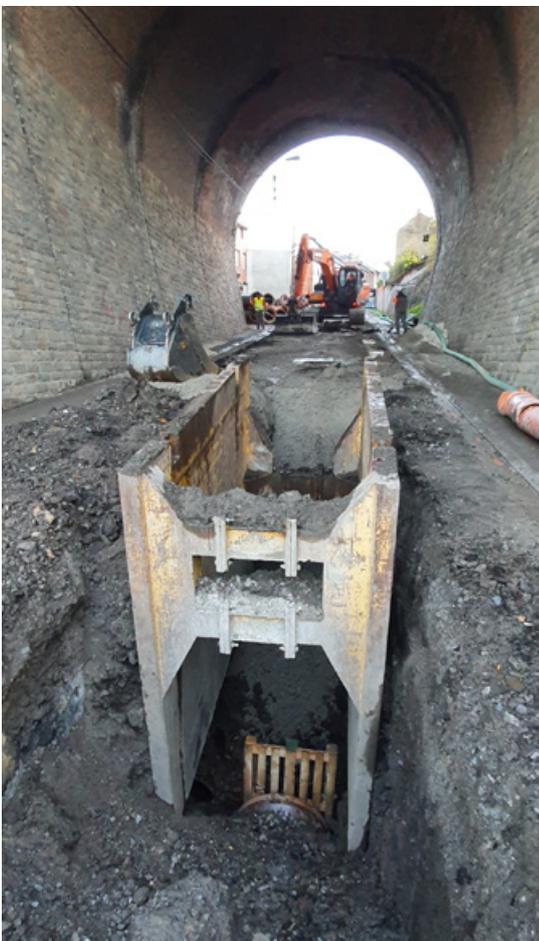
Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- ▶ la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège ;
- ▶ le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;
- ▶ la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
  - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
  - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.
- ▶ la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

La participation communale est annulée pour les travaux situés dans les zones de protection rapprochée de captage, et réduite à 20 % pour les zones éloignées de protection de captage.

Par ailleurs, en 2021, la SPGE a décidé de prendre en charge à 100 % le coût des travaux d'égouttage sous les voiries régionales et le coût des travaux d'égouttage dans les zones impactées par les inondations de juillet 2021.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif .



GRACE-HOLLOGNE - Egouttage et réfection voirie rue des Coqs

## COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2022

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
WANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	WISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

## LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 25 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2019-2021 concerne approximativement 57 km de canalisations dont environ 17 km sont relatifs à la rénovation de canalisations existantes.

Les programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2022-2024 sont toujours en cours d'élaboration ou d'approbation pour certaines communes. A ce stade moins de 50 % ont été approuvés par le Ministre.

L'effort doit être maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

Plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.



*Station d'épuration de Dalhem*

## 4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

### CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- ▶ obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- ▶ permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- ▶ permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- ▶ permettre la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la géométrie (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- ▶ permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- ▶ apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoAsset de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrées dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Dès 2018, la SPGE décidait d'allouer un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000€/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2028 fixée dans le décret « Coordination » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Depuis 2017, un programme prévisionnel de réalisation de cadastres est établi et géré par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE. La combinaison des prestations en interne par la cellule cadastre de l'AIDE via le recours à la sous-traitance, permet d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

Assainissement - Egouttage		
Programmes	Planifié (km)	Cadastré (km)
<b>2018</b>	500	479
<b>2019</b>	575	694
<b>2020</b>	575	487
<b>2021</b>	575	672
<b>2022</b>	575	349

En termes de réseaux cadastrés, il est à noter qu'en 2022, les prestations de relevé et collecte des données sur terrain ont été menées et concernent effectivement 575 km de canalisations. Toutefois, des impondérables en termes de personnel n'ont pas permis de comptabiliser la totalité des longueurs cadastrées car toutes les données recueillies n'ont pas pu être validées et intégrées dans la base de données (étape indispensable pour être comptabilisée par la SPGE). Cette validation sera effectuée et comptabilisée en 2023.

Pour mémoire, la cellule « Gestion des données » de l'AIDE veille à la cohérence et à l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données, ainsi qu'au développement de différentes solutions « métier » basées sur le SIG.

## ENDOSCOPIES

L'AIDE possède deux camionnettes équipées de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables dont un véhicule qui permet de réaliser l'endoscopie des raccordements particuliers à partir de l'égout principal.

Ce matériel d'endoscopie permet également de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres.

Ce matériel est utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte et des réseaux d'égouttage communaux.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE réalise une endoscopie ponctuelle des tronçons concernés.

Des endoscopies sont également réalisées dans le cadre des audits de réseaux d'égouts (Module 1) commandés par les communes, afin d'appréhender leur état et déterminer au mieux les interventions (réhabilitation, entretien) à prévoir.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et la liste des anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie. Les résultats des examens visuels (défauts constatés) sont également consultables au travers de l'application en ligne GIR@ALL développée par l'AIDE et mise à disposition des communes ayant souscrit à ce service (voir 5.1.3).

Le tableau ci-après montre le kilométrage d'endoscopies réalisées par les équipes de l'AIDE :

	Ouvrages de collecte AIDE	Egouttage communal	
	Total (km)	Total (km)	Nombre de communes concernées
<b>2020</b>	5,6	33,2	41
<b>2021</b>	2,5	57,7	46
<b>2022</b>	2,7	48,0	51

## PLAN DE RELANCE “GET UP WALLONIA”

Dans le cadre du plan de relance économique, le Gouvernement wallon a dégagé un budget de 11.625.000 € au profit de la SPGE, afin d'améliorer la connaissance des réseaux d'égouts et, plus spécifiquement, mener des campagnes de curage et d'inspection par endoscopie de ces réseaux. Des critères environnementaux, liés aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, ont été retenus afin de sélectionner et prioriser les bassins techniques bénéficiaires de ces budgets. Sur le territoire de l'AIDE, 176 kilomètres d'égouts sont concernés.

Les budgets devant être mis en œuvre sur la période 2021-2022, l'AIDE a établi un programme en fonction de l'avancement du cadastre des réseaux au sein des bassins concernés ; l'identification et la cartographie de ces réseaux constituent en effet un prérequis indispensable à leur examen visuel. Ainsi, sur le territoire de l'AIDE, les bassins techniques des stations d'épuration de Wansin (Hannut) et Lantremange (Waremmes), totalisant 60 kilomètres d'égouts, sont les premiers à être traités dans le cadre du plan de relance.

Toutefois, à la suite des inondations survenues en juillet 2021, la SPGE a demandé aux organismes d'assainissement de réorienter les prestations à venir et issues du plan de relance, vers les villes et communes dont les réseaux ont été le plus fortement impactés par les crues exceptionnelles des cours d'eau. Des nouvelles priorités ont ainsi été assignées aux communes sur base des données (crues, précipitations, levés) mises à disposition par le SPW.

Sur le territoire de l'AIDE, plusieurs communes des bassins de la Vesdre, du Wayai, et de l'Ourthe, particulièrement touchées par les inondations, relèvent de ce programme prioritaire appelé “Post flooding”. Deux marchés de services (curage et endoscopie) ont été attribués au premier trimestre 2022, couvrant respectivement 78,8 kilomètres de réseaux sur le territoire des villes et communes d'Eupen, Limbourg, Pepinster, Theux, Trooz et Verviers d'une part, et 69,7 kilomètres de réseaux sur les villes et communes de Chaudfontaine, Liège et Esneux d'autre part. Ces marchés sont toujours en cours actuellement.



Ruisseau du Moulin à Jupille – Cadastre



Anthines - Cadastre

## 5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour le soutien qu'elle représente.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, depuis février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

S'inscrivant dans le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, la nouvelle structure est en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 et répond à l'approche appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».

Cette structure est représentée ci-après.

### SERVICES, ÉTUDES ET TRAVAUX

Gestion intégrée des réseaux

Gestion de projets et patrimoine

Conception et surveillance

Une seule direction regroupe désormais les services proposés par l'AIDE aux villes et communes en matière d'égouttage, d'épuration et de démergement. Sont également intégrées dans cette direction, les prestations visant à améliorer la connaissance des réseaux comme la réalisation des cadastres et des endoscopies, les études hydrauliques, la gestion des PASH, les développements en matière de SIG, etc.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- ▶ le « Pack de base » ;
- ▶ le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- ▶ le module 2 « Missions spécifiques » ;
- ▶ le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- ▶ le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» comme le prévoit la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés..

## 5.1. ACTIVITES 2022

À la suite du développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de villes et communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

Depuis lors, l'AIDE poursuit les rencontres avec les villes et communes afin d'analyser avec elles les besoins et présenter les services proposés. Pour répondre à leurs attentes, des développements enrichissent régulièrement les services proposés notamment dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

### 5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- ▶ *la gestion des PASH ;*
- ▶ *les études de zones et leur suivi ;*
- ▶ *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- ▶ *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- ▶ *les études hydrauliques générales ;*
- ▶ *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- ▶ *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- ▶ *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- ▶ *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- ▶ *la participation aux contrats de rivières ;*
- ▶ *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- ▶ *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- ▶ *l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- ▶ *les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;*
- ▶ *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- ▶ *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- ▶ *les audits d'ouvrages communaux ;*
- ▶ *les endoscopies de contrôle ;*
- ▶ *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services « **Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome** » et « **Examen de problèmes locaux de gestion des eaux** », rendus gratuitement, nécessitent des prestations sur terrain. En 2022, 1 seul service de ce type a été rendu.

En 2022, le service consistant à « **Remettre un avis sur les permis d'urbanisme** » a généré de nombreuses prestations. 280 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement, dont 208 ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée.

En ce qui concerne « **l'élaboration et la gestion des PASH** », pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2022, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Aywaille (Quartier Emblève, Hameau de Kin, Thier Bosset et rue Carpentier), Bütgenbach (Worriken), Herve

(ZACC et ZAEM de Herve), Malmedy (Zone de loisirs et zone industrielle), Oupeye (Hallembaye), Pepinster (Tancremont), Saint-Vith (Gemeinde, Hünningerweg), Theux (Tancremont) et Wanze (Huccorgne).

En ce qui concerne « **les études de zones et leur suivi** », on trouve :

a) Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. L'arrêté ministériel du 15 juin 2021, abrogeant le précédent, actualise la liste des zones prioritaires à la lumière des nouvelles données environnementales disponibles.

Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- ▶ les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- ▶ les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- ▶ certaines masses d'eau à risque ;
- ▶ les masses d'eau (ME) nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, le nouvel arrêté ministériel détermine les 70 zones de natures et d'ampleurs géographiques diverses qui doivent être étudiées prioritairement.

## Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique :

### Sous-bassin hydrographique de l'Amblève :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Baignade	L'Amblève à Coo	Stavelot	A réaliser
Baignade	Lac de Robertville	Waimes	A actualiser
Baignade	Etang de Recht	Butgenbach	A actualiser
Baignade	Le Centre de Worniken (anciennement Lac de Butgenbach)	Butgenbach	A actualiser
Captage	Braunlauf 3PF	Burg-Reuland	A réaliser
Captage	Kaufmanns-Gottchert 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Bahnschacht 2R	Büllingen	A réaliser
Captage	Knepp-Honsfeld 2DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Reumesvenn 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Ourquelle 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Ensenbach 5 DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Nidrum nouveau puits	Butgenbach	A réaliser
Captage	Weywertz I, II-1, II-2, II-3, II-4, III-1, III-2, IV, V, VI	Butgenbach	A réaliser
Captage	Regenberg	Butgenbach	A réaliser
Captage	Rodt 4PF	Saint-Vith	A réaliser
Captage	Rodt 4PF	Saint-Vith	A réaliser
Captage	Halneute D+PF_Le Thier PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Truchette Lorcé GF+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Martinville DR	Stoumont	A réaliser
Captage	Honnay Fechereux DR+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Honnay Fechereux DR+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Belleville MonthouetDR	Stoumont	A réaliser
Captage	Borgoumont G	Stoumont	A réaliser
Captage	Puits foré de Roanne - coo	Stoumont	A réaliser
Captage	Henri Moulin G+E	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Haute-Bodeux DR	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Bouillon du Curé GF	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Rochelival	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Mont-Le-Soie DR	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Warchenne-Hottleux P+DR	Waimes	A réaliser

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Captage	Mon Antone PF	Waimes	A réaliser
Captage	Bruyères P+SE	Waimes	A réaliser
Captage	Libomont	Waimes	A réaliser
Captage	Thirimont PF	Waimes	A réaliser
Captage	Warchenne-Hottleux P+DR	Waimes	A réaliser
Captage	Cuvette de Bru - Puits et sources	Ferrières, Stoumont	A actualiser
Captage	Fraiture 2DR	Vielsalm	A réaliser
Captage	Botrange 2DR	Waimes	A réaliser
Captage	AD2, AD3 (lieu-dit Petit Spai)	Trois-Ponts	A actualiser

### Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Burdinale	Burdinne, Héron	A réaliser
ME à risque	Gulp	Plombières	A réaliser
Captage	Captages de Modave	Modave, Clavier	A actualiser
Captage	Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-Village P4	Waremme, Faimés	A réaliser
Captage	Puits communal P1 Sourbrodt	Waimes	A actualiser
Captage	Petit Avin Pré à la Fontaine	Clavier	A réaliser
Captage	Triffoy GF	Marchin	A réaliser
Captage	Ecluse P1, P2	Amay	A réaliser
Captage	Eben-Emael P1	Bassenge	A actualiser
Captage	Avin P1, P2	Hannut, Braives, Burdinne, Wasseige	A réaliser
Captage	Vivegnis P1, P2, P3, P4, P6	Oupeye	A actualiser
Captage	Remicourt P1	Donceel, Remicourt	A réaliser
Captage	Saint-André Loneux G1	Blegny, Herve	A réaliser
Captage	Remicourt P2-Le Broda	Remicourt	A réaliser
Captage	Captage de Marchin-Chemin de Jamagne	Marchin	A réaliser
Captage	Im Winkel 2 PF	Kelmis	A réaliser
Captage	Fond St Martin SE	Clavier	A réaliser
Captage	Armoulin PF	Nandrin	A réaliser
Captage	Puits P8, P9, P10, P11	Liège	A réaliser
Captage	Kon-Tiki P1	Plombières	A réaliser
Captage	Bas-Oha P4 et P5	Wanze	A réaliser

## Sous-bassin hydrographique de la Moselle :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Natura 2000	Our II	Amel, Burg-Reuland, Saint-Vith	A actualiser
Natura 2000	Our II	Bullingen, Amel, Saint-Vith	A réaliser
Natura 2000	Braunlauf I	Burg-Reuland, Saint-Vith	A réaliser
Natura 2000	Ulf	Burg-Reuland, Gouvy	A réaliser
Natura 2000	Braunlauf II	Burg-Reuland, Saint-Vith	A actualiser

## Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Ruisseau de Blokai	Anthistes, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont	A actualiser

## Sous-bassin hydrographique de la Vesdre :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Wayai III	Jalhay, Spa	A réaliser
ME à risque	Ruisseau de Mosbeux	Sprimont, Trooz	A réaliser
Captage	Staneux D	Theux	A réaliser
Captage	Eaux de Spa et environs	Spa	A réaliser

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

En 2022, la SPGE, assistée des OAA concernés par ces études de zones, a revu la méthodologie de réalisation de ces études, ainsi que le canevas du rapport. Le travail effectif sur ces zones prioritaires débutera en 2023.

### b) Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2022, une dizaine de zones transitoires ont été étudiées par l'AIDE.

En ce qui concerne « ***l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques*** », dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis préalable pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2022, 87 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 41 communes.

### Evolution de la demande

Service	2019	2020	2021	2022
<b>Instruction de permis d'environnement et permis uniques</b>	96	78	112	87

### Mise en place du Contrat d'Assainissement Industriel (CAI)

Auparavant, tout déversement d'eau usée industrielle, que ce soit vers une station d'épuration publique ou directement dans le milieu récepteur, nécessitait de payer annuellement une taxe sur les eaux usées industrielles auprès du Service Public de Wallonie (SPW).

Depuis sa publication en date du 29 janvier 2019, l'arrêté du Gouvernement wallon approuvant le contrat-type en matière d'assainissement industriel prévoit la mise en œuvre d'un Contrat d'Assainissement Industriel (CAI) pour les industriels qui rejettent en station d'épuration et ce, en remplacement de la taxe sur les eaux usées industrielles.

Les établissements qui déversent des eaux usées industrielles vers une station d'épuration publique sont donc visés par cette réforme. Concrètement, cela signifie qu'un contrat doit être passé entre ces établissements, la SPGE et l'AIDE.

En 2022, l'AIDE a accompagné 34 entreprises dans les démarches d'établissement et/ou de clôture de leur dossier de contrat d'assainissement industriel.

Ensuite, « **les contrats de rivière** » sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 74 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

Le Contrat de Rivière rassemble autour d'une même table tous les acteurs d'un bassin hydrographique donné, en vue de favoriser la concertation et définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau et de leurs abords. Il a pour objectif de sensibiliser les acteurs au cycle de l'eau et ce, de manière intégrée, globale et concertée.

Les missions d'un Contrat de Rivière sont multiples : réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales et élaborer les différents protocoles d'accord.

En Province de Liège, six contrats de rivière sont actifs dans la gestion des cours d'eau pour les sous-bassins hydrographiques suivants :

- ▶ Amblève – douze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Dyle-Gette – deux stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées.
- ▶ Meuse aval et affluents (Berwinne , Julienne, Geer, Hoyoux, La Gueule, Mehaigne) – trente stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Our – cinq stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées
- ▶ Ourthe – douze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Vesdre – treize stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,



Station d'épuration de Welkenraedt



L'AIDE participe activement aux programmes d'actions des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

• Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
• Dyle-Gette	Hannut, Lincet.
• Meuse aval et affluents	Né en 2010 de la fusion des 3 Contrats de rivière existants, le Haut-Geer (2002), la Mehaigne (2004) et le Hoyoux (2006), le Contrat de Rivière Meuse Aval comptait alors 27 communes partenaires. De 2010 à 2013, grâce au projet AQUADRA (Interreg IV), les extensions aux bassins du Bas-Geer, de la Berwinne et de la Gueule ont été menées à bien.
<i>Meuse fluviale</i>	Amay, Flémalle, Grâce-Hollogne, Neupré, Oupeye et Saint-Georges
<i>Berwinne-Julienne</i>	Aubel, Blegny, Dalhem, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont, Visé
<i>Geer</i>	Ans, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
<i>Gueule - Göhl</i>	Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren, Welkenraedt
<i>Hoyoux</i>	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Tinlot.
<i>Mehaigne</i>	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
• Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
• Ourthe	Chaufontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liège, Nandrin, Neupré, Ouffet, Sprimont.
• Vesdre	Baelen, Chaufontaine, Eupen, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Theux, Trooz, Verviers, Welkenraedt.

Le service « **Audits d'ouvrages** » consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2022, 6 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.

### 5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- ▶ étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel, des performances fonctionnelles, et de l'étanchéité du réseau, établi sur base des données issues des cadastres et des inspections visuelles (zoomage et endoscopie) des réseaux d'égouttage ;
- ▶ étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

Au 31 décembre 2022, 34 communes et l'Université de Liège ont signé la convention « Module 1 », Amay, Ans, Blegny, Burdinne, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dison, Donceel, Faimés, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Juprelle, Liège, Lincé, Lontzen, Neupré, Raeren, Saint-Nicolas, Soumagne, Thimister-Clermont, Verviers, Villers-le-Bouillet, Wanze, Welkenraedt ont activé les services y afférents.

Par ailleurs, à ce jour, 66 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 61 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 66 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

### 5.1.3. LE PORTAIL GIR@ALL

En 2019, l'AIDE a mis à disposition de son personnel un accès à un portail cartographique de gestion intégrée des réseaux, totalement développé à l'aide de ressources internes.

Ce service a ensuite été mis à disposition des communes durant une phase test courant sur l'année 2020. Des outils et services spécifiques ont été développés et peaufinés sur base du feed-back des utilisateurs, donnant finalement naissance au portail GIR@ALL, pour Gestion Intégrée des Réseaux à destination des Acteurs Locaux Liégeois.

En 2022, 56 communes ont adhéré au portail.

Le portail GIR@ALL propose différents services :

- ▶ la mise à disposition de données relatives aux réseaux d'égouts, gérées et mises à jour par l'AIDE en étroite collaboration avec la commune:
  - pour les réseaux cadastrés, la géométrie des réseaux (caractéristiques des ouvrages et des canalisations), et les photographies de situation et de l'intérieur des ouvrages
  - pour les réseaux non cadastrés, le tracé indicatif issu du PASH
  - lorsque que des inspections visuelles ont été réalisées, les rapports complets, et la position des défauts ponctuels (uniquement si l'inspection est réalisée par endoscopie)
  - lorsqu'un audit du réseau et/ou une étude hydraulique ont été établis, les programmes d'interventions et d'entretiens complets résultant de ces études
  - les avis rendus par nos services sur les permis d'urbanisme ou d'urbanisation
  - le registre des raccordements particuliers (pour les dossiers d'égouttage financés par la SPGE).
- ▶ l'accès à des outils de gestion des réseaux développés par l'AIDE:
  - l'établissement de profils en long des canalisations
  - la génération de traces amont et aval sur un réseau. Il s'agit de la visualisation des canalisations qui aboutissent en un point du réseau (trace amont) et des canalisations connectées à l'aval d'un point du réseau (trace aval).
- ▶ l'accès à des outils de mesure, d'annotation, d'impression.
- ▶ la consultation de géodonnées publiées par le SPW sous forme de Map Services, et jugées pertinentes pour la gestion des réseaux.

Par ailleurs, sur demande, l'AIDE met à disposition des communes un MapService permettant la consultation de la géométrie des réseaux via le portail de l'asbl GIG (Groupement d'Informations Géographiques), ou via leur propre SIG-logiciel.

Fin 2021, le portail GIR@ALL de l'AIDE s'est vu décerné un prix « SAG » (Special Achievement in GIS) par la société ESRI, leader mondial dans le développement et la distribution de solutions SIG.

#### 5.1.4. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

Au 31 décembre 2022, quarante-trois communes avaient signé cette convention et plusieurs avaient manifesté un vif intérêt pour ce module.

Dans ce cadre, 16 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2022. Cela porte à 144 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation traités ou en cours de traitement.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2021, trois communes ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques qui se sont prolongées en 2022 :

- ▶ Blegny – Soumagne: Dimensionnement de trois ouvrages de retenue sur les ruisseaux de la Sainte Julienne et d'Evgnée
- ▶ Esneux : Remise en état de la station d'épuration de Fontin.

### 5.1.5. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Au travers du module 3, l'AIDE propose aux villes et communes une aide pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...).

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

L'axe 1 du plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, relatif au développement des activités et services à destination des communes, vise à étendre les services à l'exploitation et à la réhabilitation des égouts (action 4).

En effet, en s'appuyant sur son ancrage local et son expertise en exploitation de réseaux, l'AIDE propose de réaliser ou d'organiser des services d'entretien et de réhabilitation des réseaux d'égouts communaux.

A cette fin, une proposition de prestations d'exploitation de réseau d'égouts a été examinée en collaboration avec les services communaux de la Ville de Seraing.

Il a été retenu, en première phase pilote, la zone du réseau d'égouttage et les ouvrages connexes du quartier d'Ougrée haut compris entre la rue des Cotillages et la zone du Bol d'Air (Country hall).

Ce réseau d'égouttage, alimentant le bassin technique de la station d'épuration de Liège-Sclessin, s'étend sur une longueur de 21 kilomètres, comprend 564 chambres de visite, 4 déversoirs d'orage et le bassin d'orage du Lotissement de la Fontaine de Domalus.

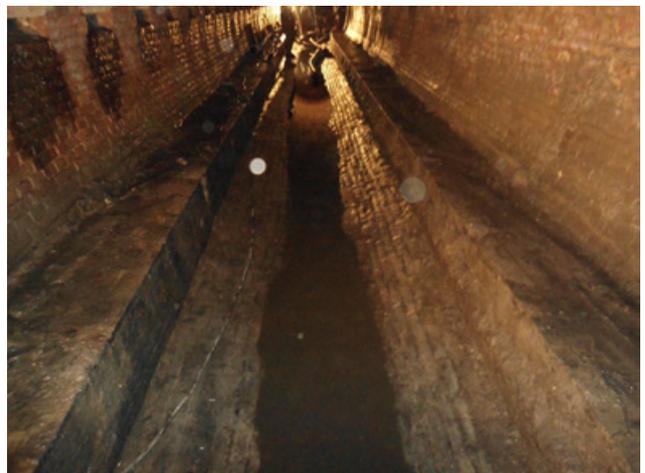
L'AIDE et la Ville de Seraing ont signé une convention qui s'inscrit dans le cadre du module 3 des services aux communes et qui régit les modalités d'exploitation, par l'AIDE pour le compte de la Ville, du réseau d'égouttage du quartier d'Ougrée haut. Les prestations d'exploitation de ce réseau ont débuté au 1<sup>er</sup> avril 2021.

La convention est conclue pour une durée d'un an avec reconduction annuelle tacite. A l'issue de la première période d'un an, une évaluation des prestations effectuées et du budget facturé sera réalisée.

Le 1<sup>er</sup> février 2021, la convention de coopération public-public - Ville de Liège, SPGE et AIDE relative à la réalisation des marchés de services de curage et de travaux de rénovation en vue du transfert de gestion pour l'exploitation ultérieure du grand collecteur en rive gauche de Meuse par l'AIDE a été signée.

Un comité de suivi technique constitué de deux représentants de chaque partie prenante a été mis en place. Ses missions sont les suivantes :

- ▶ l'approbation des documents d'adjudication pour les prestations de curage du grand collecteur en rive gauche,
- ▶ l'analyse des résultats du cadastre et du MERAIV (Méthodologie d'Evaluation des Réseaux Après Inspections Visuelles),
- ▶ l'approbation des documents d'adjudication pour les travaux de rénovation éventuelle du grand collecteur,
- ▶ la fixation des délais pour la réalisation des éventuels différents lots géographiques pour les prestations de curage du grand collecteur en rive gauche et les travaux de rénovation en coordination avec l'avancement des travaux d'établissement du Tram,
- ▶ l'approbation du rapport d'examen des offres des différents marchés de services ou de travaux précités,
- ▶ le contrôle de l'état d'avancement des prestations ou des travaux,
- ▶ le contrôle du respect des engagements de chacune des parties.



LIEGE - Curage du collecteur principal – Quai sur Meuse – précédent chantier pilote.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2022.

<b>Module 3 : Exploitation de réseaux</b>	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	13
Conventions signées (cumul)	17
Nombre d'audits réalisés par an	6
Stations d'épuration communales exploitées	8
Stations de pompage communales exploitées	9
Bassins d'orage exploités	4
Réseaux d'égouttage exploités (km)	10

L'AIDE exploite, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- ▶ les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- ▶ les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- ▶ les stations de pompage et d'épuration du Clos du Lac à Wasseiges (2 SE et 3SP) ;
- ▶ la station de pompage et d'épuration de Schöne Aussicht à Raeren ;
- ▶ la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- ▶ la station de pompage du Clos Saint Denis à Bassenges ;
- ▶ la station de pompage de Hamoir ;
- ▶ la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine ;
- ▶ la station de pompage et le bassin d'orage du Tumulus à Waremme ;
- ▶ le bassin d'orage de la rue Lambermont à Amay ;
- ▶ le bassin d'orage du Commandant Charlier à Seraing ;
- ▶ le bassin d'orage de Werbomont à Ferrières ;
- ▶ le bassin d'orage du ruisseau de Fondrivaux à Liège ;
- ▶ le réseau d'égouttage d'Ougrée Haut à Seraing.

### 5.1.6. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage).

Les demandes des communes ont notamment pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'AIDE exploite trois centres pilotes de regroupement de PCRA et le centre de traitement de Liège-Oupeye sur le territoire de la province de Liège.

Ces centres pilotes ont été mis en place dans des stations d'épuration de moyenne capacité, faciles d'accès, avec du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Il s'agit des stations d'épuration d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolats au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

En 2022, 55 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 5.900,44 tonnes de déchets de réseaux (PCRA) ayant généré lors de leur traitement une production de 1.748,72 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Le centre de traitement des produits de curage des réseaux d'assainissement (PCRA) de la station d'épuration de Liège-Oupeye a une capacité d'accueil de 15.000 tonnes par an. Cependant, il apparaît que ce centre atteint la saturation avec un volume de traitement actuel de 7.752 tonnes et ce, malgré la mise en place d'un programme d'amélioration continue.

Pour répondre à la demande de ses associés, l'AIDE a commandée, en accord avec la SPGE, à un bureau d'étude spécialisé dans les processus industriels et de traitement des déchets, une étude diagnostique de ce centre de traitement.

Les conclusions de l'étude précitée montrent la nécessité de mettre en place un système informatique de prise de rendez-vous et de créer un hall de réception des PCRA permettant une meilleure gestion du flux de matière à traiter. La conception du système de prise de rendez-vous sera initiée dans le courant du premier trimestre 2023.

## 5.2. EVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui a trouvé son rythme et ses méthodes. Il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt toujours croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activités et ont évidemment confirmé leur progression.

## 5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'assainissement des eaux usées, l'AIDE est amenée à rendre divers services aux particuliers et aux industries.

### LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME (GPAA)

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre missions sur le territoire de la province de Liège :

- ▶ les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
  - les contrôles à l'installation des SEI ;
  - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
  - les contrôles périodiques varie de 2 à huit ans en fonction de la taille du système) ;
  - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes, entrepreneurs et particuliers) ;
- ▶ la participation à la mise à jour et au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

Une cellule spécifique assure cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2022, la cellule GPAA a réalisé un total de 316 contrôles qui se répartissent de la manière suivante :

- ▶ 148 contrôles périodique ;
- ▶ 5 contrôles approfondis ;
- ▶ 29 contrôles de premier fonctionnement ;
- ▶ 134 contrôles à l'installation.

## RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

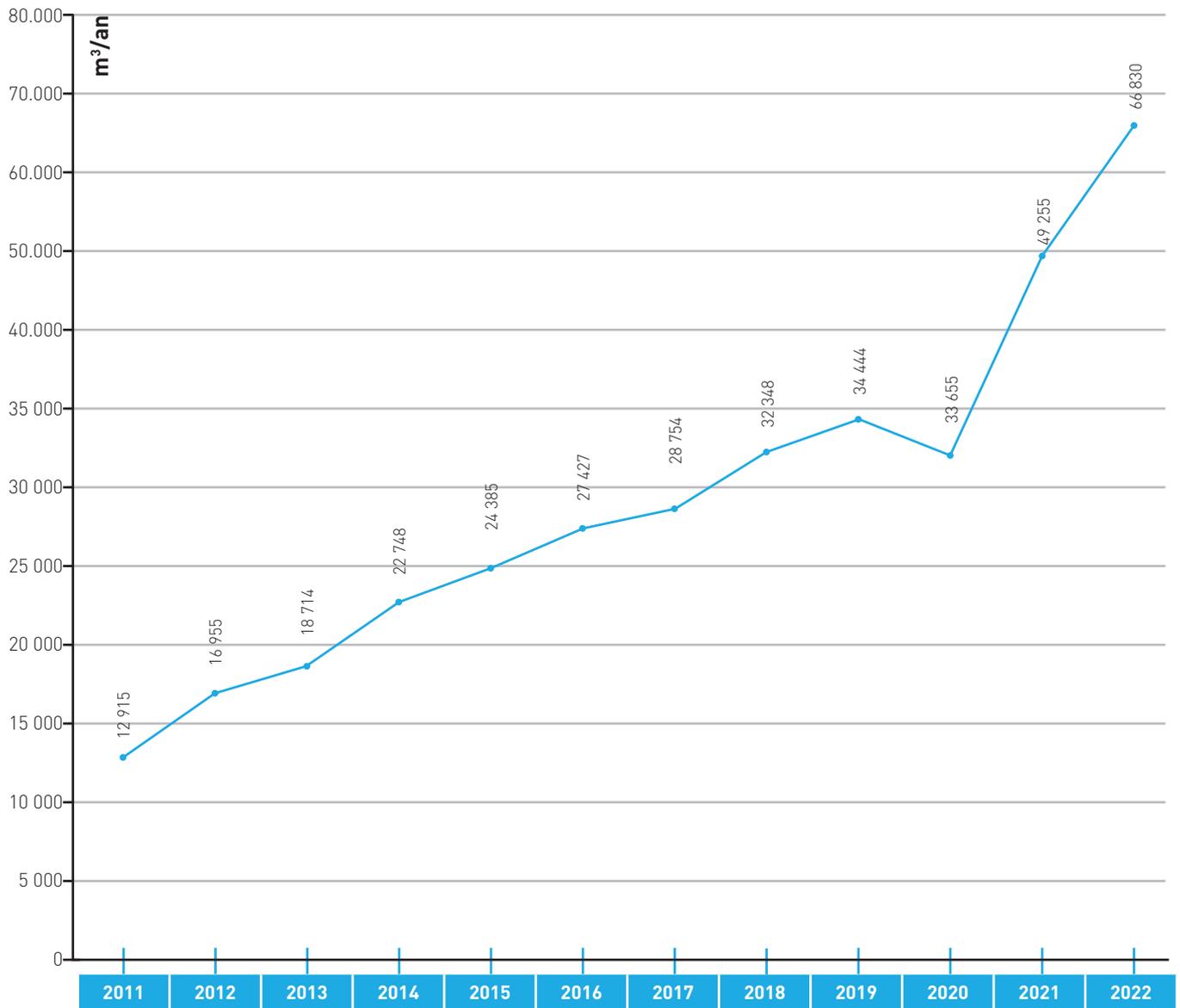
Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

A la suite des inondations de juillet 2021, les centres des stations d'épuration d'Embourg, de Membach et de Wegnez ont été mis à l'arrêt. Début 2022, le centre de réception de la station d'épuration d'Embourg a été réouvert.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE.

Les quantités de gadoues de fosses septiques traitées dans nos centres de réception sont en augmentation régulière depuis 2011. Une très forte augmentation de la fréquentation de nos centres a de nouveau été enregistrée en 2022.

## Volume annuel déversé



En 2022, ce sont 7.544 déversements pour un total de 66.830 m<sup>3</sup> de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE.

## 5.4. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

### ETUDIANTS

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc.

Dans le cadre d'un master à l'ISla de Huy dans la finalité ingénieur industriel en agronomie, l'AIDE a apporté un soutien à une étudiante pour un projet dans le cadre du concours « Yep Challenge », permettant aux jeunes étudiants de créer une entreprise mettant en avant un produit éco-innovant.

Dans le cadre d'un baccalauréat en Gestion des Ressources Humaines, l'AIDE a encadré durant 13 semaines une étudiante ayant pour projet de mener une réflexion sur le Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein de l'AIDE. Cette réflexion a fait l'objet de la rédaction du travail de fin d'étude.

### RÉPONSES AUX DEMANDES D'IMPÉTRANTS

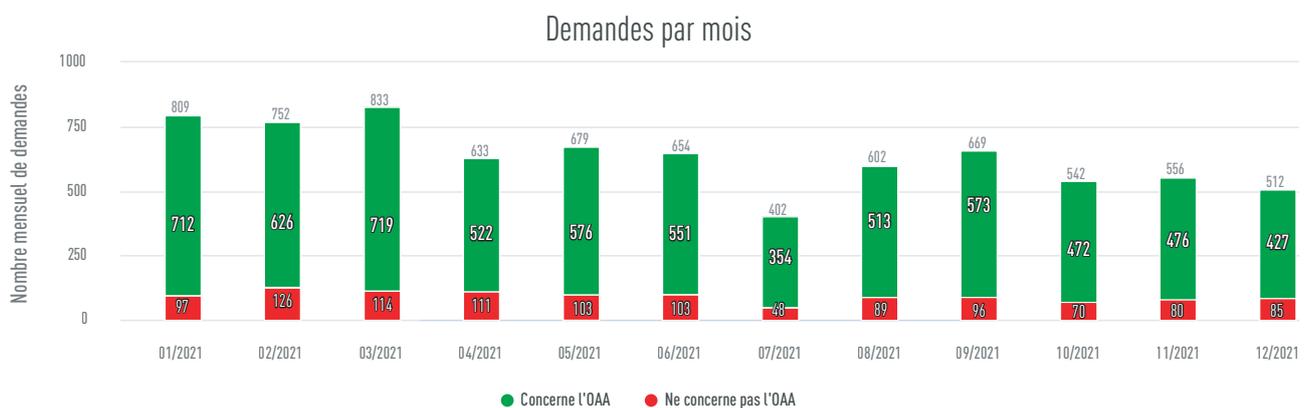
L'AIDE répond aux demandes de plans de ses ouvrages d'assainissement et de démergement, y compris pour les câbles électriques et la fibre optique, concernant tous travaux exécutés sur l'ensemble des territoires communaux de la Province de Liège.

Pour ce faire, l'AIDE utilise la plateforme KLIM-CICC, dont un des objectifs majeurs est d'accroître la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

### Evolution du nombre de demandes

Service	2020	2021	2022
Réponses aux demandes d'impétrants	6.222	7.626	7.643

En 2022, le nombre de demandes traitées est stable par rapport à 2021.



## POWALCO

L'AIDE est inscrite à la **Plateforme WALLonne de COordination**, POWALCO, à la suite de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018 du décret du 30 avril 2009 et de ses arrêtés d'exécution relatifs à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

La plateforme informatique POWALCO offre aux communes, comme aux gestionnaires de câbles et canalisations, un outil unique permettant de :

- ▶ s'échanger des informations sur les chantiers ;
- ▶ se coordonner de manière simplifiée ;
- ▶ répondre aux obligations du décret impétrants ;
- ▶ éviter la succession de multiples chantiers ;
- ▶ réduire les problèmes de mobilité et de sécurité qui y sont liés ;
- ▶ programmer plus efficacement les investissements à court et long terme ;
- ▶ traiter plus rapidement et plus simplement les autorisations d'ouverture de voirie.

En 2022, l'AIDE a répondu à 771 demandes d'appel à coordination initiées par les autres gestionnaires de câbles, de canalisations ou de voirie et a introduit 35 nouveaux chantiers pour simple information, appel à coordination ou demande d'autorisation sur le territoire de la Province de Liège.

Au total, 61 chantiers AIDE sont actifs en gestion de flux au niveau de la plateforme POWALCO au 31 décembre 2022.

Un service personnalisé pour les communes par l'AIDE en tant que Société mandatée.

Ce service permet d'assister étape par étape la commune comme par exemple : lancer des appels à coordination, afficher les appels et chantiers liés au DAC (dossier d'appel à coordination), créer et gérer les réunions de coordination, créer le Chantier Coordiné Commun, créer et envoyer la demande d'autorisation, créer et lancer l'exécution du chantier, envoyer le PV de validation d'un état des lieux après travaux, ...

44 chantiers en coordination ont ainsi été suivis par l'AIDE en société mandatée en 2022 pour les communes suivantes : Amay, Baelen, Bassenge, Braives, Chaufontaine, Comblain-au-Pont, Donceel, Eupen, Esneux, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, Kelmis, Marchin, Saint-Vith, Seraing, Sprimont, Stavelot, Verlaine, Verviers, Villers-le-Bouillet, Waimés, Wanze, Welkenraedt.

À la suite des inondations du mois de juillet 2021, une diminution de l'activité sur la plateforme POWALCO avait été constatée, surtout au niveau des communes sinistrées. Un nouveau type de travaux est apparu sur la plateforme, en «catastrophe naturelle», ce qui implique qu'une coordination n'est pas nécessaire vu l'urgence des travaux. Cependant, parallèlement des cellules de coordination se sont mises en place sur terrain entre les gestionnaires de câbles et de canalisations afin de rétablir, dans les meilleurs délais, les différents réseaux impactés.

## 6. COOPERATIONS HORIZONTALES

### COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – CILE - SPI

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

En 2022, le Comité s'est réuni par visioconférence, en date du 8 février. Des échanges ponctuels d'information sur des sujets particuliers (marchés publics, acquisition des emprises, mise en place d'infrastructures de communication dans le cadre du Smart-metering, informations sur le CertIBEau, vérification de qualité d'eau, etc.) ont eu lieu entre les partenaires concernés.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

#### a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2022, cette convention particulière a concerné la finalisation des travaux de la CILE dans le cadre du chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, au cours duquel l'AIDE assure la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE. Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les dispositions prévues dans la convention particulière.

Elle a également concerné l'étude des travaux d'étanchéisation du Roua à Awans, étude commandée via PROTECTIS, ce qui a représenté 332 heures de prestations en 2022.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

## b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2022 :

- ▶ le suivi du chantier de démolition « City station » à Verviers.

Ceci représente 16 heures prestées en 2022. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

## c) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE.

Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2022, 1.378 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités.

## COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – SOWAER - SPGE

La convention de coopération entre l'AIDE, la SOWAER et la SPGE a été approuvée par le Conseil d'administration du 4 septembre 2017 en vue d'étudier, réaliser et exploiter les ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement provenant des parcs d'activités économiques de Cubber et de Stokis, développées par la SOWAER autour de l'aéroport de Bierset.

Cette convention règle les questions financières, de maîtrise d'ouvrage, d'étude du projet, d'acquisition des emprises, de direction et de surveillance des travaux et d'exploitation ultérieure des ouvrages. Le marché de travaux qui en découle a été attribué en décembre 2019 et les travaux ont débuté le 6 janvier 2020 et ont été réceptionnés en juin 2022. L'AIDE a assuré la direction et la surveillance des travaux et, depuis la réception provisoire, assure l'exploitation des ouvrages.

## COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – IDEA – SPGE - INTRADEL

La convention de coopération entre l'AIDE, l'IDEA, la SPGE et INTRADEL a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 mars 2015 en vue d'étudier, réaliser et exploiter des ouvrages de séchage solaire de boues d'épuration sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'étude de faisabilité, réalisée par IDEA, a été déposée auprès de la SPGE et, à l'heure d'écrire ces lignes, est en attente d'une décision de sa part.

## COOPÉRATION OTW, LA SPGE (REPRÉSENTÉE PAR L'AIDE), TECTEO GROUP RESA, LA CILE, BELGACOM ET LE SPW-DG01-53

La convention de coopération entre OTW (ex- SRWT), la SPGE (représentée par l'AIDE), TECTEO GROUP RESA, la C.I.L.E., BELGACOM et le SPW-DG01-53 a été approuvée par le Conseil d'administration du 2 septembre 2013 en vue d'étudier et réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'une première ligne de tram, entre le stade du Standard à Sclessin et le quartier de Coronmeuse.

Un premier marché de travaux préparatoires a été attribué par la SRWT fin 2013. Le chantier s'est déroulé de 2014 à 2016.

Le marché du tram proprement dit a été attribué par l'OTW (ex-SRWT) à la SM TRAM ARDENT et les travaux ont débuté le 15 février 2019. Les travaux sont toujours en cours. Dans ce cadre, l'AIDE assure la surveillance des travaux de pose des gaines de fibres optiques dans l'assise du tram liégeois, gaines qui permettront une communication à haut débit entre les installations d'assainissement et de démergement de l'amont et de l'aval de Liège.

La prolongation du tram vers Seraing et vers Herstal est en cours d'étude par OTW, ce qui requerra des interventions de l'AIDE, par nécessité et opportunité, cette collaboration nécessaire se concrétisera au-travers d'une nouvelle convention de coopération.

## COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE LA SWDE ET L'AIDE

La convention de coopération horizontale entre la SWDE et l'AIDE a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. D'ordre général, elle traduit la volonté des deux parties de coopérer et fixe les modalités de coopération entre les deux entités (prestations, délais, responsabilités, confidentialité, financement, suivi, révision, etc.).

Sur base de cette convention générale de coopération, la convention particulière n°1 relative à la réalisation d'études techniques a également été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. Elle fixe les modalités (nature des missions, procédures, délais, rémunération, responsabilités, etc.) applicables lorsqu'une des parties confie à l'autre des missions relatives à l'étude de projets et/ou au suivi de chantiers.

Ces conventions de coopération ne créent aucune exclusivité et ne comportent aucune obligation de coopérer.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2022.

## COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE ACTEURS PUBLICS DU SECTEUR DE L'EAU WALLON

Fin 2017, conformément aux dispositions des contrats de gestion conclus avec la SWDE et la SPGE, le Gouvernement wallon a chargé d'une mission déléguée conjointe ces deux opérateurs régionaux en vue de réaliser une étude externe relative à la rationalisation du secteur de l'eau. Il s'agissait, d'une part, de dresser une vision globale du secteur et, d'autre part, d'identifier à l'échelle de ce dernier les leviers permettant d'élever le niveau de services offerts aux citoyens et entreprises, de garantir la gestion durable des ressources hydriques, de maîtriser l'impact du secteur sur l'environnement, de maîtriser l'évolution du prix de l'eau grâce à une amélioration de la performance globale et de faire évoluer la gouvernance du secteur en vue d'en assurer une meilleure lisibilité et efficacité.

Les conclusions de cette étude sur la rationalisation du secteur de l'eau, menée en collaboration avec la majorité des acteurs du secteur de l'eau, donnent la priorité à une approche industrielle basée sur une coopération renforcée entre opérateurs.

Pour la mise en œuvre de cette coopération renforcée entre opérateurs, l'étude recommande à court terme la mise en place de relations contractuelles qui permettent le partage de ressources et la constitution progressive de centre de services et d'expertise partagés.

Une convention de coopération publique entre dix acteurs wallons de l'eau (SPGE, SWDE, CILE, AIDE, IDEA, IDELUX-EAU, IGRETEC, INASEP, IN BW et IPALLE) afin d'organiser une collaboration structurée entre leurs services a été approuvée par le Conseil d'administration de l'AIDE en sa séance du 11 mai 2020. Cette coopération publique s'inscrit dans l'optique des recommandations de l'étude sur la rationalisation du secteur en offrant un cadre à des synergies opérationnelles entre co-contractants et en ouvrant le champ à des socles technologiques et de compétences partagées, permettant de la sorte de garantir la qualité et la pérennité du service de l'eau ainsi que son accès grâce une maîtrise du prix.

Cette convention fixe le cadre général de la collaboration et ne prend d'effets concrets qu'au travers de conventions subséquentes.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2022. Une convention générale de collaboration en matière d'études et de suivi de travaux a été approuvée par le Conseil d'administration de l'AIDE lors de sa séance du 6 février 2023. Elle facilitera les relations entre partenaires en vue de concrétiser l'ambitieux programme d'investissement du secteur wallon de l'eau.

## E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau. La pandémie COVID a restreint la participation à ces événements, pour la plupart annulés à partir de la mi-mars 2020 mais qui ont progressivement repris en 2022. L'AIDE a ainsi ouvert au public la station de pompage n°7 de Jemeppe à l'occasion des journées européennes du Patrimoine en Wallonie.

Nonante-cinq visites guidées de nos installations ont cependant pu être faites en 2022, pour un total de 2.000 visiteurs, enfants comme adultes, notamment grâce à la reprise des Classes d'Eau.

- ▶ En 2022, l'AIDE a participé au calendrier scolaire 2023 d'AQUAWAL et a collaboré avec AQUAWAL et la SPGE à la campagne «*Ici commence la Mer*».

Le site Internet de l'AIDE a comptabilisé 32.857 visites en 2022, pour près de 82.000 pages vues.

En 2022, l'AIDE a été invitée à évoquer ses activités ou faire part de son expérience à quelques reprises :

- ▶ 29 juin 2022, conférence donnée à la Chambre des Notaires de Liège sur le thème « *Le démergement en région liégeoise* »
- ▶ 8 décembre 2022, participation de plusieurs agents de l'AIDE à la première action de la plateforme Innovation sous le thème « *Créons ensemble les innovations de demain pour augmenter la résilience du secteur de l'eau* ».
- ▶ 9 décembre 2022, conférence donnée à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> rencontre nationale EMAS organisée par le Comité de Concertation sur la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) sur le thème « *Inondations de juillet 2021 - Contribution du système EMAS dans la gestion de l'événement - Focus sur l'état de la situation des ouvrages d'assainissement dans le sous-bassin de la Vesdre* ».
- ▶ 13 décembre 2022, conférence donnée dans la Tribune de l'Eau organisée par le CEBEDEAU sur le thème « *Révision de la directive 91/271. Les défis de l'épuration pour les années à venir* ».

## F. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES

En raison de son statut d'autorité publique au sens de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'AIDE doit mettre en œuvre les dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Depuis mai 2018, l'AIDE a fait le choix d'externaliser la fonction de délégué à la protection des données (Data Protection Officer ou DPO). Les missions principales du DPO sont déterminées par la législation :

1. informer et conseiller le responsable du traitement et les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel;
2. contrôler le respect de la réglementation et des règles internes du responsable du traitement en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant à des opérations de traitement, et les audits s'y rapportant;
3. dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci ;
4. coopérer avec l'autorité de contrôle compétente ;
5. faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle compétente sur les questions relatives au traitement des données.

Le DPO est indépendant, il ne peut recevoir aucune instruction en ce qui concerne l'exercice de ses missions. Ce dernier fait directement rapport au niveau le plus élevé de la direction du responsable du traitement ou du sous-traitant.

Les objectifs d'amélioration sont fixés annuellement avec la direction de l'AIDE. Parmi ces objectifs, citons notamment l'intégration du DPO dans les projets de l'AIDE, l'établissement d'une politique de conservation des données en lien avec la réalité opérationnelle et historique de l'AIDE, l'adaptation et l'intégration systématique des dispositions du RGPD dans les cahiers spéciaux des charges des marchés, la mise en place d'une procédure de gestion des demandes des personnes concernées, la sensibilisation du personnel en matière de sécurité et la mise en place d'une charte administrateur et d'une charte utilisateur.

Il ressort du rapport d'activité 2022 du DPO que le niveau de maturité de l'AIDE au regard des règles en lien avec la protection des données a augmenté de manière significative en 2022.

Les demandes du DPO ont généralement été bien accueillies par la Direction et des moyens ont été mis en œuvre afin de permettre de répondre favorablement aux demandes formulées.

Les collaborateurs de l'AIDE semblent par ailleurs réceptifs à cette problématique et ont participé activement lors des différents échanges avec le DPO (réunions, formations, etc.).



© NICAU

*Station de pompage de démergement Jemeppe 7*



1.	BILAN - RÉSULTATS	86
2.	Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2022	90
3.	RAPPORT DE GESTION	110
4.	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	137
5.	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	139
6.	RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	160

# 1. BILAN – RÉSULTATS

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	2022		2021	
ACTIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>372.959.854,37</b>		<b>384.722.607,54</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>255.931.808,87</b>		<b>271.861.388,57</b>
Terrains et constructions	21.810.355,30		25.139.975,78	
Installations, machines et outillage	58.234,40		112.378,83	
Mobilier et matériel roulant	114.943,45		116.936,47	
Location financement	233.754.452,64		246.298.274,41	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours			0,00	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>117.028.045,50</b>		<b>112.861.218,97</b>
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	312.775,20		312.775,20	
Autres immobilisations financières	116.715.270,30		112.548.443,77	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>67.226.126,23</b>		<b>69.859.629,72</b>
<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Créances commerciales	0,00		0,00	
Autres créances	0,00		0,00	
<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>		<b>14.954.934,26</b>		<b>17.110.417,54</b>
Commandes en cours d'exécution	14.954.934,26		17.110.417,54	
<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>		<b>21.498.682,79</b>		<b>17.465.183,88</b>
Créances commerciales	11.791.808,16		10.071.155,13	
Autres créances	9.706.874,63		7.394.028,75	
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>25.415.351,79</b>		<b>30.116.661,07</b>
Actions propres	0,00			
Autres placements	25.415.351,79		30.116.661,07	
<b>VALEURS DISPONIBLES</b>		<b>820.917,48</b>		<b>667.905,40</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>4.536.239,91</b>		<b>4.499.461,83</b>
		<b>440.185.980,60</b>		<b>454.582.237,26</b>

PASSIF	2022		2021	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>121.449.808,75</b>		<b>125.069.764,41</b>
<b>APPORT</b>		<b>72.309.516,93</b>		<b>66.295.248,83</b>
Disponible	0,00		0,00	
Indisponible	72.309.516,93		66.295.248,83	
<b>PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION</b>		<b>189.146,66</b>		<b>189.146,66</b>
<b>RÉSERVES</b>		<b>14.967.001,49</b>		<b>21.256.021,19</b>
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserve immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	14.759.767,09		21.048.786,79	
<b>BÉNÉFICE REPORTÉ</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL</b>		<b>33.984.143,67</b>		<b>37.329.347,73</b>
<b>AVANCE AUX ASSOCIÉS SUR LA RÉPARTITION DE L'ACTIF NET</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		<b>981.640,76</b>		<b>1.846.429,66</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>981.640,76</b>		<b>1.846.429,66</b>
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	281.640,76		1.146.429,66	
<b>DETTES</b>		<b>318.500.473,20</b>		<b>327.666.043,19</b>
<b>DETTES À PLUS D'UN AN</b>		<b>265.169.837,13</b>		<b>279.807.836,04</b>
Dettes financières (location-financement)	220.601.302,08		233.743.123,75	
Autres dettes	44.568.535,05		46.064.712,29	
<b>DETTES À UN AN AU PLUS</b>		<b>50.420.738,21</b>		<b>44.794.312,76</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16.860.593,52		16.133.525,53	
Dettes financières			0,00	
Dettes commerciales	12.091.795,70		6.596.787,75	
Acomptes reçus sur commande	16.524.570,29		15.303.835,88	
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.659.648,20		3.169.445,71	
Autres dettes	284.130,50		3.590.717,89	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>2.909.897,86</b>		<b>3.063.894,39</b>
		<b>440.185.980,60</b>		<b>454.582.237,26</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

COMPTE DE RESULTATS	2022		2021	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>		<b>74.580.962,99</b>		<b>71.645.864,77</b>
Chiffre d'affaires	73.985.073,21		71.710.985,11	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-1.246.353,55		-701.519,75	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	1.842.243,33		636.399,41	
<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>		<b>66.956.084,08</b>		<b>62.774.834,99</b>
Services et biens divers	23.976.729,06		25.644.951,56	
Rémunérations, charges sociales et pensions	26.479.505,12		21.751.785,90	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.147.788,74		15.573.279,43	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	909.327,20		-34.312,90	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	-864.788,90		-287.360,71	
Autres charges d'exploitation	307.522,86		126.491,71	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>		<b>7.624.878,91</b>		<b>8.871.029,78</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>3.495.282,16</b>		<b>3.860.938,38</b>
Produits des immobilisations financières	100.449,64		176.056,93	
Produits des actifs circulants	0,00		0,00	
Autres produits financiers	3.394.832,52		3.426.887,30	
Produits financiers non récurrents			257.994,15	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>17.409.180,77</b>		<b>13.564.831,67</b>
Charges des dettes	12.202.830,55		12.942.612,49	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	4.891.371,55		422.342,75	
Autres charges financières	314.978,67		199.876,43	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>		<b>-6.289.019,70</b>		<b>-832.863,51</b>

COMPTE DE RESULTATS	2022		2021	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE</b>		<b>-6.289.019,70</b>		<b>-832.863,51</b>
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>		<b>-6.289.019,70</b>		<b>-832.863,51</b>

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	2022		2021	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER</b>		<b>6.289.019,70</b>		<b>-776.782,46</b>
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	6.289.019,70		-832.863,51	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	0,00		56.081,05	
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6.289.019,70</b>		<b>776.782,46</b>
sur l'apport	0,00		0,00	
sur les réserves	6.289.019,70		776.782,46	
<b>AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves	0,00		0,00	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE À DISTRIBUER</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

## 2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2022

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante (seuils applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022) :

- ▶ pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.382.000 € hors TVA) ;
- ▶ pour les marchés de services et de fournitures : par simple facture acceptée lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 31.000 €, par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 140.000 €, par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (215.000 € hors TVA).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
2. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
3. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
4. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
5. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau européen
6. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
7. procédure restreinte multicritère avec publicité au niveau européen
8. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
9. procédure concurrentielle avec négociation
10. procédure négociée directe avec publication préalable
11. procédure négociée directe sans publication préalable
12. procédure d'extrême urgence
13. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)
14. procédure Design, built, finance, maintenance

MARCHES 2022		
	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	155	132.269.604,80 €
Services	167	10.804.573,10 €
Fournitures	10	167.055,86 €
Total	332	143.241.233,76 €

**soit un total de 332 marchés pour un montant de 143 241 233,76 € hors TVA**

## MARCHES DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>AB TECH SA</b>	CHAUDFONTAINE: Réfection de la Voie de Liège Phase 1	1.525.613,14 €	2
	LIEGE: Entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie rue Dehin	478.830,24 €	2
	LIEGE: Entreprise de remplacement de la canalisation d'égouttage de la rue des Airs	506.833,90 €	2
	LIEGE: Rénovation de la voirie et de l'égouttage, réfection des trottoirs et renouvellement des conduites de distribution d'eau de la rue Ernest de Bavière. Modification de marché n°1	39.628,97 €	2
	AMAY: Amélioration et égouttage de la rue de la Paix. Réhabilitation de l'égout rue Biber. Amélioration et réhabilitation de l'égout de la rue de l'Industrie	2.131.836,80 €	2
	LIEGE: Entretien de pavage et rénovation de l'égouttage de la rue Nicolas Pietkin	207.142,32 €	2
	VILLERS-LE-BOUILLET: Réfection et égouttage d'une partie de la rue de la Sablière	813.395,84 €	2
	AYWAILLE: Egouttage des rues du Rivage et de l'Enseignement et de l'avenue François Cornesse. Modification de marché n°2	476,19 €	2
	ESNEUX: Pose d'un égout prioritaire rue Kennedy. Modification de marché n°1	-8.716,50 €	2
	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale. Modification de marché n°7	9.435,03 €	2
	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin. Modification de marché n°3	7.900,75 €	2
	LIEGE: Entreprise de rénovation de la voirie et de remplacement des canalisations d'égouttage du Quartier Sainte-Walburge. Modification de marché n°2	22.006,21 €	2
	ESNEUX: Pose d'un égout prioritaire rue Kennedy. Modification de marché n°2	7.056,14 €	2
	LIEGE: Rue Tête de Boeuf - remplacement de la canalisation d'égouttage, renouvellement de conduites de distribution d'eau, remplacement de conduites de distribution de gaz, d'électricité et pose de gaines de télécommunications	2.546,68 €	10
<b>ACH SA</b>	LIEGE, OUPEYE, SERAING, FLEMALLE, HUY, OREYE, DONCEEL, BERLOZ, AMAY, GRACE-HOLLOGNE, WAREMME - Travaux d'amélioration de la sécurité (2 <sup>ème</sup> phase): placement / remplacement d'échelles sur les accès dangereux dans les stations de pompage n°9, 11, 12 et 13 d'Angleur, n°13, 16 et 18 de Sclessin, n°1, 3 et 5 de Wandre, n°1 de Jupille, n°1 et 2 de Vivegnis, n°1 de Seraing, n°3 de Flemalle, des Awirs, de Huy rive droite, de Huy rive gauche, de Tihange, d'Oreye 1, 2, 3, 4 et 5 de Jeneffe, de Berloz, de Viamont, de Fontaine, de Bléret, de Bovenisier et dans la station d'épuration de Lantremange. Lot 1,	156.389,90 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>ALL DOOR SYSTEMS &amp; SERVICE SA</b>	TROOZ, SOUMAGNE, BAELEN et PEPINSTER - Inondations 2021 - Travaux de réparation et de remplacement de portes sectionnelles dans les stations d'épuration de la Brouck, de Soumagne, de Membach, de Soiron, de Goffontaine et de Wegnez - Lot 1	5.698,00 €	2
	TROOZ, SOUMAGNE, BAELEN et PEPINSTER - Inondations 2021 - Travaux de réparation et de remplacement de portes sectionnelles dans les stations d'épuration de la Brouck, de Soumagne, de Membach, de Soiron, de Goffontaine et de Wegnez - Lot 2	27.866,00 €	2
<b>AM Baguette - Bodarwé - Aquaflux</b>	LONTZEN - WELKENRAEDT: Egouttage et amélioration de la rue Mitoyenne. Modification de marché n°2	19.220,02 €	2
<b>AM Bodarwé - Trageco</b>	BURG REULAND: Travaux d'amélioration et d'égouttage du lieu-dit "Kreuzberg"	1.556.830,25 €	2
<b>AM KUMPEN-K BORINGEN-JAN DE NUL</b>	BASSENGE: Collecteur de Wonck - 1 <sup>ère</sup> partie. Modification de marché n°2	16.521,60 €	2
<b>APK INFRA NV</b>	HERSTAL: Remplacement des câbles haute tension - Partie 37 (liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et liaisons SP3 Herstal - SP5 Wandre). Modification de marché n° 1	91.402,87 €	2
<b>ATELIERS DE CONSTRUCTION DE HERSTAL SA</b>	SAINT-VITH: Modifications des installations d'évacuation des boues par conteneurs de la station d'épuration de Saint-Vith. Modification de marché n°1	2.000,00 €	2
<b>BAGUETTE Marcel SA</b>	BAELEN: Entreprise d'amélioration de l'égouttage et de la voirie rue des Fusillés	669.438,16 €	2
	JUPRELLE: Pose d'un égout et réfection de la voirie de l'ancienne rue Provinciale	1.429.871,29 €	2
	KELMIS: Amélioration et égouttage du Volkersberg	1.888.951,03 €	2
	LIMBOURG: Aménagement de voirie et égouttage de Villers et Hoyoux à Bilstain. Modification de marché n°1	83.472,85 €	2
	DALHEM: Amélioration et égouttage de la N604 (phase 1). Avenant n°2	58.984,11 €	2
	PEPINSTER: Egouttage, réfection de voirie et construction d'une station de pompage rue Xhavée	1.708.822,57 €	2
	VERVIERS: Aménagement et égouttage de la rue Renier. Modification de marché n°2	83.837,15 €	2
	BLEGNY: Rénovation de la voirie et renouvellement d'une portion d'égouttage de la Voie de la Hayette	1.030.690,54 €	2
	SPRIMONT: Réfection et égouttage de la Placette d'Ogné, Station de pompage des Ecoles et by-pass de la station d'épuration d'Ogné	860.356,87 €	2
	THEUX: Station de pompage de Maison Bois	862.591,10 €	2
	BASSENGE: Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer à Wonck. Modification de marché n°3	201.001,42 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
	HERSTAL: Egouttage, réfection et aménagement de la rue Jean Dessard	545.032,58 €	10
	GEER - WAREMME: Collecteur de Hollogne-sur-Geer. Modification de marché n°2	60.826,26 €	2
<b>BAGUETTE Marcel SA</b>	FLERON: Réfection et égouttage de la rue de Romsée	1.923.558,12 €	2
	VERVIERS: Aménagement et égouttage de la rue Renier. Modification de marché n°5	6.688,56 €	2
	FLERON: Amélioration et égouttage du quartier de Retinne - phase 1. Modification de marché n°1	1.826,15 €	2
<b>ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS SA</b>	TROOZ, SOUMAGNE, BAELEN et PEPINSTER - Inondations 2021 - Travaux de réparation et de remplacement de portes sectionnelles dans les stations d'épuration de la Brouck, de Soumagne, de Membach, de Soiron, de Goffontaine et de Wegnez - Lot 3	72.699,62 €	2
	TROOZ, SOUMAGNE, BAELEN et PEPINSTER - Inondations 2021 - Travaux de réparation et de remplacement de portes sectionnelles dans les stations d'épuration de la Brouck, de Soumagne, de Membach, de Soiron, de Goffontaine et de Wegnez - Lot 4	9.635,89 €	2
<b>BALAES G. SA</b>	BRAIVES: Réfection et égouttage de la Ruelle Chotte	775.707,29 €	2
	REMICOURT: Rénovation des rues Basse Voie et Nouvelle Percée (devant l'administration communale) et du carrefour de la rue Haut-Vinâve avec la rue Cornet	1.110.179,14 €	2
<b>BODARWE SA</b>	PLOMBIERES: Collecteur du Tunisbach (partie aval) - Egouttage de Plombières Village	2.391.456,01 €	2
	PLOMBIERES: Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet. Modification de marché n°3	87.050,52 €	2
	PEPINSTER-THEUX: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine - Lot 3 - Collecteur du Wayai	1.143.469,12 €	9
<b>COLAS BELGIUM SA</b>	PLOMBIERES: Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich. Modification de marché n°2	188.698,04 €	2
	WISE: Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du quai du Barrage Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	4.314.593,50 €	2
	NEUPRE: Rénovation de l'égouttage et station de pompage de l'avenue des Charmes	540.566,29 €	2
	LIEGE (Angleur) : Collecteur de la plaine 16 <sup>ème</sup> lot - 2 <sup>ème</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase et installations de distribution d'eau et de gaz, poses de câbles et gaines de téléphonie et aménagement de voiries. Modification de marché n°1	1.879.287,86 €	2
	FLEMALLE: Réfection et égouttage de la rue de l'Alouette	789.828,53 €	2
	BASSENGE: Égouttage de la rue d'Once et de la place Louis Piron à Roclenge	1.897.043,72 €	2
	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER: Réfection et égouttage de la rue de Jeneffe	996.786,19 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>COLAS BELGIUM SA</b>	HERSTAL: Egouttage et aménagement de la rue de la Station (partie)	1.082.236,73 €	2
	LIEGE: Travaux de construction du collecteur du Perron 2 <sup>ème</sup> partie et collecteurs de la plaine 5 <sup>ème</sup> lot 1 <sup>ère</sup> partie à Liège (Sclessin). Modification de marché n°1	499.069,18 €	2
	VILLERS-LE-BOUILLET: Egouttage et réfection d'une partie de la rue du Vieux Clocher. Modification de marché n°1	537,77 €	2
<b>COLLIGNON ENG SA</b>	PEPINSTER - Inondations 2021 - Station d'épuration de Wegnez: travaux de remplacement des installations haute et basse tension - Lot 1	544.925,91 €	2
	PEPINSTER - Inondations 2021 - Station d'épuration de Wegnez: travaux de remplacement des installations haute et basse tension - Lot 2	110.388,46 €	2
	MULTI-SITES - Fourniture et installation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans les stations d'épuration de Malmedy, de Liège – Oupeye, d'Amay, de Wegnez, de Lantin, des Grosses-Battes et de Liège – Sclessin	199.633,20 €	2
<b>COMUREX SA</b>	THEUX: Remplacement du collecteur sous le pont de la Bouxherie	129.522,00 €	11
<b>COP &amp; PORTIER SA</b>	LIEGE - Réseau de la station d'épuration de Liège-Sclessin - sécurisation de la fermeture de plusieurs DO - Travaux de placement de vannes sur sept déversoirs d'orage du réseau d'égouttage de la station d'épuration de Liège – Sclessin.	58.002,11 €	11
	HUY: Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges. Avenant n°4	-32.798,75 €	2
	HUY: Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges. Avenant n°5	97.040,72 €	2
	FLEMALLE: Réfection et égouttage de l'avenue du Fort	1.379.917,38 €	2
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Réfection de la voirie et de l'égouttage de la rue des Gorliers	958.910,83 €	2
	HUY: Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges. Modification de marché n°6	5.398,40 €	2
	VILLERS-LE-BOUILLET - WANZE: Modernisation et égouttage de la voirie N65	4.019.776,97 €	2
	HUY: Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges. Modification de marché n°7	16.414,04 €	2
	NEUPRE: Egouttage et amélioration de la rue Butay. Modification de marché n°4	15.304,89 €	2
	WANZE: Aménagement d'un trottoir, réfection et sécurisation de la voirie, rénovation de l'égouttage existant rue Reine Astrid. Modification de marché n°2	-4.974,37 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>DI MATTEO</b>	SAINT-NICOLAS : station de pompage de Tilleur n°12 - réfection du revêtement de façade - Lot 1 - démolition du parement existant	65.654,00 €	12
<b>DIEDERICKX J-F SA</b>	AYWAILLE, SOUMAGNE, LIEGE, TROOZ, BAELEN, FERRIERES, PEPINSTER, ESNEUX et CHAUDFONTAINE - Inondations 2021 - Travaux de remplacement et de réparation de portes et fenêtres dans les stations d'épuration de Soiron, d'Esneux, des Grosses Battes, de La Brouck, de Membach, de Sy, de Soumagne, de Goffontaine, de Wegnez, la station de pompage du Gravier de Ransy. Lot 1	87.265,84 €	2
<b>DUCHENE SA</b>	HANNUT: Amélioration des opérations de déshydratation des boues : remplacement du filtre à bandes, remplacement des pompes d'alimentation et de la préparation de polymère	899.521,71 €	2
<b>ELOY Travaux SA</b>	BEYNE-HEUSAY: Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route. Modification de marché n°5	-746,43 €	2
	BEYNE-HEUSAY: Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route. Modification de marché n°6	182.655,45 €	2
<b>EXELIO SA</b>	FLERON et AUBEL - Travaux d'installation d'une unité de dosage de chlorure ferrique dans les stations d'épuration de Retinne et d'Aubel	255.790,13 €	2
	CHAUDFONTAINE - Inondations 2021 - Station de pompage de Sauveur : Travaux de remise en état des installations électromécaniques	239.323,07 €	2
<b>FRERE Pierre et fils SPRL</b>	HERON: Amélioration d'une partie de la rue Pravée à Couthuin	275.530,37 €	2
<b>GALERE SA</b>	HERSTAL: Egouttage de la nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet. Modification de marché n°3	54.276,40 €	2
<b>GEHLEN Roger SA</b>	LIEGE: Création d'un bassin d'orage place de la Solidarité, de rénovation de l'égouttage et de la voirie de la rue du Progrès et de la place Hubert Pissard	2.522.251,25 €	2
	LIEGE: Entreprise de rénovation de l'égouttage et de la voirie rue Foidart	2.020.123,61 €	2
	OUFFET: Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée	637.481,62 €	2
	SPA: Rénovation de l'égouttage rue de la Sauvenière et rue Chelui, amélioration de l'espace public rue Chelui	933.924,12 €	2
	LIEGE: Entreprise de rénovation complète de l'escalier et de renouvellement du réseau d'égouttage du Thier Savary	1.046.787,01 €	2
	WISE: Aménagement d'un espace public de convivialité place Reine Astrid	5.326.352,45 €	2
<b>GISSEN GUY SPRL</b>	SERAING - Travaux de remplacement d'une réceptrice sur le réseau d'égouts supérieurs de la station de pompage n°6 se Seraing - rue Ramoux	82.474,00 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>GISSEN GUY SPRL</b>	AMAY, JUPRELLE et LIEGE - Travaux de réalisation de place de parking pour véhicules électriques dans les stations d'épuration d'Amay, de Lantin et des Grosses Battes	30.985,80 €	11
	FERRIERES, LIEGE, ESNEUX, AYWAILLE et CHAUDFONTAINE - Inondations 2021 - Travaux de remise en état des piétonniers et des voiries dans les stations d'épuration de Sy, des Grosses-Battes, la station de pompage des Grosses-Battes n°2, la station d'épuration d'Esneux, la station de pompage de la Cité Delrée n°4, les stations d'épuration de Deigné et de Nonceveux et la station de pompage de Sauveur	56.419,50 €	11
<b>HYDROGAZ SA</b>	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les n°14 et 60). Modification de marché n°4	12.227,36 €	2
	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les n°14 et 60). Modification de marché n°5	4.398,05 €	2
<b>J. DEFLANDRE ET FILS SA</b>	HANNUT: Travaux de réfection et égouttage des rues Zénobe Gramme, de Namur et promenade Jean Renard	731.676,86 €	2
<b>J. LEGROS SA</b>	VERLAINE: Egouttage et réfection de la rue de la Fontaine. Avenant n°1	44.424,00 €	2
<b>JACOPS-SUD SA</b>	PEPINSTER: Remise en état de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021	2.662.365,35 €	2
<b>JAN DE NUL</b>	LIEGE - Collecteur principal (rive gauche) - Aménagement de vannes pour l'entretien des siphons de la darse de Coronmeuse - Lot 1	221.193,77 €	11
	LIEGE - Collecteur principal (rive gauche) - Aménagement de vannes pour l'entretien des siphons de la darse de Coronmeuse - Lot 2	89.248,17 €	11
<b>JUFFERN SA</b>	LIEGE: Stations d'épuration d'Avernas-le-Bauduin, des Grosses-Battes, d'Embourg et d'Esneux et stations de pompage des Grosses-Battes n°2 et Cité Delrée n°4. Travaux de sécurisation des plafonds en plaque de fibres de bois. Modification de marché n°1	105.958,07 €	11
<b>KRINKELS SA</b>	LINCENT: Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la voirie de la rue de l'Église, de la rue du Bailly et du square des Combattants	708.748,54 €	2
<b>LOISEAU INFRA SPRL</b>	COMBLAIN-AU-PONT: Rénovation et égouttage de la Vieille rue de Géromont	794.098,73 €	2
	GEER: Rénovation et égouttage de la rue de Waremme	737.827,08 €	2
	SERAING: Egouttage de la rue des D'Joyeux Wallons	438.845,95 €	2
	SERAING: Remplacement de tronçons de collecteur rue des Coquerais	356.524,70 €	2
	SERAING (Jemeppe) - Rue des Coquerais : remplacement de tronçons du collecteur.	145.595,00 €	2
<b>LOUIS DUCHENE SA</b>	CHAUDFONTAINE - Inondations 2021 - Station de pompage de l'Avenue des Thermes : Travaux de remise en état des installations électromécaniques	170.453,70 €	2
<b>LUCAS DAVID SPRL</b>	BERLOZ: Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (phase 2)	1.027.088,36 €	2
	HUY: Rénovation d'un tronçon de l'égouttage et réfection de la voirie de la rue Pré à la Fontaine	405.081,31 €	2
	SAINT-NICOLAS: Amélioration et égouttage du cimetière de Saint-Nicolas	279.428,36 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>MANUTENTION MECANIQUE JEAN BOUCHA SA</b>	LIEGE, OUPEYE, SERAING, FLEMALLE, HUY, OREYE, DONCEEL, BERLOZ, AMAY, GRACE-HOLLOGNE, WAREMME - Travaux d'amélioration de la sécurité (2 <sup>ème</sup> phase): placement / remplacement d'échelles sur les accès dangereux dans les stations de pompage n°9, 11, 12 et 13 d'Angleur, n°13, 16 et 18 de Sclessin, n°1, 3 et 5 de Wandre, n°1 de Jupille, n°1 et 2 de Vivegnis, n°1 de Seraing, n°3 de Flemalle, des Awirs, de Huy rive droite, de Huy rive gauche, de Tihange, d'Oreye 1, 2, 3, 4 et 5 de Jeneffe, de Berloz, de Viamont, de Fontaine, de Bléret, de Bovenisier et dans la station d'épuration de Lantremange. Lot 2.	102.334,00 €	2
<b>MELIN SA</b>	BLEGNY-LIEGE : Station de pompage d'Orgifontaine et conduite de refoulement, égouttage de la rue de la Forêt (N642) et travaux divers	1.346.175,00 €	2
<b>NELLES FRERES SA</b>	STAVELOT: Réfection et égouttage de la route de Wanne	1.320.553,37 €	2
	DISON: Réfection et égouttage des rues du Commerce et du Vivier	1.165.238,52 €	2
	STAVELOT: Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et place Wibald. Avenant n°4	50.842,96 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne. Modification de marché n°5	18.858,77 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne. Modification de marché n°6	12.411,93 €	2
<b>PIERRE FRERE &amp; FILS SPRL</b>	SERAING - Travaux de remplacement de trappillons sur le réseau de démergement dépendant de la station de pompage n°9 de Jemeppe - quai des Carmes.	130.830,60 €	2
<b>RENOTEC NV</b>	LIEGE: Rénovation de l'égout de la rue des Cotillages	398.732,14 €	2
<b>ROBERTY SPRL</b>	ESNEUX: Entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie rues de Fêchereux et de la Résistance	484.552,21 €	2
	SERAING: Egouttage et réfection de la place Volders et de ses abords	449.056,38 €	2
	SPRIMONT: Réfection et égouttage de la rue Vieille voie de Liège - partie haute	821.922,36 €	2
	SPRIMONT: Réfection et égouttage de la rue Cléchène	1.231.764,37 €	2
	SERAING: Égouttage et rénovation de la Place des Martyrs et de ses abords	848.429,92 €	2
<b>SACE SA</b>	LIEGE: Entreprise de rénovation de l'égouttage de la place Vivegnis. Modification de marché n°1	-45.981,00 €	2
<b>SM AB Tech - SOCOGETRA</b>	COMBLAIN-AU-PONT: Egouttage, collecteurs en rive gauche de l'Ourthe. Dévoiement de la voirie dans la traversée de Comblain-au-Pont. Modification de marché n°5	545.782,50 €	2
<b>SM BAGUETTE - SACE</b>	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins. Modification de marché n°1	0,00 €	2
	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins. Modification de marché n°2	172.244,40 €	2
<b>SM BESIX-SOCOGETRA</b>	WAREMME: Station d'épuration de Grand-Axhe	5.772.554,15 €	2
<b>SM BODARWE-NELLES</b>	VERVIERS: Réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial avenue Eugène Müllendorff et place d'Arles - lot 1 uniquement	4.760.910,22 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>SM COLAS BELGIUM-COLAS NOORD-BESSAC</b>	FLEMALLE: Collecteur de Chokier, collecteur du ruisseau de Houlbousse et reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon à Flémalle. Modification de marché n°1	648.514,94 €	2
<b>SM COMUREX - DKC - W2PROJECT</b>	CHAUDFONTAINE: Remplacement des suspentes du pont de La Brouck	95.087,50 €	11
<b>SM ELSSEN-TRAGECO-DENYS</b>	CHAUDFONTAINE: Collecteur et station de pompage de Beaufays. Modification de marché n°1	138.300,09 €	2
	CHAUDFONTAINE: collecteur et station de pompage de Beaufays. Modification de marché n°2	291.306,52 €	2
<b>SM HYDROGAZ-ROUSSEAU</b>	WISE: Refoulement des eaux usées de la SP1 de Cheratte. Modification de marché n°1	44.143,01 €	2
<b>SM NELLES - MEUSE TRAVAUX</b>	PEPINSTER-THEUX: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021. Lot 1: Remise en état du collecteur de la Vesdre	1.984.859,43 €	2
<b>SM NELLES - TEGEC</b>	VERVIERS-DISON-LIMBOURG-BAELEN: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet 2021	3.998.083,72 €	2
<b>SM ROGER GEHLEN - TRAGECO</b>	VERVIERS: Egouttage de la rue de Pepinster	4.953.023,72 €	2
<b>SM SOCOGETRA-EXELIO</b>	SANKT-VITH: Collecteur et station d'épuration de Rodt. Modification de marché n°1	21.395,58 €	2
<b>SM SOCOGETRA-John COCKERILL BALTEAU</b>	SOUMAGNE: Construction de la station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	2.889.170,02 €	9
<b>SM SOCOGETRA-John COCKERILL BALTEAU-EXELIO</b>	WISE: Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	5.584.666,38 €	2
<b>SM TEGEC - SOCOGETRA</b>	PEPINSTER-THEUX: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021. Lot 2: Remise en état du collecteur de la Hoëgne	1.902.529,23 €	2
<b>SM VIABUILD2 SUD</b>	SAINT-NICOLAS: Amélioration et égouttage de la rue Frédéric Braconnier	2.327.294,84 €	2
	SERAING: Egouttage du boulevard urbain (phase 2)	10.117.399,70 €	1
<b>SODRAEP SA</b>	FLEMALLE: Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz). Modification de marché n°1	424.972,62 €	2
<b>SSM TRAGECO-BODARWE</b>	BAELEN-EUPEN: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Membach suite aux inondations de juillet 2021 (1 <sup>ère</sup> partie - curage et endoscopie)	1.149.842,78 €	2
	BAELEN-EUPEN: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Membach suite aux inondations de juillet 2021 (1 <sup>ère</sup> partie - curage et endoscopie). Modification de marché n°1	339.894,91 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>TEGEC SPRL</b>	HERSTAL: Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la voirie rue Guillaume Delarge	1.544.394,55 €	2
	AYWAILLE: Réalisation de la station de pompage d'Aywaille et de sa conduite de refoulement	1.184.732,54 €	2
	AYWAILLE: Réalisation de la station de pompage de Remouchamps et de sa conduite de refoulement	3.709.048,26 €	2
	LIEGE: Rénovation de la voirie et de l'égouttage de la rue Souverain-Pont	583.807,79 €	2
	HERVE: Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le village de Chaineux et construction d'un bassin d'orage avec canalisation de rejet vers le ruisseau de Chaineux. Modification de marché n°3	4.066,18 €	2
	TROOZ: Réfection d'un tronçon d'égouttage rue du Pont	29.841,00 €	13
	SERAING - Travaux d'aménagement pour la sécurisation et la stabilité du puits n°2 de l'Exutoire n°II situé rue Tart	42.239,76 €	11
<b>TERRANOVA SA</b>	JALHAY: Egouttage, amélioration de voirie et renouvellement des conduites de distribution d'eau au hameau de Nivezé (phases 2 et 3) - Évacuation des terres excédentaires	348.606,00 €	2
<b>TOITURE CHRISTIAN SPRL</b>	SERAING - Travaux de remplacement du revêtement de toiture des stations de pompage n°1 de Seraing et n°5 de Jemeppe	134.580,00 €	11
<b>VILLERS TRAVAUX SPRL</b>	AYWAILLE, SOUMAGNE, LIEGE, TROOZ, BAELEN, FERRIERES, PEPINSTER, ESNEUX et CHAUDFONTAINE - Inondations 2021 - Travaux de remise en état des piétonniers et des voiries dans les stations d'épuration de Deigné, de Nonceveux, de Soumagne, des Grosses Battes, la station de pompage n°2 des Grosses Battes, les stations d'épuration et de pompage de La Brouck, les stations d'épuration de Membach, de Sy, de Soiron, d'Esneux et les stations de pompage de la Cité Delrée n°4 et de Sauveur - Lot 2	47.151,00 €	2
<b>WILLEMEN INFRA SA</b>	AMAY-VILLERS-LE-BOUILLET: Collecteurs de la Paix Dieu, de chalet et de Froide Pierre 1 <sup>ère</sup> partie. Modification de marché n°3	15.785,53 €	2
	HERVE: Collecteur, station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement – égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy. Modification de marché n°2	164.230,84 €	2

## MARCHES DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>A2</b>	MULTI-SITES - Curage des ouvrages EPU & DGT	30.410,00 €	1
<b>ABC Experts</b>	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	47.105,46 €	2
	Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	0 €	2
<b>ADAM PUMPS SA</b>	WEGNEZ - Maintenance pompes immergées LOT 4	17.139,25 €	1
	MULTI-SITES - Maintenance pompes immergées LOT 3	37.643,75 €	1
<b>ALFA LAVAL</b>	MULTI-SITES - Maintenance centrifugeuses LOT 2 - machines ALFA LAVAL	10.549,54 €	1
<b>ANDRITZ</b>	MULTI-SITES - Maintenance centrifugeuses LOT 1 - machines ANDRITZ	25.994,75 €	1
<b>ARCADIS SA</b>	PEPINSTER - Inondation 2021 - Station d'épuration de Goffontaine : remplacement des installations haute et basse tension	22.562,00 €	11
	TROOZ - Inondation 2021 - Station d'épuration de la Brouck : remplacement des installations haute et basse tension	18.050,00 €	11
<b>Atelier REEB</b>	BULLANGE-FERRIERES-OUFFET-STAVELLOT: Stations d'épuration de Coo, de Manderfeld, d'Ouffet et de Saint-Roch : traitements extensifs	39.600,00 €	11
<b>B. BODSON</b>	TROOZ: Réfection et égouttage des rues du Bex, Grand Ventail, du Bourgmestre A. Meunier et du Cul du Bief	57.041,28 €	11
<b>BEGUIN Pierre Coordination Santé</b>	WISE: Station d'épuration de Visé	7.387,19 €	13
	THEUX: Aménagement et égouttage du village de Becco	368,36 €	13
	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	0 €	2
	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	11.147,48 €	2
<b>BERG</b>	EUPEN: Réfection de l'ancienne route de Malmedy	87.309,85 €	11
<b>BODEMKUNDIGE DIENST</b>	MULTI-SITES - Marché analyses	13.038,00 €	1
<b>BUSINESS FIRE</b>	MULTI-SITES - Entretien des extincteurs	9.719,75 €	1
<b>C2 PROJECT</b>	SAINT-VITH: Rénovation de la partie ouest et aval de l'égouttage de la Rodterstrasse	32.028,12 €	11
	WANZE: Egouttage de la rue Charles Frère	29.720,46 €	11
	BRAIVES: Rénovation et égouttage de la ruelle Chotte	2.438,72 €	13
	LINCENT: Réhabilitation de l'égouttage de la rue de l'Église, de la rue du Bailly et du square des Combattants	511,69 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>CAMILLE WARZEE</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 1 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	210,00 €	11
<b>CAN Infra</b>	RAEREN: Egouttage "Am Römerweg"	2.750,00 €	13
	HERSTAL: Egouttage nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet	4.800,00 €	13
	SAINT-VITH: Aménagement et égouttage de la Bahnhofstrasse - égout de liaison	2.350,00 €	13
	LIEGE-HERSTAL-OUPEYE: Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages	3.240,00 €	13
<b>CELABOR</b>	MULTI-SITES - Valorisation agricole boues SE Lg-Sclessin	6.155,52 €	1
	MULTI-SITES - Valorisation agricole boues SE Wegnez, Membach, Grosses-Battes et postchaulage	18.128,02 €	1
<b>CETTP MONSEU SA</b>	Ensemble des ouvrages - Evacuation et traitement des déchets de refus de grilles et des sables des conteneneurs 1.100 litres - Lot 1	116.032,00 €	5
	Ensemble des ouvrages - Evacuation et traitement des déchets de refus de grilles et des sables des conteneneurs 1.100 litres - Lot 2	47.140,00 €	5
<b>CLEANING MASTERS</b>	MULTI-SITES - Nettoyage locaux & vitrerie (lots 1 à 6)	38.870,29 €	1
<b>COF</b>	MULTI-SITES - Entretien des espaces verts (lots 1 à 6)	206.911,00 €	1
<b>CoRePro SRL</b>	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	0 €	2
	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	0 €	2
<b>CWS SA</b>	Ensemble des communes - Achat et entretien de vêtements de travail - Lot 1	536.888,01 €	1
	MULTI-SITES - Achat & entretien vêtements de travail	134.222,00 €	1
<b>DASSY Pascal</b>	HERON: Amélioration d'une partie de la rue Pravée à Couthuin	826,59 €	13
<b>DELEHOUE SRL</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 1 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	180,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 2 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	150,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 6 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	180,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 7 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	120,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 8 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	120,00 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP	
<b>DEPAIRON SA</b>	MULTI-SITES - Achat chaussures de sécurité	9.104,00 €	1	
	Ensemble des communes - Achat et entretien de vêtements de travail - Lot 2	36.415,75 €	1	
<b>DIAGNOPROJECT</b>	OUPEYE - Etude diagnostique du centre P.C.R.A de la station d'épuration de Liège-Oupeye	9.600,00 €	11	
<b>Diepsonderingen &amp; funderingsadvies Verbeke bvba</b>	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	239.998,07 €	2	
<b>ECAPI</b>	WANZE: Rénovation et égouttage des rues Jean Cheu et Léopold Malaise	30.274,60 €	11	
<b>EC MAINTENANCE</b>	MULTI-SITES DEMERGEMENT - Nettoyage grilles DGT	98.433,00 €	1	
<b>EDGAR WILLEMS</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 6 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	160,00 €	11	
<b>ENCOTRA</b>	MARCHIN: Réfection et égouttage de la rue Emile Vandervelde	2.088,39 €	13	
	AMAY: Amélioration et égouttage de la rue de la Paix. Réhabilitation de l'égout rue Biber. Amélioration et réhabilitation de l'égout de la rue de l'Industrie	3.410,94 €	13	
<b>Ets CLEMENT FEGNOULLE</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 4 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	130,00 €	11	
<b>EURACETA</b>	MULTI-SITES - Marché analyses	4.734,10 €	1	
<b>FBC</b>	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la route de Wanne	2.191,99 €	13	
	HERVE: Amélioration et égouttage des rues Albert Leclercq et Chapelle Adam	2.888,71 €	13	
	SOUMAGNE: Egouttage et réfection de voirie rue Reux	1.856,21 €	13	
	GRACE-HOLLOGNE: Réfection de l'égout de la rue des Coqs	1.456,81 €	13	
	DONCEEL: Réfection et égouttage de la rue Puits au Moulin et Harduémont	1.551,66 €	13	
	GRACE-HOLLOGNE: Egouttage des rues du Gueulin, Péry et Elva	1.306,63 €	13	
	KELMIS: Réfection, égouttage et renouvellement de la canalisation d'eau de distribution du Volkersberg	2.833,43 €	13	
	JUPRELLE: Pose d'un égout et réfection de la voirie de l'ancienne rue Provinciale	2.144,81 €	13	
	BAELEN: Entreprise d'amélioration de l'égouttage et de la voirie rue des Fusillés	1.338,88 €	13	
	WELKENRAEDT: Adaptation de l'égouttage des rues de l'Yser, Myosotis, des Œilletts et Gretry	1.529,01 €	13	
	NEUPRE: Rénovation de l'égouttage et station de pompage de l'avenue des Charmes	1.351,42 €	13	
	<b>FREDDY SCHINS SPRL</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 3 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	115,00 €	11
		Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 5 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	130,00 €	11
Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 7 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire		95,00 €	11	
Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 8 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire		100,00 €	11	

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>FREMEN GEO</b>	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	38.956,56 €	2
<b>GESPLAN</b>	OLNE-SOUMAGNE: Réalisation de la station de pompage des Coteaux, de la station de pompage de Riessonsart et de leurs conduites de refoulement	49.063,80 €	11
	SPA: Egouttage de la traversée de Spa	109.850,00 €	11
	SOUMAGNE: Aménagement de Soumagne bas (places Mattéoti et Ferrer)	57.280,00 €	11
	OUFFET: Réalisation de la station de pompage rue Hody et de sa conduite de refoulement	21.050,00 €	13
	PEPINSTER - THEUX: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021	39.941,15 €	11
<b>GESTANET</b>	MULTI-SITES - Nettoyage locaux & vitrerie (lots 1 à 6)	192.016,08 €	1
<b>GLOBEZENIT Wallonie SPRL</b>	COMBLAIN-AU-PONT - HAMOIR : Cadastre des réseaux d'égouts de Comblain-au-Pont et Hamoir	54.900,00 €	11
	RAEREN: Cadastre des réseaux d'égouts de Raeren	28.000,00 €	13
<b>GREISCH</b>	SAINT-NICOLAS: Egouttage et pose de fibres optiques et de cable haute-tensions entre les SP 9, 11 et 12	139.400,00 €	11
<b>H&amp;S</b>	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	0 €	2
	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	0 €	2
<b>HENRI SCHMETZ SRL</b>	MULTI-SITES - Curage des ouvrages EPU & DGT	11.250,00 €	1
	MULTI-SITES - Marché curage réseaux AIDE	58.370,00 €	1
	MULTI-SITES - Transport déchets liquides STEP	117.155,00 €	1
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 1 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	150,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 2 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	125,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 3 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	120,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 4 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	120,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 5 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	120,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 6 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	120,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 7 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	80,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 8 - 1 <sup>er</sup> adjudicataire	80,00 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>HYDROSCAN GEMBLoux</b>	DISON-HERVE-THIMISTER-CLERMONT-VERVIERS: Module 1 - Réalisation du modèle hydraulique du réseau d'égouttage du bassin du collecteur de Dison	88.338,00 €	11
<b>ICM Engineering</b>	Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	0 €	
<b>INDIANARIS SRL</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 3 - 4 <sup>ème</sup> adjudicataire	140,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 4 - 4 <sup>ème</sup> adjudicataire	140,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 5 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	140,00 €	11
<b>INGEO</b>	BUTGENBACH: Station de pompage et collecteur de Leykaul - Kùchelscheid	1.400,00 €	13
	AMAY: Collecteurs de la Paix-Dieu, de Chalet et de Pierre Froide 1 <sup>ère</sup> partie	6.000,00 €	13
<b>INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC</b>	Ensemble des communes - Analyses des influents et des effluents de stations d'épuration et des boues déshydratées destinées à la valorisation agricole - Lot 1	972.539,84 €	9
<b>ITEMA SA</b>	MULTI-SITES - Valorisation agricole boues SE Wegnez, Membach, Grosses-Battes et postchaulage	248.256,00 €	1
<b>JEAN DEL'COUR</b>	MULTI-SITES - Entretien des espaces verts	183.255,08 €	1
<b>Jean-Louis Mahu</b>	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage de la rue des Gorliers	750,00 €	13
	HERSTAL: Remplacement des câbles haute-tension partie 37 - Liaisons SP3 de Herstal-SP2 de Vivegnis - Liaisons SP3 de Herstal-SP5 de Wandre	375,00 €	13
	WISE: Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du quai du Barrage - Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	320,00 €	13
	HANNUT: Collecteur du Henri-Fontaine lot 3	350,00 €	13
	THIMISTER-CLERMONT: Prolongation amont et aval et remise en état du collecteur de la Bêve	1.480,00 €	13
<b>JLB LAGLEIZE</b>	CHAUDFONTAINE: Réalisation d'une canalisation à l'arrière de certaines parcelles de l'avenue François Bovesse à Mehagne	2.500,00 €	13
	BASSENGE: Collecteur de Wonck	1.600,00 €	13
	WISE: Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen	750,00 €	13
	BEYNE-HEUSAY: Remplacement de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard	2.500,00 €	13
	SOUMAGNE: Station de pompage du Vivier	750,00 €	13
	WISE: Réseau de la station de pompage n°1 - 1 <sup>er</sup> lot - 6 <sup>ème</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	1.350,00 €	13
<b>K&amp;N ENGINEERING</b>	MULTI-SITES - Conciergerie	39.806,00 €	1
<b>LACASSE-MONFORT</b>	SAINT-VITH: Renouvellement de la voirie et égouttage de la rue „Zum Ortwald“ à Recht	55.763,30 €	11
<b>L'AURORE</b>	MULTI-SITES - Entretien des espaces verts	154.984,33 €	1

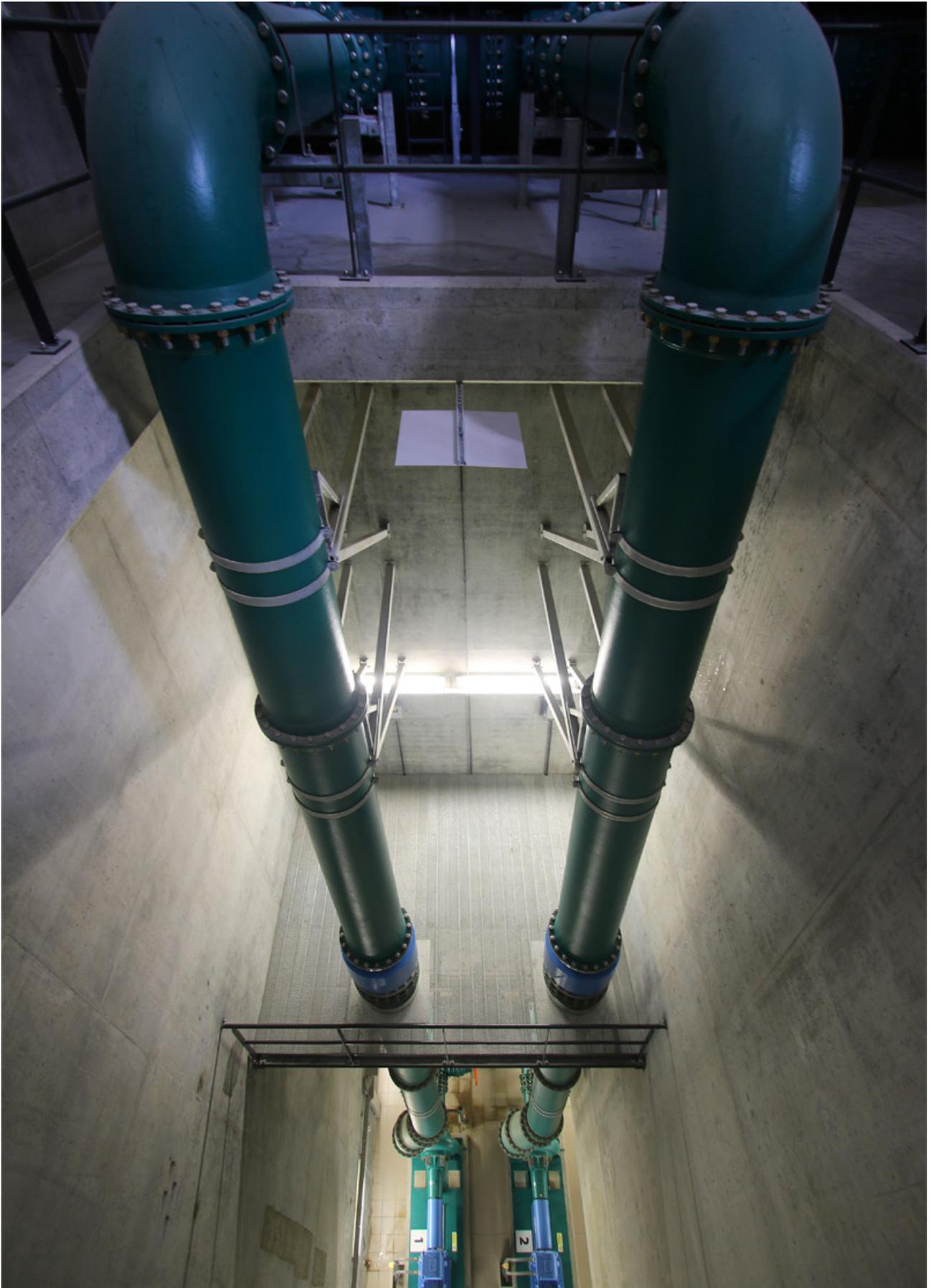
ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>LEON DUCHATEAU</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 2 - 2 <sup>ème</sup> adjudicataire	150,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 3 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	140,00 €	11
	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 4 - 3 <sup>ème</sup> adjudicataire	140,00 €	11
<b>MAXIMUM SECURITY SRL</b>	MULTI-SITES - Gardiennage sécurisation rappels de garde	38.229,40 €	1
	Ensemble des communes - Contrat de gardiennage et de sécurisation des interventions - Lot 2	152.917,60 €	11
<b>MPW S.A.</b>	SE LIEGE-OUPEYE - Maintenance turbosoufflantes	9.733,12 €	1
<b>NATURA LOCI SPRL</b>	OUPEYE - Création d'un prés fleuris à la station d'épuration de Liège-Oupeye	77.455,00 €	11
<b>NIZET CSS</b>	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 1	1.930,00 €	2
	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	0 €	2
<b>PHILIPPE FRECHES SRL</b>	Ensemble des communes (excepté Amel et Stoumont) - Vidange des systèmes d'épuration individuelle - Lot 6 - 4 <sup>ème</sup> adjudicataire	180,00 €	11
<b>PIERRE BEGUIN</b>	MULTI-SITES - Marché coordination-réalisation	6.750,00 €	1
<b>PINEUR CURAGE SRL</b>	CHAUDFONTAINE - LIEGE - ESNEUX: Plan de relance Get Up Wallonia - Programme post-flooding : curage et inspection par endoscopie des égouts impactés par les inondations Communes prioritaires, partie 2	939.201,75 €	1
<b>PIPE CONSULT S.A.</b>	LIEGE - Collecteur principal (rive gauche de la Meuse) - tranche 2a - curage des siphons entre le quai de Coronmeuse et le quai de Wallonie	337.312,39 €	2
<b>PROTECTION UNIT SRL</b>	MULTI-SITES - Gardiennage SS, SELO, Atelier et SE LS	56.989,62 €	1
	Ensemble des communes - Contrat de gardiennage et de sécurisation des interventions - Lot 1	227.958,50 €	11
<b>REWIZE &amp; PARTNERS</b>	Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un réviseur d'entreprises en vue de la certification des comptes annuels de l'AIDE pour les exercices sociaux 2022, 2023, 2024	43.500,00 €	11
<b>ROEFS NV</b>	EUPEN-LIMBOURG-PEPINSTER-THEUX-TROOZ-VERVIERS: Plan de relance Get Up Wallonia - Programme post-flooding : curage et inspection par endoscopie des égouts impactés par les inondations Communes prioritaires, partie 1	1.423.632,75 €	1
	MULTI-SITES - Curage des ouvrages EPU & DGT	17.925,00 €	1
	MULTI-SITES - Marché curage réseaux communes	511.740,50 €	1
	LIEGE - Curage du collecteur principal - Première phase - Quai de Coronmeuse	149.000,00 €	1

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>Roland Quoidbach SPRL</b>	Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	15.649,43 €	2
<b>SBS Environnement</b>	Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	32.533,37 €	2
<b>SCHUTTEN</b>	MULTI-SITES - Marché nettoyage graffitis	22.046,00 €	1
<b>SEDE BENELUX SA</b>	MULTI-SITES - Valorisation agricole boues SE Wegnez, Membach, Grosses-Battes et postchaulage	303.635,00 €	1
<b>SOCOTEC</b>	MULTI-SITES - Contrôles périodiques par SECT	14.388,75 €	1
<b>SOLIVERDI SPRL</b>	LIEGE - Remplacement de plantes couvrantes invasives (cotonéasters) sur le site de la station d'épuration de Liège-Sclessin	81.066,00 €	11
<b>SOTREZ-NIZET</b>	EUPEN: Egouttage des tronçons amont de Gülcherstrasse et Hütte	37.762,83 €	11
	STAVELLOT: Réfection de l'égouttage de la traversée de Francorchamps - N62	54.359,75 €	11
	VERVIERS-DISON-LIMBOURG-BAELEN: Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet 2021	42.322,82 €	11
<b>SPATIALYSE</b>	SIG : Assistance pour les missions de gestion et diffusion des données et de développement de l'architecture SIG	115.920,00 €	11
<b>SUEZ SA</b>	MULTI-SITES - Evacuation & traitement conteneurs 1100L	46.801,50 €	1
	SE LIEGE-OUPEYE - Transport et traitement refus grilles et sables lavés SELO	70.200,00 €	1
	MULTI-SITES - Transport boues valorisables vers postchaulage Lantin	141.450,42 €	1
<b>SULZER PUMPS</b>	SE LIEGE-SCLESSIN - Maintenance turbosoufflantes	11.544,75 €	1
<b>TER CONSULT</b>	BRAIVES: Collecteurs et station de pompage de Braives	1.550,00 €	13
	LIMBOURG: Collecteur de Bilstain	1.400,00 €	13
<b>T.G.I. SA</b>	PEPINSTER - Inondation 2021 - Station d'épuration de Wegnez : remplacement des installations haute et basse tension	52.854,55 €	11
	ESNEUX - Inondations 2021 - Station de pompage de la Cité Delrée n°4 : remplacement des installations haute et basse tension	37.269,05 €	11
	FLERON - Inondation 2021 - Station d'épuration de Retinne : remplacement des installations haute et basse tension	37.269,05 €	11
	BAELEN - Inondation 2021 - Station d'épuration de Membach : remplacement des installations haute et basse tension	32.891,25 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>TRIANGLE TALENT</b>	Marché public de services ayant pour objet la conclusion d'un accord cadre relatif à la désignation d'un prestataire chargé de la présélection de candidats en vue de leur engagement par le pouvoir adjudicateur	130.800,00 €	11
	Marché public de services ayant pour objet la conclusion d'un accord cadre relatif à la désignation d'un prestataire chargé de la présélection de candidats en vue de leur engagement par le pouvoir adjudicateur	92.800,00 €	11
<b>UPGEST</b>	Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un consultant chargé d'assurer le suivi de la nouvelle comptabilité de gestion	135.000,00 €	11
<b>VALODIRECT</b>	MULTI-SITES - Valorisation agricole boues SE Lg-Sclessin	220.875,00 €	1
<b>VINCOTTE</b>	MULTI-SITES - Contrôles périodiques par SECT	120.126,49 €	1
<b>VRANCKEN Ets SA</b>	MULTI-SITES - Entretien installations chauffage	16.785,00 €	1
	Ensemble des communes - Contrat d'entretien des chaudières de chauffage central	67.140,00 €	11
<b>XYLEM</b>	MULTI-SITES - Maintenance pompes immergées LOT 1&2	174.013,64 €	1
<b>YG MANAGEMENT COMPANY SRL</b>	Ensemble des ouvrages - Contrat de nettoyage des véhicules de service - Lot 1	238.012,80 €	5
	Ensemble des ouvrages - Contrat de nettoyage des véhicules de service - Lot 2	53.671,20 €	5

## MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
<b>ADAM PUMPS SA</b>	PEPINSTER - Acquisition de pièces de réserve pour les pompes ENSIVAL équipant la station d'épuration de Wegnez.	104.505,00 €	2
<b>COMPUTERLAND</b>	Achats et locations de licences Microsoft	148.090,86 €	6
<b>DECHESNE PUMPS</b>	Ensemble des communes - Acquisition d'un groupe motopompe mobile	37.670,00 €	11
<b>GARAGE MARTIN SPRL</b>	Ensemble des communes - Acquisition de deux véhicules utilitaires plug-in hybrides	79.492,00 €	11
<b>GECIMA SA</b>	LIEGE - Acquisition de huit conteneurs modulaires habitables préfabriqués pour le complexe Atelier de Sclessin.	104.100,00 €	11
<b>HR WEB SOLUTION</b>	Marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture d'outils de gestion des ressources humaines	139.488,00 €	11
<b>RENAUD V.I. BELGIQUE SA</b>	Ensemble des communes - Acquisition de deux nouveaux camions-grues - Lot 1	258.100,00 €	1
	Ensemble des communes - Acquisition de deux nouveaux camions-grues - Lot 2	308.700,00 €	1
<b>RIONED SA</b>	FLEMALLE, LIEGE, SAINT-NICOLAS, SERAING, HERSTAL, OUPEYE et VISE - Acquisition d'un véhicule mini combiné hydrocureur	128.000,00 €	1
<b>STOKOTA SA</b>	Ensemble des communes - Acquisition d'un camion vidangeur	362.405,00 €	1



Station de pompage de Jemeppe Darse - © Nicau

### 3. RAPPORT DE GESTION

## EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### ACTIVITÉ EXPLOITATION (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	Assainissement 2022	Missions externes 2022	Frais généraux hors SPGE 2022	Global 2022	Global 2021
<b>PRODUITS</b>	<b>71.347</b>	<b>332</b>	<b>3.351</b>	<b>75.030</b>	<b>71.611</b>
SERVICES ET BIENS DIVERS	-20.858	-116	-11	-20.985	-21.766
COÛTS DE PERSONNEL	-21.061	-143	-242	-21.446	-17.439
AMORTISSEMENTS	-12.541	0	-3.366	-15.907	-15.368
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	-1	0	0	-1	-5
AUTRES CHARGES	-2.587	-189	-1	-2.777	-2.264
CHARGES FINANCIÈRES	-12.147	0	0	-12.147	-13.018
<b>CHARGES</b>	<b>-69.195</b>	<b>-448</b>	<b>-3.620</b>	<b>-73.263</b>	<b>-69.860</b>
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>2.152</b>	<b>-116</b>	<b>-269</b>	<b>1.767</b>	<b>1.751</b>

Le coût de l'activité globale lié à nos missions d'assainissement des eaux urbaines résiduaires est en augmentation. Les causes principales sont la crise énergétique, l'inflation des prix de manière globale, la difficulté d'approvisionnement de certaines fournitures et les différentes indexations des coûts salariaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces frais sont facturés à la SPGE. Le mécanisme actuellement mis en place avec l'accord de la SPGE engendre un bénéfice de 2.152 KEur. Normalement, à partir de l'exercice 2023, ce mécanisme devrait faire l'objet d'une nouvelle méthode de rémunération de la part de la SPGE. Un nouveau contrat de service devrait nous être proposé cette année.

L'activité « Missions externes » accuse une perte de l'ordre de 116 KEur. Celle-ci trouve principalement son origine dans des coûts d'exploitation de certaines stations qui dépassent les forfaits établis.

Les coûts qui ne peuvent pas faire l'objet d'une refacturation à la SPGE s'élèvent à 269 KEur. Ceux-ci sont principalement constitués d'amortissement d'ouvrages subsidiés dont l'AIDE est propriétaire historique et à la rémunération de la Direction Exploitation. A l'avenir, dans le nouveau contrat de service, cette rémunération devrait être mise à charge de la SPGE.

Les activités de la Direction Exploitation se solde par une contribution au résultat global d'un montant de 1.767 KEur

**ACTIVITÉS DE LA DIRECTION SET (montant en milliers d'euros)**

DESCRIPTION	Prestations rémunérées 2022	Prestations SPGE non rémunérées 2022	Frais généraux 2022	Global 2022	Global 2021
<b>PRODUITS</b>	<b>6.824</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>6.966</b>	<b>6.910</b>
SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.030	0	-468	-1.498	-2.559
COÛTS DE PERSONNEL	0	0	-5.503	-5.503	-4.587
RÉPARTITION DES PRESTATIONS	-4.202	-183	4.385	0	59
AMORTISSEMENTS	-59	0	-13	-72	-96
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	-395	0	0	-395	86
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	-50
CHARGES FINANCIÈRES	-28	0	0	-28	-57
<b>CHARGES</b>	<b>-5.714</b>	<b>-183</b>	<b>-1.599</b>	<b>-7.496</b>	<b>-7.204</b>
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>1.110</b>	<b>-183</b>	<b>-1.457</b>	<b>-530</b>	<b>-294</b>

De manière globale, les modifications de la structure et des méthodes mises en place dans la Direction SET se poursuivent.

Les prestations du SET permettent de dégager un résultat brut positif global sur les dossiers :

► Gestion de projets :	-206 KEur
► Etudes :	518 KEur
► Surveillance :	31 KEur
► Autres services :	1.035 KEur
► Emprises :	-268 KEur
Total	1.110 KEur

Les projets d'« Emprises » subissent toujours les conséquences d'un lourd passif et d'une rémunération inappropriée. Nous espérons que la révision du contrat de services permettra d'améliorer les honoraires liés à cette gestion des emprises.

Comme l'année précédente, il faut constater que des prestations d'un montant équivalent à 183 KEur ont été effectuées pour la SPGE. Ces prestations sont imposées par la SPGE mais elles ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation et restent donc à charge de l'AIDE.

En outre, si d'une manière globale, compte tenu de la crise et des indexations salariales, les frais généraux de la Direction SET sont bien maîtrisés, ils présentent une augmentation.

Une analyse des heures prestées par nos agents révèle un manque de productivité qui se traduit par une diminution des heures prestées sur les dossiers et qui restent à charge de l'AIDE (+/- 1.457 KEur).

Compte tenu des éléments ci-avant, la Direction SET clôture l'exercice 2022 avec une contribution au résultat global négative de 530 KEur.

**FRAIS GENERAUX (montant en milliers d'euros)**

DESCRIPTION	2022	2021
IMMEUBLES	-253	-215
COMMUNICATIONS	-16	-18
MOBILIER ET MATÉRIEL	-29	-13
VÉHICULES	-29	-26
INFORMATIQUES	-567	-585
SOUS-TRAITANCES	-275	-181
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	-190	-108
ADMINISTRATEURS	-93	-97
INTERVENTION SPGE	165	169
REFACTURATIONS DIVERSES	20	18
<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>	<b>-1.267</b>	<b>-1.056</b>
FRAIS DE PERSONNEL ADMINISTRATIF	-2.919	-2.556
REFACTURATION CGSP	142	132
INTERVENTION SPGE	1.419	1.316
<b>COÛT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	<b>-1.358</b>	<b>-1.108</b>
AMORTISSEMENTS	-168	-186
VARIATION DES RÉDUCTIONS DE VALEURS S/EMPRISES	-513	-46
VARIATION DES PROVISIONS POUR LITIGES	865	287
<b>AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</b>	<b>184</b>	<b>55</b>
<b>FRAIS GENERAUX SUBSISTANTS</b>	<b>-2.441</b>	<b>-2.109</b>

Après avoir déduit l'intervention de la SPGE dans les services et biens divers, ces derniers s'élevant à 1.267 KEur sont en légère augmentation. Celle-ci est principalement liée à la crise et aux travaux juridiques relatifs à la mise à jour importante de nos statuts et règlements ainsi que la mise en place de notre nouvelle organisation comptable et financière.

Le coût global du personnel pour l'exercice 2022 est de 1.358 KEur après déduction de l'intervention de la SPGE ainsi que la refacturation partielle des agents, délégués syndicaux, détachés à la CGSP. L'augmentation est principalement due à l'indexation des rémunérations.

Après l'analyse des dossiers d'emprises, par prudence, des réductions de valeur ont été actées pour un montant total de 513 KEur. Tandis que la provision relative aux dossiers litigieux a fait l'objet d'une réduction de 865 KEur.

Sur base des éléments énoncés ci-avant, les frais généraux résiduels s'élèvent à 2.441 KEur.

## RESULTAT FINANCIER 2022 (MONTANT EN MILLIERS D'EUROS)

DESCRIPTION	2022	2021
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>	150	258
<b>PRODUITS FINANCIERS NON RÉCURRENTS</b>	0	258
<b>FRAIS, INTÉRÊTS NÉGATIFS BANCAIRES ET TAXES O.B.</b>	-90	-166
<b>RÉDUCTION DE VALEUR S/PLACEMENTS</b>	-5.145	-531
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-5.085</b>	<b>-181</b>

Les charges et les produits financiers récurrents n'appellent pas de commentaires particuliers.

Malheureusement, nos placements de trésorerie historique subissent de plein fouet les conséquences de la crise financière.

Nos placements sont constitués principalement d'obligations et d'actions d'un faible niveau de risque quant à leur solvabilité. Ils sont gérés par plusieurs banques suivant un contrat de gestion discrétionnaire. Il ne s'agit pas de placements spéculatifs court terme.

La valeur historique globale des placements de trésorerie d'élèvent à 28.902 KEur.

Toutefois, en raison de la crise, la valeur de marché de ces titres a subi globalement un recul d'environ 17%. La loi comptable nous oblige à acter une réduction de valeur de plus de 5 millions d'euros.

Le résultat financier de l'exercice 2022 est dès lors négatif de 5.085 KEur.

**SYNTHESE DU RESULTAT DE L'EXERCICE (montant en milliers d'euros)**

	Exploitation 2022	SET 2022	Frais généraux 2022	GLOBAL 2022	GLOBAL 2021
<b>PRODUITS</b>	<b>75.030</b>	<b>6.966</b>	<b>0</b>	<b>81.996</b>	<b>78.521</b>
SERVICES ET BIENS DIVERS	-20.985	-1.498	-1.267	-23.750	-25.381
COÛTS DE PERSONNEL	-21.446	-5.503	-1.358	-28.307	-23.075
AMORTISSEMENTS	-15.907	0	-168	-16.075	-15.650
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	-1	-72	352	279	322
AUTRES CHARGES	-2.777	-395	0	-3.172	-2.314
CHARGES FINANCIÈRES	-12.147	0	0	-12.147	-13.075
RÉSULTAT FINANCIER	0	-28	-5.085	-5.113	-181
<b>CHARGES</b>	<b>-73.263</b>	<b>-7.496</b>	<b>-7.526</b>	<b>-88.285</b>	<b>-79.354</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>1.767</b>	<b>-530</b>	<b>-7.526</b>	<b>-6.289</b>	<b>-833</b>

Compte tenu des éléments détaillés ci-avant, le compte de résultats présente au 31/12/2022 une perte de 6.289.019,70 Eur.

**L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 EST (montant en milliers d'euros)**

<b>Perte à affecter</b>	<b>-6.289</b>
Perte de l'exercice à affecter	-6.289
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0
<b>PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES</b>	<b>6.289</b>

Après prélèvement, nos réserves s'élèvent à 14.967 Keur.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (montant en milliers d'euros)**

<b>ACTIF</b>	2022	2021
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>372.960</b>	<b>384.722</b>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255.932	271.861
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	117.028	112.861
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>67.226</b>	<b>69.860</b>
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	0	0
STOCKS ET COMMANDE EN COURS D'EXÉCUTION	14.955	17.110
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	21.499	17.465
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	25.415	30.117
VALEURS DISPONIBLES	821	668
COMPTES DE RÉGULARISATION	4.536	4.500
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>440.186</b>	<b>454.582</b>

<b>PASSIF</b>	2022	2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>121.450</b>	<b>125.069</b>
APPORT	72.310	66.295
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	189	189
RÉSERVES	14.967	21.256
RÉSULTATS REPORTÉS	0	0
SUBSIDES EN CAPITAL	33.984	37.329
AVANCE S/RÉPARTITION DE L'ACTIF NET	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	981	1.847
<b>DETTES</b>	<b>317.755</b>	<b>327.666</b>
DETTES À PLUS D'UN AN	265.170	279.808
DETTES À UN AN AU PLUS	49.675	44.794
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.910	3.064
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>440.186</b>	<b>454.582</b>

A l'actif, en raison des amortissements, le montant net des immobilisations corporelles est en diminution et s'élève, en fin d'exercice à 372.960 KEur. Il faut également noter que le contrat de leasing relatif au 1<sup>er</sup> lot d'ouvrage d'épuration et de collecte est venu à échéance. Conformément à la demande de la SPGE, les options d'achats n'ont pas été levées.

Les immobilisations financières présentent une augmentation dont l'origine se trouve dans la prise des participations dans le capital de la SPGE pour le compte des communes dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Il en va de même pour le poste capital qui augmente pour la même raison.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à la fin de l'exercice à 17.729 KEur. Conformément aux règles d'évaluation, les encours pour lesquels un doute subsiste quant à une éventuelle perte au terme du projet font l'objet d'une réduction de valeur. En fin d'exercice, la réduction de valeurs actée s'élève à 2.774 KEur.

Comme chaque année, les risques liés à nos chantiers ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière nous a permis de fixer le montant de la provision utile à 982 KEur. La provision relative au problème de désamiantage de notre siège social reste d'actualité et s'élève à 700 KEur.

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif.

La trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine et maintenir l'application des règles d'évaluation en vigueur.

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

### Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

### EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux

### Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau du contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE soit engagée en faveur de la SPGE est relativement élevée et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

### Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision de 700.000 € a été actée dans le cadre d'importants travaux de rénovation, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. En effet, le coût de ce désamiantage doit être considéré comme une charge exceptionnelle future et quasi-certaine. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue jusqu'à la rénovation de ce bâtiment prévu dans les 5 années avenir.

### Complément d'information pour les acquisitions d'investissements :

De nombreuses acquisitions liées à la résorption des contentieux européens n'ont pu être totalement finalisées (passation des actes authentiques). Un bilan de la situation juridique et financière des dossiers d'acquisition encore ouverts montre que les prestations d'acquisition sont insuffisamment couvertes par les honoraires prévus par le contrat de service. Les pertes potentielles ont fait l'objet d'une évaluation et des réductions de valeur prudentes ont été actées.

### Information sur le régime de pension :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Toutefois, dans un courrier récent, le SFP a remis en question l'octroi d'avantages extra-légaux prévus dans le régime de pension de l'AIDE pour les personnes nommées après le 31 décembre 2017. Des actions ont été entreprises afin de maintenir ces avantages.

Au 31 décembre 2021, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 124 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 16 MEur. Cette situation laisse apparaître une sur-couverture de l'ordre de 108 MEur.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEO FUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

Au moment d'établir le présent rapport, les informations relatives à l'exercice 2022 ne sont pas encore disponibles.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Néant.

# INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

## PERSPECTIVES

### 1) DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le démergement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Divers programmes d'investissement ont été communiqués à la SPGE, aménagés et approuvés par celle-ci en fonction de ses contingences budgétaires et accomplis par l'AIDE.

Tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ces programmes sont adaptés régulièrement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblaient pas être en adéquation avec son plan financier.

Toutefois, à l'occasion de l'examen des propositions de programmes d'investissement 2015-2021, la SPGE avait de grandes réticences à les approuver, celles-ci ne semblant pas être en adéquation avec son plan financier.

Une démarche commune des trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) a mis en évidence et a chiffré les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, dans une perspective à 20 ans. Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017, puis complété en 2018.

La SPGE a alors mandaté un bureau technique externe pour évaluer les demandes exprimées par les trois intercommunales. Ce bureau en a confirmé la pertinence et a émis quelques recommandations sur la méthode de priorisation des investissements à consentir (mise sur pied d'un groupe de travail, utilisation d'une méthodologie harmonisée d'évaluation de l'état des infrastructures, vérification des ouvrages en tenant compte de l'évolution future des régimes de pluie à la suite du changement climatique, etc.).

Le 17 juillet 2020, la SPGE, en suite de l'actualisation de son plan financier, a dégagé, pour l'ensemble des trois organismes wallons chargés du démergement, un budget complémentaire de 19.990.000 €, confirmant de ce fait ; qu'elle avait désormais pris la mesure de ses responsabilités financières en matière de démergement et qu'elle envisageait d'investir dans la réhabilitation des ouvrages de démergement et ce, pour plusieurs années.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031). A l'heure d'écrire ces lignes, cette proposition remaniée n'a encore fait l'objet d'aucune approbation officielle de la SPGE.

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semble donc relevé pour les prochaines années. La vigilance reste toutefois de mise.

Les recommandations de l'audit réalisé par le bureau SECO pour compte de la SPGE sont actuellement à l'étude dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la SPGE et auquel participent les trois organismes de démergement. La prise en compte du changement climatique dans la conception et le dimensionnement des ouvrages prend tout son sens en regard des évolutions climatiques de plus en plus perceptibles par la population, dont les inondations catastrophiques de l'été 2021 en sont l'amère démonstration. La démarche commune de la SPGE et des trois organismes en charge du démergement menée à cette occasion vers le Gouvernement wallon pour, entre autres, l'encourager à vérifier les protections directes des cours d'eau qui traversent des zones démergées (Meuse et Ourthe pour l'AIDE), en intégrant les conséquences pressenties du changement climatique sur les régimes fluviaux, semble avoir été prise en considération et les résultats en sont attendus pour 2024.

Indépendamment de l'état des ouvrages et de leurs équipements, l'adéquation des ouvrages de démergement en regard des conséquences du changement climatique (niveau de crue séculaire, pluies maximales, ...) doit être vérifié. L'implémentation de la directive européenne 2022/2557 sur la résilience des entités critiques, publiée le 14 décembre 2022 et devant être transposée pour le 17 octobre 2024, dans la mesure où elle s'applique également à l'assainissement des eaux usées, sera indubitablement un incitant pour le financement des études que cela implique.

Les droits et obligations des riverains vivant dans les zones démergées doivent leur être rappelés. Des actions de communication ont été réalisées en 2022, notamment par la publication d'une brochure destinée aux habitants des zones démergées et par une information donnée aux notaires de la région liégeoise lorsqu'ils y instrumentent des acquisitions immobilières.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2025 ont été établis sur base des frais réels d'exploitation 2022 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2023 : 8 608 000 €	2024 : 8 694 000 €	2025 : 8 781 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2023 : 1 257 000 €	2024 : 1 270 000 €	2025 : 1 282 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

## 2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures sont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les plans de gestion par district hydrographique (PGDH) et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE.

A l'heure d'écrire ces lignes, les 3èmes PGDH sont en cours d'enquête publique et devraient être adoptés par le Gouvernement wallon en 2023, avec plus d'une année de retard par rapport à l'échéancier européen. Ces projets de plans proposent les mesures nécessaires pour escompter atteindre le bon état de 60 à 72% des cours d'eau wallon en 2027, ce qui est évidemment insuffisant. Les 3èmes PGDH orientent fortement le programme d'investissement 2022-2027 de la SPGE, lequel ne nous a toutefois pas été officiellement communiqué à l'heure d'écrire ces lignes.

Ce programme de travaux de la SPGE couvrira une période de 10 ans (2022-2031) dont certains dossiers prioritaires devront être mis en chantier avant le 31 décembre 2027, de façon à être en phase avec les programmes de mesures des 3èmes plans de gestion par district hydrographique. Les autres dossiers devront être justifiés, étudiés et mis en œuvre avant le 31 décembre 2031. Ce programme a été communiqué au Conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2021. Ce programme de travaux pour l'AIDE représente 242 millions d'euros d'investissement, à mettre en œuvre sur 10 ans.

Fin 2022, la Commission européenne a publié son projet de révision de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, estimant que celle-ci n'était plus en phase avec les enjeux actuels, exprimés dans le Pacte Vert (Green Deal) européen. Le processus de négociation entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil européen est en cours et devrait aboutir à l'adoption d'une nouvelle directive au printemps 2024, en vue d'une transposition au plus tard en 2026.

De nombreuses dispositions vont impacter les activités de l'AIDE. Citons, sans vouloir être exhaustif :

- ▶ l'extension des obligations de collecte et de traitement des eaux usées pour les agglomérations comprises entre 1.000 et 2.000 EH ;
- ▶ l'obligation de réaliser des plans de gestion intégrée des eaux usées et des eaux de ruissellement dans les agglomérations de plus de 10.000 EH et de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire l'incidence des rejets d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- ▶ l'obligation pour les états (ou régions) de disposer d'un registre des systèmes d'épuration individuelle et d'assurer le suivi et le contrôle régulier de ces installations chez les particuliers ;
- ▶ L'obligation de renforcer les conditions de rejet et de contrôle des rejets d'eaux usées industrielles dans les égouts, tout en associant les organismes d'assainissement à la détermination de ces conditions ;
- ▶ Le renforcement de l'élimination de l'azote et du phosphore présents dans les eaux usées et le développement de possibilités de récupération de ces matières ;
- ▶ La mise en place d'un traitement quaternaire pour éliminer 80% des médicaments et des cosmétiques présents dans les eaux usées, en commençant d'abord par les plus grandes stations d'épuration puis en s'intéressant aux agglomérations entre 10.000 EH et 100.000 EH ;
- ▶ L'obligation pour les états de mettre en place d'un système de responsabilité étendue du producteur demandant aux producteurs de produits pharmaceutiques et de produits cosmétiques de contribuer à un fonds qui couvrirait les coûts d'élimination de leurs produits dans les stations d'épuration ;
- ▶ L'obligation pour les états-membres de faire en sorte que leur secteur de l'eau devienne énergétiquement neutre, en couvrant ses besoins énergétiques par une production équivalente d'énergie renouvelable ;
- ▶ La mise en place d'un suivi de la production de gaz à effet de serre dans les installations de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- ▶ Le renforcement des conditions de suivi des performances et de rapportage du fonctionnement des stations d'épuration collectives ;
- ▶ une participation accrue des stations d'épuration dans l'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.) ;
- ▶ l'obligation d'assurer, en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes le suivi épidémiologique permanent des eaux usées en détectant la présence de virus et d'organismes pathogènes dans les eaux usées ainsi que la résistance des bactéries aux antibiotiques ;
- ▶ Une amélioration sensible de l'information du public, associée à un accès plus aisé à la justice et à d'éventuelles compensations.

Un échéancier est proposé, s'étalant de 2025 à 2040.

Ces impositions conduiront à adapter, compléter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

En résumé, le rythme des investissements en matière d'assainissement se maintiendra encore plusieurs années.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici 2025 :

2023 : 30 286 000 €	2024 : 30 659 000 €	2025 : 31 208 000 €
---------------------	---------------------	---------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2023 : 2 171 000 €	2024 : 2 182 000 €	2025 : 2 192 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre 1.281.860 EH en 2023 et 1.305.685 EH en 2025.

En 2022, la station d'épuration de Rodt à Saint-Vith (760 EH) et la stations de pompage de Beaufays (1.500 EH) à Chaudfontaine ont été reprises en exploitation.

En 2023, les stations d'épuration de Houlteau (120 EH) et de Crawhez (200 EH) à Thimister-Clermont et dix-sept stations de pompage doivent être reprises en exploitation.

Lors des exercices 2024 et 2025, les stations d'épuration de Becco (125 EH) à Theux, de Cerexhe-Heuseux (850 EH) à Soumagne, de Visé (6.000 EH), de Lixhe (4.215 EH) à Visé, de Grand-Axhe (6.000 EH) à Waremme, de Villers-l'Evêque (6.610 EH) à Awans, et plus de trente stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Par ailleurs, le contrat de service qui lie l'AIDE et la SPGE arrivait à échéance le 29 juin 2020. Il a été prolongé par avenant au moins jusqu'au 31 décembre 2021 et, au plus tard, six mois après l'adoption du 5<sup>ème</sup> contrat de gestion de la SPGE.

A l'heure d'écrire ces lignes, les termes du contrat de service renouvelé restent inconnus. Ce nouveau contrat aura une incidence certaine sur les activités de l'AIDE que celle-ci exerce en province de Liège, pour ce qui relève du démergement comme de l'assainissement (en ce compris l'égouttage), tant en ce qui concerne les investissements que l'exploitation des ouvrages.

### 3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En 2018, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2022-2024, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

### 4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance,

une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel de protection de l'environnement et de protection de la santé humaine.

## 5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés. Cette structure a depuis lors évolué pour devenir un département au sein de la direction Services, études et travaux de l'AIDE.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- ▶ le « pack de base » ;
- ▶ le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- ▶ le module 2 « Missions spécifiques » ;
- ▶ le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- ▶ le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de l'intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services sont rendus dans le cadre du concept « in house » comme le prévoit la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux.

2018 a été l'année du développement des services du module 2 et du module 1 avec la cellule « Cadastre – SIG » et la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la connaissance et la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

2019 a été l'année du développement de l'outil Web de gestion des réseaux d'égouttage accessible désormais aux communes associées et aux agents de l'AIDE. Cet outil permet la visualisation des réseaux, leur localisation précise et de leur état, en tout lieu via un connexion internet.

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté un nouveau plan stratégique qui a l'ambition de réorganiser l'ensemble des missions de l'AIDE dans une démarche « R2R » (du robinet au ruisseau). La volonté de l'AIDE est d'aboutir très logiquement, pour plus d'efficacité, à une gestion intégrée des réseaux d'assainissement notamment en y englobant les réseaux d'égouttage.

Les services aux communes vont donc naturellement s'inscrire dans cette démarche grâce à la connaissance des réseaux d'égouttage et l'expertise acquises par l'AIDE. Déjà fin 2019 l'AIDE entamait une réflexion sur un service visant à exploiter les réseaux d'égouttage communaux en jetant les bases d'une convention pilote pour une zone spécifique.

Par ailleurs, l'accessibilité aux différents services proposés par l'AIDE devra être simplifiée par la mise en œuvre d'une convention unique qui intégrera les services du pack de base et des différents modules. Une réflexion est en cours pour définir les conditions d'accès et modalités pratiques. Elle devrait aboutir en 2023.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de connaissance, de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la rigueur habituelle.

## **6) SERVICES AUX PARTICULIERS**

### **La gestion publique de l'assainissement autonome**

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- ▶ les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
  - les contrôles à l'installation ;
  - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
  - les contrôles périodiques (la fréquence varie de 2 à 8 ans en fonction de la taille du système) ;
  - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- ▶ la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières seront pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE (Communes d'Amel et de Stoumont).

Enfin, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'exonération du Coût Vérité Assainissement (CVA) qui était octroyée aux propriétaires de systèmes d'épuration individuelle qui avaient entrepris les démarches administratives pour l'obtenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été supprimée conformément au paragraphe 3 de l'article R.386 du Code de l'Eau.

## Le CertIBEau

Le décret du Parlement wallon du 28 février 2019 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 ont mis en place un système de certification de la conformité des installations intérieures d'eau et d'assainissement des immeubles nouvellement construits.

Cette certification s'appelle le CertIBEau.

L'objectif premier de cette certification est d'assurer une meilleure gestion des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et bâtiments publics et privés en vérifiant, notamment, le respect des normes en vigueur. Elle permet également au propriétaire de recevoir des recommandations techniques pour la mise en conformité.

On estime en effet que, actuellement, seulement 10% à 20% des nouvelles constructions en Wallonie répondent aux normes et législations en vigueur, tant pour les installations intérieures d'eau que pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Le CertIBEau est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021, date à partir de laquelle tous les immeubles qui se raccordent pour la première fois à la distribution d'eau doivent faire l'objet d'une certification. La conformité de l'installation est désormais la condition nécessaire pour que le raccordement soit mis en service et que l'immeuble ait ainsi accès à l'eau de la distribution publique.

La certification porte sur deux volets :

- ▶ l'eau en entrée, c'est-à-dire le réseau intérieur d'eau de distribution ainsi que les éventuelles connexions avec des eaux alternatives (eau de pluie/de puits) ;
- ▶ l'eau en sortie, c'est-à-dire les traitements et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Tout propriétaire peut également, de façon volontaire, demander la réalisation d'un audit et la délivrance d'un CertIBEau pour une habitation existante. Il est ainsi informé de l'état et de la conformité de ses installations en vue de le communiquer au futur acquéreur ou locataire de son habitation.

Le CertIBEau est délivré par des certificateurs agréés.

La SPGE est l'autorité compétente pour l'octroi, la suspension et le retrait de l'agrément des certificateurs et des centres de formation. Elle gère la base de données reprenant les certifications ainsi que de la plateforme informatique permettant l'encodage des données par les certificateurs.

## **7) SERVICES AUX INDUSTRIES**

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que :

- ▶ les remises d'avis préalable à joindre lors des demandes en permis d'environnement ou en permis unique;
- ▶ le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon a mis en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu sera fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration sont notamment chargés de déterminer les modalités techniques des contrats et d'en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation est mise en œuvre depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021..

## 8) OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre 2015, les Nations-Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé «Transformer notre monde». Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce programme et à suivre les avancées en la matière.

Au travers de son plan stratégique, l'AIDE amorce une dynamique d'appropriation de ce programme de développement durable et de participation à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Afin de répondre aux diverses exigences concernant notamment la réduction de ses consommations d'énergie fossile et notre empreinte carbone, l'AIDE a engagé, en 2020, un responsable énergie. Ses premières missions sont de réaliser les audits énergétiques de nos installations et d'établir le bilan des gaz à effet de serre des activités de l'AIDE.

Les objectifs de l'AIDE visent la diminution des consommations énergétiques, l'amélioration des performances énergétiques des installations, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la biodiversité.

### ENERGIE RENOUVELABLE

En participant au marché groupé SPGE-SWDE pour l'installation de panneaux photovoltaïques, l'AIDE poursuit son effort dans le déploiement de sources d'énergie renouvelable. Les travaux de pose de panneaux photovoltaïques ont débuté à la station d'épuration de Butgenbach sur la toiture du bâtiment de service et celle des lits de séchage des boues.

Les sites des stations d'épuration de Herve et de Liège-Oupeye seront également équipés de panneaux photovoltaïques en toiture en 2023.

L'AIDE a comme objectif de produire, grâce à l'énergie renouvelable, 5% de l'énergie totale consommée.



Lit de séchage – station d'épuration de Butgenbach

## BIODIVERSITE

L'AIDE entend s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la biodiversité et de préservation des écosystèmes.

En effet, le NCFE (Natural Capital Financing Facility) est un instrument financier créé par la BEI et la Commission européenne qui soutient le financement des investissements et projets en faveur de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de son dernier emprunt auprès de la BEI, la SPGE a introduit un dossier pour l'obtention d'un financement NCFE pour réaliser des projets liés à la protection de la moule perlière et au financement de dépenses d'exploitation à caractère environnemental.

Par rapport à l'ensemble des projets présentés dans ce cadre, la BEI a retenu neuf dossiers liés à la biodiversité et aux changements climatiques introduits par l'AIDE.

Au niveau de la station d'épuration de Liège-Sclessin, le remplacement des plantes couvrantes et la plantation d'arbres, de haies et de prés fleuris afin de favoriser la biodiversité de ce site ont été commandés à la société SOLIVERDI pour une réalisation en 2023.

En octobre 2022, la plantation d'un pré fleuri a été réalisée par la société NATURA LOCI à la station d'épuration de Liège-Oupeye où pas moins de 390.000 bulbes ont été plantés sur une surface de 6.000 m<sup>2</sup>.

La création d'une bande fleurie permet ainsi d'offrir un biotope favorable aux insectes pollinisateurs et de leur fournir des ressources alimentaires variées et disponibles dès le début du printemps.



Source : rtc.be

Station d'épuration de Liège -Oupeye- première floraison de mars 2023

## **9) GESTION INTEGREE DE L'EGOUTTAGE**

Au fil des années, l'AIDE a toujours eu pour objectif d'apporter aux communes affiliées des solutions techniques et logistiques aussi bien par l'intermédiaire du démergement, de l'épuration que des services aux communes.

C'est dans cette optique qu'en 2020, l'AIDE a adopté dans son plan stratégique le concept du « R to R » (Robinet au Ruisseau). Dans ce cadre, un premier dossier pilote d'exploitation de réseau d'égouttage à Ougrée Haut a été mis en place.

Faisant écho à ce nouveau concept, la SPGE a commencé à développer un projet de reprise et d'exploitation des réseaux d'égouttage communaux. L'objectif est de démarrer ce nouveau projet, dénommé GIEg, à l'horizon 2029.

Au sein de l'AIDE, une collaboration transversale SET – Exploitation est mise en place afin de gérer ce nouveau dossier.

A cette fin, un projet pilote regroupant l'AIDE, la SPGE et les autres OAA est actuellement développé. Ce pilote, qui verra le jour dans le courant du deuxième semestre 2023, comprend, pour le territoire de la province de Liège, l'exploitation de 80 km de réseaux d'égouttage répartis sur trois communes pilotes : Herve, Limbourg et Welkenraedt.

La première échéance fixée au 15 mars 2023 doit permettre l'élaboration d'un questionnaire commun aux OAA à destination des grandes villes et des communes pilotes ainsi qu'une convention d'exploitation.

L'aboutissement de ce projet verra à terme l'apparition d'un nouveau métier pour les OAA dans le secteur de l'eau, l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux.



Station de pompage Tilleur 12 - © Nicau

## ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques. De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

## EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

## JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif.

La trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine et maintenir l'application des règles d'évaluation en vigueur.

## AUTRES INFORMATIONS

NEANT

## INSTRUMENTS FINANCIERS

NEANT

## 4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

	31-12-22	31-12-21	%
<b>I) AQUAWAL S.A.</b>	<b>312.775,20</b>	<b>312.775,20</b>	<b>12</b>
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
<b>II) ECETIA FINANCES</b>	<b>835.178,01</b>	<b>941.518,01</b>	<b>2,86</b>
<b>III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>198.066,93</b>	<b>198.066,93</b>	
- C.I.L.E.	98.909,52	98.909,52	0,07
- INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
<b>V) ETHIAS</b>	<b>146.249,30</b>	<b>146.249,30</b>	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1.492.269,44</b>	<b>1.598.609,44</b>	
<b>VI) S.P.G.E.</b>	<b>115.535.776,06</b>	<b>111.262.609,53</b>	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	74.112.864,00	71.903.398,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	41.422.912,06	39.359.211,53	
<b>TOTAL</b>	<b>117.028.045,50</b>	<b>112.861.218,97</b>	

## 1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

## 2. PARTICIPATION À LA ECETIA

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 106.340,00 €.

## 3. PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE. Ces participations sont intégralement libérées.

## 4. ETHIAS

En raison des modifications statutaires d'Ethias SA qui a été transformé en EthiasCo SCRL en 2017, notre qualité de membre affilié à Ethias SA a été modifiée de plein droit en celle de membre coopérateur dans EthiasCo SCRL avec attribution de 17 parts sociales dans le capital.

## 5. SPGE (CAPITAL D)

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la SPGE.

Les montants souscrits en 2018 représentent les comptes finals acceptés en 2017 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2017 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2018.

## 5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

### Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction

#### DISPOSITIONS LÉGALES

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation et (ci-après, le CDLD), qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon;
- aux communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

Vu l'article 3131-1, §3, 2<sup>o</sup> du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra donc le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'administration).

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.

Vu la circulaire du 14 juin 2018 qui fixe les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement.

la circulaire du 29 janvier 2019 qui précise que le rapport de rémunération fait partie des annexes du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration qui sert en matière de justification des comptes annuels soumis à la tutelle spéciale d'approbation.

Le présent rapport comporte les sections suivantes :

1. Informations générales
2. Le Conseil d'administration
3. Le Bureau exécutif
4. Le Comité d'audit
5. Le Comité de rémunération
6. La formation des administrateurs
7. Le Comité de direction
8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles
9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

## 1. Informations générales

<b>Numéro d'identification BCE</b>	203 963 680
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	AIDE
<b>Période de reporting</b>	2022

### PLAFOND BARÉMIQUE (ART. 5311 § 5 DU CDLD)

**Président**

**Vice-Président**

**Membres du Bureau exécutif**

**Autres membres du Conseil d'Administration**

**Observateurs**

Du 01-01-22 au 31-01-2022

Du 01-02-2022 au 31-03-2022

**Montant d'un jeton de présence par séance** Du 01-04-2022 au 31-05-2022

(un seul jeton par jour) Du 01-06-2022 au 31-08-2022

Du 01-09-2022 au 30-11-2022

Du 01/12/2022 au 31/12/2022

**Nombre de réunions**

- du Conseil d'administration 10 (mandat rémunéré) <sup>(1)</sup>

- du Bureau exécutif 11 (mandat rémunéré) <sup>(1)</sup>

- du Comité d'audit 1 (mandat gratuit)

- du Comité de rémunération 1 (mandat gratuit)

Montant maximum en Eur.

Non indexé

Indexé

	Non indexé	Indexé
<b>Président</b>	19.997,14	37.452,30
<b>Vice-Président</b>	14.997,86	28.089,25
<b>Membres du Bureau exécutif</b>	Jeton de présence	
<b>Autres membres du Conseil d'Administration</b>	Jeton de présence	
<b>Observateurs</b>	Néant	
Du 01-01-22 au 31-01-2022	125	221,98
Du 01-02-2022 au 31-03-2022	125	226,43
Du 01-04-2022 au 31-05-2022	125	230,95
Du 01-06-2022 au 31-08-2022	125	235,56
Du 01-09-2022 au 30-11-2022	125	240,28
Du 01/12/2022 au 31/12/2022	125	245,09

<sup>(1)</sup> Les membres du CA et BE ne perçoivent qu'un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions organisées à une même date

## 2. Le Conseil d'administration

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	
						TYPE	MONTANT
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%	Barémique	37.452,30 Eur
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	100%	Barémique	28.089,25 Eur
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	90%	Jetons	2.102,56 €
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	70%	Jetons	1.875,97 €
BENOIT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	80%	Jetons	1.875,97 €
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	40%	Jetons	457,38 €
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	20%	Jetons	448,41 €
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Echevine	Administrateur	70%	Jetons	1.640,41 €
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	60%	Jetons	1.395,68 €
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	90%	Jetons	2.093,23 €
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	80%	Jetons	1.857,67 €
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	40%	Jetons	951,88 €
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	90%	Jetons	2.102,56 €
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	0%	Jetons	- €
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	50%	Jetons	1.155,20 €
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	70%	Jetons	1.626,72 €
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	70%	Jetons	1.626,43 €
RENSON	Carine	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	90%	Jetons	2.097,95 €
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	90%	Jetons	2.088,42 €
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.333,51 €
<b>Taux de présence moyen Administrateurs</b>					<b>70%</b>	<b>Sous-total</b>	<b>93.271,50 Eur</b>
JOINE	Luc	INTRADEL SCRL	Directeur général	Observateur	58%	Gratuit	0,00 €
HEGGERICKX	Marc	CILE SCRL	Directeur RH, des achats et Marchés publics	Observateur	17%	Gratuit	0,00 €
KREMER	Alain	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	42%	Gratuit	0,00 €
ROTA	Gianfranco	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	8%	Gratuit	0,00 €

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE		
						TYPE	MONTANT	
SCHMETZ	Philippe	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	75%	Gratuit	0,00 €	
THOMAS	Yves	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	58%	Gratuit	0,00 €	
<b>Taux de présence moyen Observateurs</b>					<b>43% Total</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>								<b>93.271,50 €</b>

En dehors des participations au Conseil d'administration, il est à noter que le Président se réunit régulièrement avec le Comité de direction et se rend fréquemment à l'AIDE pour signer divers documents. De plus, en 2022, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président ont participé à 6 comités de négociation. Aucune rémunération complémentaire n'est versée.

Monsieur Thomas Cialone a demandé pour effectuer son mandat d'administrateur à titre gratuit à partir du second semestre de l'année 2022.

Veuillez noter que le quorum de présence étant atteint pour Bureau exécutif de novembre, à défaut de celui du Conseil d'administration, un jeton a été payé à Monsieur Ancion Thierry (administrateur présent).

### 3. Le Bureau exécutif

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	100%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	73%
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Echevine	Administrateur	55%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	45%
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>					<b>75%</b>

Les membres du CA et BE ne perçoivent qu'un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions organisées à une même date

## 4 Le Comité d'audit

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	100%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	0%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	100%
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>					<b>75%</b>

Mandat non rémunéré

## 5. Le Comité de rémunération

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	50%
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	0%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	50%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>					<b>60%</b>

Mandat non rémunéré

## 6. Formations des administrateurs

DATE	TITRE	ORATEUR
07-02-22	Responsabilité des administrateurs – Formation	Grégory de Sauvage
04-04-22	Rappel de la réglementation RGPD et la situation des actions relatives au RGPD au sein de l'AIDE.	Monsieur Raphaël Huwaert
05-12-22	Rencontre avec Eric Sevenant : vision du secteur de l'eau	Eric Sevenant

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	100%
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	67%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	100%
BENOÎT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	100%
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	33%
COURTOIS	Thomas	Wasseige	Bourgmestre	Administrateur	33%
ELSEN	Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	Administrateur	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	100%
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	100%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	100%
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	33%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	67%
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	0%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	67%
RENSON	Carine	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	100%
RAVONE	Jean-François	Villers le Bouillet	Echevin	Administrateur	67%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	67%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>					<b>77%</b>

## 7. Le Comité de direction

DIRECTION	NOM	PRÉNOM	RÉMUNÉRATION BRUTE	AVANTAGES EN NATURE (1)	CHÈQUES-REPAS (2)	ECO-CHÈQUES	TOTAL
Direction générale	HERRY	Florence	155.157,07	1.748,88	1.471,83	250,00	158.627,78
Direction administrative et financière	DELFOSSE	Fabrice	156.579,95	4.260,72	1.347,45	250,00	162.438,12
Direction Services, Etudes, Travaux	LEPORCQ	Béatrice	156.581,06	3.561,12	1.499,47	250,00	161.891,65
Direction Exploitation	LEMLYN	José	156.579,95	3.502,20	1.333,63	250,00	161.665,78
<b>TOTAUX</b>			<b>624.898,03</b>	<b>13.072,92</b>	<b>5.652,38</b>	<b>1.000,00</b>	<b>644.623,33</b>

(1) Véhicule et GSM - (2) Part patronale  
Tableau en Eur.

## 8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SOCIÉTÉ	ORGANE DE GESTION	QUALITÉ	RÉMUNÉRATION		
						TYPE	VERSÉ À	
							AIDE SCRL	INDIVIDUEL
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	-	X
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	Néant	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFF	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	-	X

## 9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
BOCCAR	Daniel	Conseiller communal	Amay	0	0	0	0%
CAPRASSE	Stéphanie	Echevine	Amay	0	0	0	0%
LACROIX	Didier	Echevin	Amay	0	0	0	0%
LALLEMAND	Jordy	Conseiller communal	Amay	0	-	-	0%
VANBRABANT	Michel	Conseiller communal	Amay	-	0	0	0%
MOINY	Samuel	Conseiller communal	Amay	0	0	0	0%
HEYEN	Patrik	Echevin	Amel	0	0	0	0%
MÜLLER	Berthold	Conseiller communal	Amel	0	0	0	0%
SCHRAUBEN-HENNEN	Sabrina	Conseillère communale	Amel	0	0	0	0%
WIESEMES	Erik	Bourgmestre	Amel	0	0	0	0%
WIESEMES	Stephan	Echevin	Amel	0	0	0	0%
BERNARDIN-BOSARD	Christiane	Conseillère communale	Ans	1	1	0	67%
HERBEN	Walther	Echevin	Ans	0	0	0	0%
KERSTEENS	Christophe	Conseiller communal	Ans	1	1	1	100%
NAFRAK	Rachid	Conseiller communal	Ans	0	0	0	0%
PICKMAN	Sandra	Conseillère communale	Ans	0	0	0	0%
AGNELLO	Blaise	Conseiller communal	Anthisnes	0	0	0	0%
CLOJANS	Aimé	Conseiller communal	Anthisnes	0	0	0	0%
EVANS	Michel	Echevin	Anthisnes	0	0	0	0%
STEVELER-PETITJEAN	Anne	Conseillère communale	Anthisnes	0	0	0	0%
TRICNONT-KEYSERS	Françoise	Conseillère communale	Anthisnes	0	0	0	0%
GERON	Françis	Echevin	Aubel	1	1	1	100%
LEJEUNE	Freddy	Bourgmestre	Aubel	0	0	0	0%
MERTENS	Thierry	Conseiller communal	Aubel	0	0	0	0%
MEURENS	Jean-Claude	Conseiller communal	Aubel	0	0	0	0%
MOXHET	Jean-Jacques	Conseiller communal	Aubel	0	0	0	0%
BOCK	Cécile	Conseillère communale	Awans	0	0	0	0%
BONNARD	Pierre	Conseiller communal	Awans	0	0	0	0%
SMOLDERS	Thibaud	Bourgmestre	Awans	0	0	0	0%
VILENNE	Jean-Paul	Conseiller communal	Awans	1	1	1	100%
VRANCKEN	André	Conseiller communal	Awans	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
CORBESIER	Jérôme	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0	0%
DODRIMONT	Philippe	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0	0%
DUBOIS-DARCIS	Corine	Conseillère communale	Aywaille	0	0	0	0%
RIXHON	Daniel	Conseiller communal	Aywaille	0	0	-	0%
WOUTERS	Yvan	Conseiller communal	Aywaille	-	-	0	0%
SEVRIN	Frédéric	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0	0%
BECKERS	Audrey	Echevine	Baelen	0	0	0	0%
CRUTZEN	Pierre	Conseiller communal	Baelen	0	0	0	0%
DEROME	André	Conseiller communal	Baelen	0	0	0	0%
FYON	Maurice	Bourgmestre	Baelen	0	0	0	0%
NICOLL	Jonathan	Conseiller communal	Baelen	0	0	0	0%
DEIL	Marie-Nöelle	Conseillère communale	Bassenge	0	0	0	0%
HELLIN	Carine	Conseillère communale	Bassenge	0	1	1	67%
HIANCE	Valérie	Bourgmestre	Bassenge	1	1	1	100%
KNAPEN	Philippe	Echevin	Bassenge	1	0	0	33%
MALHERBE	Michel	Conseiller communal	Bassenge	0	0	0	0%
BEN MOUSSA	Christophe	Conseiller communal	Berloz	0	0	0	0%
DEDRY	Benoît	Echevin	Berloz	0	0	0	0%
HOSTE	Alex	Echevin	Berloz	0	0	0	0%
MOUREAU	Béatrice	Bourgmestre	Berloz	0	0	0	0%
SAMEDI	Isabelle	Conseillère communale	Berloz	0	0	0	0%
DE CLERCK	Véronique	Conseillère communale	Beyne-Heusay	0	0	0	0%
JACQUEMIN	Marie-Rose	Conseillère communale	Beyne-Heusay	1	-	-	100%
Debouny	Ninon	Conseillère communale	Beyne-Heusay	-	0	0	0%
LOMBARDO	Marie-Josée	Conseillère communale	Beyne-Heusay	0	1	0	33%
TOOTH	Frédéric	Conseiller communal	Beyne-Heusay	0	0	0	0%
TREMBLOY	David	Conseiller communal	Beyne-Heusay	0	1	0	33%
BOSSCHEM	Ann	Conseillère communale	Blegny	0	0	0	0%
DEDEE	Charly	Conseiller communal	Blegny	0	0	0	0%
MEDERY	Laurent	Conseiller communal	Blegny	0	0	0	0%
NOSENT	Françoise	Conseillère communale	Blegny	1	0	1	67%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
RENERY	Christophe	Conseiller communal	Blegny	0	0	1	33%
BATAILLE	Cécile	Echevine	Braives	0	0	0	0%
FOCCROULLE	Marc	Conseiller communal	Braives	0	0	0	0%
GUILLAUME	Pol	Bourgmestre	Braives	0	0	0	0%
LOUIS	Bruno	Conseiller communal	Braives	0	0	0	0%
ONSSELS	Michel	Conseiller communal	Braives	0	0	1	33%
ADAMS	Reinhold	Echevin	Büllingen	1	0	0	33%
HOFFMANN	Kevin	Conseiller communal	Büllingen	0	-	-	0%
MARECHAL	David	Conseiller communal	Büllingen	-	-	0	0%
RAUW	Manfred	Conseiller communal	Büllingen	0	-	0	0%
RAUW	Vanessa	Conseillère communale	Büllingen	0	-	-	0%
BRÜLS	Martha	Conseillère communale	Büllingen	-	-	0	0%
SCHMITT	Michael	Echevin	Büllingen	0	0	0	0%
BERTRAND	Frédéric	Echevin	Burdinne	0	0	0	0%
BOUCHE	Christine	Conseillère communale	Burdinne	0	0	0	0%
CHARLIER	Ghislain	Conseiller communal	Burdinne	0	1	1	67%
DELIER	Laurence	Conseillère communale	Burdinne	0	0	0	0%
GIROULLE	Alexandre	Conseiller communal	Burdinne	0	0	0	0%
DHUR	Marion	Bourgmestre	Burg-Reuland	0	0	0	0%
DOLLENDORF	Serge	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	1	1	67%
KAUT	Nadja	Conseillère communale	Burg-Reuland	0	0	0	0%
SCHMITZ	Romano	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0	0%
WIESEN	Helmuth	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0	0%
DOLLENDORF	Manuel	Conseiller communal	Bütgenbach	0	1	1	67%
HECK	José	Conseiller comunal	Bütgenbach	0	0	0	0%
RAUW-HERBRAND	Karla	Conseillère communale	Bütgenbach	0	1	1	67%
SERVATY	Charles	Echevin	Bütgenbach	0	0	0	0%
VELZ	Jean-Luc	Conseiller communal	Bütgenbach	0	0	0	0%
HEGGERICKX	Marc	Directeur RH et Achats	C.I.L.E.	1	0	0	33%
CLOSE-LECOQC	Jean-François	Conseiller communal	Chaufontaine	0	0	1	33%
ELSEN	Sabrine	Echevine	Chaufontaine	1	0	1	67%
GRONDAL	Olivier	Conseiller communal	Chaufontaine	0	0	0	0%
HAESBROECK-BOULU	Madeleine	Echevine	Chaufontaine	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
RADERMECKER	Laurent	Conseiller communal	Chaufontaine	0	0	0	0%
GIET	Christian	Conseiller communal	Clavier	0	0	0	0%
HUPPE	Alain	Echevin	Clavier	0	0	0	0%
LAVAL	Gérard	Conseiller communal	Clavier	0	0	1	33%
LECOMTE	Emmanuelle	Conseillère communale	Clavier	0	0	0	0%
WATHELET	Damien	Echevin	Clavier	0	0	0	0%
CARA	Jean-Pierre	Conseiller communal	Comblain	0	0	0	0%
FLAGOTHIER	Frédéric	Conseiller communal	Comblain	0	0	0	0%
HAYART	Daphné	Conseillère communale	Comblain	0	0	0	0%
QUINTART	Albert	Conseiller communal	Comblain	0	0	0	0%
VANDEGHEN	Marie	Conseillère communale	Comblain	0	0	0	0%
BRILLON	Jean-François	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0	0%
CORBESIER	Joëlle	Conseillère communale	Crisnée	0	1	0	33%
LEONARD	Hervé	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0	0%
TOMBEUR	Myriam	Echevine	Crisnée	0	0	0	0%
SQUELIN	Benoît	Conseiller communal	Crisnée	0	0	1	33%
DECKERS-SCHILLINGS	Evelyne	Conseillère communale	Dalhem	0	0	0	0%
LUCASSE	Pierre	Conseiller communal	Dalhem	0	0	0	0%
OLIVIER	Loïc	Conseiller communal	Dalhem	0	0	0	0%
VAESSEN	Fabian	Echevin	Dalhem	0	0	0	0%
VONCKEN	Michel	Echevin	Dalhem	0	0	0	0%
DEVALTE	Alain	Conseiller communal	Dison	0	0	0	0%
FAGNANT	Carine	Conseillère communale	Dison	0	0	0	0%
LEMOINE	Jean-Marie	Conseiller communal	Dison	0	0	0	0%
MULLENDER	Stéphan	Echevin	Dison	0	0	0	0%
YLIEFF	Yvan	Conseiller communal	Dison	0	0	0	0%
BOURGEOIS	Pernelle	Conseillère communale	Donceel	0	0	0	0%
CUIJVERS	Olivier	Conseiller communal	Donceel	0	1	1	67%
DELVAUX	Arnaud	Echevin	Donceel	1	1	0	67%
MORDANT	Philippe	Bourgmestre	Donceel	0	1	0	33%
ROLANS-BERNARD	Geneviève	Présidente du CPAS	Donceel	0	0	0	0%
ANCIA	Johan	Echevin	Engis	-	0	0	0%
CRETS	Jordan	Conseiller communal	Engis	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
DORMAL	Lucas	Conseiller communal	Engis	0	0	0	0%
STEINBUSCH	Christelle	Conseillère communale	Engis	0	-	-	0%
TERRYIN	Isabelle	Conseillère communale	Engis	0	0	0	0%
VOUE	Marc	Echevin	Engis	0	0	0	0%
MARLIER	Bernard	Echevin	Esneux	0	0	0	0%
PERET	Jérémy	Conseiller communal	Esneux	0	0	0	0%
RIGAUX	Vincent	Conseiller communal	Esneux	0	0	0	0%
ROUSSEL	François	Conseiller communal	Esneux	0	0	0	0%
RENOTTE	Nathalie	Conseillère communale	Esneux	0	0	0	0%
Barth-Vandenhirtz	Alexandra	Conseillère communale	Eupen	0	0	0	0%
DODEMONT	Thierry	Conseiller communal	Eupen	0	0	0	0%
LENNERTZ	Thomas	Conseiller communal	Eupen	0	0	0	0%
PAULUS	Fabrice	Conseiller communal	Eupen	0	0	0	0%
POST	Raphaël	Conseiller communal	Eupen	0	0	0	0%
COLPIN	Marie-Léonie	Echevine	Faimes	0	0	0	0%
DECELLE	Patrice	Conseiller communal	Faimes	1	1	0	67%
DELCHAMBRE	Jean-Marc	Echevin	Faimes	0	0	1	33%
DEVALLEE	Gilles	Conseiller communal	Faimes	0	0	0	0%
ETIENNE	Maxime	Conseiller communal	Faimes	0	0	0	0%
BONFOND	Pierre	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0	0%
CAPITAINE	Benoît	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0	0%
DEMONTY	Jean-Marc	Echevin	Ferrières	0	0	0	0%
DUPONT	Marianne	Echevine	Ferrières	0	1	0	33%
ROLLIN	Yvon	Echevin	Ferrières	0	0	0	0%
DUPAS	Valérie	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0	0%
LEBLANC	Raphaël	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0	0%
PATERKA	Marc	Président du CPAS	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0	0%
ROBERT	Brigitte	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0	0%
THIRIONET	Marie-Rose	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0	0%
BODARWE	Dominique	Conseiller communal	Flémalle	0	0	0	0%
DISTER	Jérôme	Echevin	Flémalle	0	0	0	0%
FERNANDEZ NAVARRO	Maria Teresa	Conseillère communale	Flémalle	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
JOLIS	Marie-Ange	Conseillère communale	Flémalle	0	0	-	0%
THIRION	Georges	Conseiller communal	Flémalle	-	-	0	0%
THEMONT	Sophie	Echevine	Flémalle	0	0	0	0%
BERGENHOUSE	Estelle	Conseillère communale	Fléron	0	0	0	0%
BRUWIER	Marie-Pierre	Conseillère communale	Fléron	0	0	0	0%
GUERIN	Jean-Pierre	Conseiller communal	Fléron	0	0	0	0%
LIMET	Clément	Conseiller communal	Fléron	0	0	0	0%
MULLENS	Rebecca	Conseillère communale	Fléron	0	0	0	0%
FALLAIS	Yves	Conseiller communal	Geer	0	0	0	0%
FRANCOIS	Sarah	Conseillère communale	Geer	0	0	0	0%
LERUSSE	Didier	Echevin	Geer	1	1	1	100%
LOIX	Christiane	Conseillère communale	Geer	0	1	0	33%
SERVAIS	Dominique	Bourgmestre	Geer	0	0	0	0%
BELHOCINE	Sandra	Echevine	Grâce-Hollogne	0	0	0	0%
CIMINO	Geoffrey	Echevin	Grâce-Hollogne	0	0	0	0%
FISSETTE	Michel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	0	0	0%
GIELEN	Daniel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	0	0	0%
PATTI	Pietro	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	0	0	0	0%
HENEAUX	Frédéric	Conseiller communal	Hamoir	0	0	-	0%
SCHAUBROCK	Stéphan	Conseiller communal	Hamoir	-	-	0	0%
LECERF	Patrick	Bourgmestre	Hamoir	0	0	0	0%
MINGUET	Marie-Noël	Echevine	Hamoir	1	0	1	67%
PONCELET	Jean-Claude	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0	0%
SILVESTRE	Pierre	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0	0%
DASSY	Pascal	Conseiller communal	Hannut	0	0	0	0%
DEGROOT	Florence	Echevine	Hannut	0	0	0	0%
DESIRONT-JACQMIN	Pascale	Conseillère communale	Hannut	0	0	0	0%
LANDAUER	Nathalie	Conseillère communale	Hannut	1	0	0	33%
s'HEEREN	Niels	Echevin	Hannut	0	0	0	0%
DEBEHOGNE	François	Conseiller communal	Héron	0	0	0	0%
DISTEXHE	Roland	Conseiller communal	Héron	0	0	0	0%
FAGNOUL	Philippe	Conseiller communal	Héron	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
THISE	Philippe	Echevin	Héron	0	0	0	0%
VIATOUR	Luc	Président du CPAS	Héron	0	0	0	0%
BOHET	Denise	Echevine	Herstal	0	0	0	0%
BOUTARA	Aïcha	Conseillère communale	Herstal	1	1	0	67%
CETIN	Nermin	Conseillère communale	Herstal	1	0	0	33%
GERARD	Annick	Conseillère communale	Herstal	0	0	0	0%
WILLEMS	Thierry	Conseiller communal	Herstal	1	1	1	100%
ALLELYN	Bernard	Echevin	Herve	1	1	1	100%
CHANDELLE	Boris	Conseiller communal	Herve	0	0	0	0%
DROUGUET	Marc	Bourgmestre	Herve	0	0	0	0%
FABRIS	Gianni	Conseiller communal	Herve	0	0	0	0%
HOGGE	Denis	Conseiller communal	Herve	0	0	0	0%
KUNSCH-LARDINOIT	Françoise	Echevine	Huy	0	0	0	0%
MUSTAFA	Lulzim	Conseiller communal	Huy	0	0	0	0%
RORIVE	Florian	Conseiller communal	Huy	0	0	0	0%
STADLER	Christelle	Conseillère communale	Huy	0	0	0	0%
VIDAL	Grégory	Conseiller communal	Huy	0	0	0	0%
JOINE	Luc	Directeur Général	INTRADEL	1	1	1	100%
ANCION	Marc	Echevin	Jalhay	0	0	0	0%
BAWIN	Luc	Conseiller communal	Jalhay	0	0	0	0%
CLEMENT	Alison	Conseillère communale	Jalhay	0	0	0	0%
HEUSDENS	Didier	Conseiller communal	Jalhay	1	0	0	33%
HOUSSA	Dimitri	Conseiller communal	Jalhay	0	0	0	0%
LAZZARI-GHYSEN	Isabelle	Conseillère communale	Juprelle	1	1	1	100%
LIBERT	Emmanuel	Conseiller communal	Juprelle	0	1	1	67%
NYSSSEN	Angèle	Conseillère communale	Juprelle	0	1	1	67%
REYNDERS	Fabrice	Conseiller communal	Juprelle	0	0	0	0%
THYS	Geneviève	Conseillère communale	Juprelle	1	1	0	67%
HENN	Marcel	Echevin	Kelmis	0	0	0	0%
KRICKEL	Bruno	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0	0%
KLINKENBERG	Björn	Echevin	Kelmis	0	0	0	0%
LENAERTS	Raymond	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
MUNNIX	Max	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0	0%
BOUGNOUCH	Mohammed	Conseiller communale	Liège	0	0	0	0%
FASSOTTE	Céline	Conseillère communale	Liège	0	0	0	0%
GOFFART	Laura	Conseillère communale	Liège	0	0	0	0%
KOCYGIT	Omer	Conseiller communal	Liège	1	0	0	33%
NIKOLIC	Diana	Conseillère communale	Liège	0	1	0	33%
BASTIN	Emile	Echevin	Lierneux	0	0	0	0%
GERMAIN	Anne-Catherine	Echevine	Lierneux	0	0	0	0%
LAMBOTTE	Laurent	Conseiller communal	Lierneux	0	0	0	0%
LESENFANTS	Sébastien	Conseiller communal	Lierneux	0	0	0	0%
MATHIEU	Guy	Conseiller communal	Lierneux	0	0	1	33%
DELHEZ	Luc	Echevin	Limbourg	0	1	1	67%
GREGOIRE	Pierre	Conseiller communal	Limbourg	1	0	0	33%
MARTIN	Jessica	Conseillère communale	Limbourg	0	0	0	0%
SCHILS	Alain	Echevin	Limbourg	0	0	0	0%
SCHMITS	Grégory	Conseiller communal	Limbourg	0	0	0	0%
BERNAERTS	Catherine	Conseillère communale	Lincet	0	0	0	0%
COULEE	Léon	Conseiller communal	Lincet	0	0	0	0%
DALOZE	Etienne	Conseiller communal	Lincet	0	0	0	0%
DARDENNE-DALOZE	Renée	Conseillère communale	Lincet	0	0	0	0%
DOGUET	David	Conseiller communal	Lincet	0	0	0	0%
FRANSSEN	Roger	Conseiller communal	Lontzen	1	0	0	33%
HEEREN	Werner	Echevin	Lontzen	1	0	1	67%
HEUSCHEN	Yannick	Echevin	Lontzen	0	0	0	0%
MALMENDIER	Gerd	Conseiller communal	Lontzen	0	0	1	33%
SIMAR	Etienne	Conseiller communal	Lontzen	1	0	0	33%
BERTRAND	Henri	Conseiller communal	Malmedy	0	0	0	0%
PARMANTIER	Nathalie	Conseillère communale	Malmedy	0	0	0	0%
ROYAUX	Philippe	Conseiller communal	Malmedy	1	0	0	33%
SCHROEDER	Catherine	Echevine	Malmedy	0	0	0	0%
SERVAIS	Pascal	Conseiller communal	Malmedy	0	0	1	33%
ANGELICCHIO	Valentin	Conseiller communal	Marchin	0	1	0	33%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
FARCY	Samuel	Echevin	Marchin	0	0	0	0%
DEVILLERS	Frédéric	Conseiller communal	Marchin	0	0	0	0%
FERIR	Anne	Présidente du Conseil	Marchin	0	0	0	0%
PIERRET	Rachel	Conseillère communale	Marchin	0	0	0	0%
DAL MOLIN	Bruno	Echevin	Modave	0	0	0	0%
DE MEYER	Magali	Echevine	Modave	0	0	0	0%
NICOLAS	André	Conseiller communal	Modave	0	0	0	0%
ROBERT	Serge	Conseiller communal	Modave	0	0	0	0%
ROUELLE	Nicolas	Conseiller communal	Modave	0	0	0	0%
FAGNOUL	Tristan	Bourgmestre	Nandrin	0	0	0	0%
GRAULICH	Claire	Conseillère communale	Nandrin	0	0	0	0%
HENRY	Alain	Conseiller communal	Nandrin	0	0	0	0%
HERBIET	Sébastien	Echevin	Nandrin	0	0	0	0%
PLANCHAR	Malory	Conseillère communale	Nandrin	0	0	0	0%
BIHET	Mathieu	Echevin	Neupré	0	0	0	0%
CRUNEMBERG	Frédéric	Conseiller communal	Neupré	0	0	0	0%
CUYPERS	Dany	Conseiller communal	Neupré	1	0	0	33%
MOREAU	Philippe	Conseiller communal	Neupré	0	0	0	0%
VERSCHUEREN	Charles-André	Echevin	Neupré	0	0	0	0%
BAGUETTE	Marc	Echevin	Olne	0	1	0	33%
BUCHET	Patrice	Conseiller communal	Olne	1	0	1	67%
DUBOIS-TIXHON	Caroline	Conseillère communale	Olne	0	0	0	0%
KEMPENEERS	Dorian	Conseiller communal	Olne	0	-	-	0%
MOLL	Francois-Luc	Conseiller communal	Olne	-	0	0	0%
NOTTEBORN	Jean-François	Conseiller communal	Olne	1	0	0	33%
ALBERT	Isabelle	Conseillère communale	Oreye	0	0	0	0%
DAERDEN	Jean-Marc	Bourgmestre	Oreye	0	0	0	0%
MASSET	Michel	Conseiller communal	Oreye	0	0	0	0%
RADOUX	Jean-Pierre	Echevin	Oreye	0	0	0	0%
WARNANT	Marie-Christine	Conseillère communale	Oreye	1	1	1	100%
FROIDBISE	Francis	Echevin	Ouffet	0	0	0	0%
JADIN	Benoit	Conseiller communal	Ouffet	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
MAILLEUX	Caroline	Bourgmestre	Ouffet	0	0	0	0%
MOES	Jean-Marc	Conseiller communal	Ouffet	1	1	1	100%
PREVOT	Michel	Conseiller communal	Ouffet	1	1	0	67%
FERNANDES	Elsa	Conseillère communale	Oupeye	0	0	0	0%
LOMBARDO	Hélène	Conseillère communale	Oupeye	0	0	0	0%
ROUFFART	Gérard	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0	0%
SCALAIS	Serges	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0	0%
TIHON	Kevin	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0	0%
DEFRANCE	Marc	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0	0%
KESKIN	Özlem Ipek	Conseillère communale	Pepinster	0	0	0	0%
LEVEQUE	Nathalie	Echevine	Pepinster	0	0	0	0%
PIRLET	Cédric	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0	0%
WYDOOGHE	Alain	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0	0%
AUSTEN	Joseph	Echevin	Plombières	1	0	0	33%
DECKERS	Jonathan	Echevin	Plombières	0	0	0	0%
HOPPERETS	Raymond	Conseiller communal	Plombières	0	0	0	0%
LADRY	Hugo	Conseiller communal	Plombières	0	0	0	0%
SCHYNS	Nadine	Echevine	Plombières	0	0	0	0%
CIALONE	Thomas	Conseiller Provincial	Province Liège	1	0	0	33%
FRANCOIS	Nathalie	Conseillère Provinciale	Province Liège	0	0	0	0%
JADOT	Jean-Claude	Conseiller Provincial	Province Liège	0	0	0	0%
LEONARD	Roland	Conseiller Provincial	Province Liège	0	0	1	33%
RENSON	Carine	Conseillère Provinciale	Province Liège	0	1	0	33%
BRITZ	Roger	Conseiller communal	Raeren	0	0	0	0%
KIRSCHFINK	Christine	Echevine	Raeren	0	0	0	0%
GÜSTING	Erwin	Bourgmestre	Raeren	0	0	0	0%
PITZ	Mario	Conseiller communal	Raeren	1	1	0	67%
SIMON	Tom	Conseiller communal	Raeren	0	0	0	0%
BLAVIER	Géraldine	Conseillère communale	Remicourt	0	0	0	0%
GELAESEN	Rose-Marie	Echevine	Remicourt	0	0	0	0%
MILISEN	Lucien	Conseiller communal	Remicourt	0	0	1	33%
SCIORRE	Fabrice	Conseiller communal	Remicourt	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
VANHERLE	Séverine	Conseillère communale	Remicourt	0	0	0	0%
ALFIERI	Ludivine	Conseillère communale	Saint-Georges	0	0	0	0%
BINET	Gilbert	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0	0%
LEJEUNE	André	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0	0%
ROUFFART	Jean-Michel	Echevin	Saint-Georges	0	0	0	0%
VELLE	Thierry	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0	0%
AVRIL	Jérôme	Echevin	Saint-Nicolas	0	0	0	0%
FIDAN	Aynur	Conseillère communale	Saint-Nicolas	0	0	0	0%
MALKOC	Hasan	Conseiller communal	Saint-Nicolas	0	0	0	0%
MICCOLI	Elvira	Conseillère communale	Saint-Nicolas	0	1	0	33%
SCARAFONE	Sergio	Conseiller communal	Saint-Nicolas	0	0	0	0%
FRECHES	Gregor	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0	0%
HANNEN	Herbert	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0	0%
HOFFMANN	René	Echevin	Saint-Vith	1	1	1	100%
MICHELS	Jean-Claude	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0	0%
VLIEGEN	Emmanuel	Conseiller communal	Saint-Vith	0	-	-	0%
SCHLECK	Christine	Conseillère communale	Saint-Vith	-	0	0	0%
CRAPANZANO	Laura	Echevine	Seraing	0	0	0	0%
DECERF	Alain	Echevin	Seraing	1	1	1	100%
DELL'OLIVO	Andrea	Conseiller communal	Seraing	0	0	0	0%
NÖEL	Hervé	Conseiller communal	Seraing	0	0	0	0%
REINA	David	Conseiller communal	Seraing	0	0	0	0%
DELCHF	Alain	Conseiller communal	Soumagne	0	0	1	33%
GODFIRNON	Anne-Christine	Echevine	Soumagne	0	1	1	67%
HAESEVOETS	Jean-Michel	Echevin	Soumagne	0	0	0	0%
LEBEAU	David	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0	0%
MIXHEL	Benoît	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0	0%
BRUCK	Gilles	Conseiller communal	Spa	0	0	0	0%
DORVAL	Fabienne	Conseillère communale	Spa	0	0	0	0%
GAZZARD	Franck	Conseiller communal	Spa	0	0	0	0%
GUYOT-STEVENS	Charlotte	Echevine	Spa	0	0	0	0%
MATHYS	Paul	Echevin	Spa	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
DELCUVE	Philippe	Directeur financier	SPGE	1	0	0	33%
COLLIENNE	Alain	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0	0%
DOUTRELOUP	Sébastien	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0	0%
LAMBINON	Denis	Conseiller communal	Sprimont	1	0	0	33%
MORAY	Christian	Echevin	Sprimont	0	0	0	0%
ROUXHET	Olivier	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0	0%
GUILLAUME	Elisabeth	Echevine	Stavelot	0	0	0	0%
KOCKELMANN	Raymond	Echevin	Stavelot	0	0	0	0%
LEGROS	Fabien	Echevin	Stavelot	0	0	0	0%
LOUSBERG	Romain	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0	0%
MONVILLE	Jérôme	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0	0%
BEAUVOIS	Samuel	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0	0%
DUPONT	José	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0	0%
GILKINET	Didier	Bourgmestre	Stoumont	0	0	0	0%
MONVILLE	Marie	Echevine	Stoumont	0	0	0	0%
WERA	Tanguy	Echevin	Stoumont	0	0	0	0%
BOURY	Philippe	Conseiller communal	Theux	0	0	0	0%
DAELE	Matthieu	Conseiller communal	Theux	1	0	0	33%
DAHMEN	Jean-Christophe	Conseiller communal	Theux	0	0	0	0%
GAVRAY	Bruno	Echevin	Theux	0	0	0	0%
THEATE	Cédric	Conseiller communal	Theux	0	0	0	0%
DEMONCEAU	Lambert	Bourgmestre	Thimister	1	0	0	33%
DEMOULIN	Christophe	Echevin	Thimister	0	1	1	67%
DHEUR	Guillaume	Conseiller communal	Thimister	0	0	0	0%
HOMBLEU	Didier	Conseiller communal	Thimister	0	0	0	0%
MEYER	Herbert	Conseiller communal	Thimister	0	-	-	0%
HUYGHE	Benjamine	Conseillère communale	Thimister	-	0	0	0%
ALBANESE	Dominique	Echevin	Tinlot	0	0	0	0%
BRUWIER	Pierre	Conseiller communal	Tinlot	0	0	0	0%
CRAISSE	Denis	Echevin	Tinlot	0	0	0	0%
PETIT	Jean-Luc	Conseiller communal	Tinlot	0	0	0	0%
RACELLE	Grégory	Conseiller communal	Tinlot	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
BAIRIN	Francis	Bourgmestre	Trois-Ponts	0	0	0	0%
LEGRAND	Claude	Echevin	Trois-Ponts	0	0	0	0%
MARGREVE	Victorine	Conseillère communale	Trois-Ponts	0	0	0	0%
PIETTE	Francis	Conseiller communal	Trois-Ponts	0	0	0	0%
XHURDEBISE	Patrice	Conseiller communal	Trois-Ponts	0	0	0	0%
BELTRAN	Fabien	Bourgmestre	Trooz	0	0	0	0%
DENOOZ	Anne-Lyse	Conseillère communale	Trooz	0	0	0	0%
DOMBARD	André	Conseiller communal	Trooz	0	-	-	0%
DEGEE	Arthur	Conseiller communal	Trooz	-	-	1	100%
JAMAGNE	Marc	Conseiller communal	Trooz	0	0	0	0%
NORI	Enrico	Echevin	Trooz	0	0	0	0%
DESSART	Benoît	Conseiller communal	Verlaine	0	1	1	67%
GERDAY	Vincent	Echevin	Verlaine	1	0	0	33%
ROME	Nathalie	Conseillère communale	Verlaine	0	0	0	0%
SEMAILLE	Marie-Laurence	Conseillère communale	Verlaine	0	0	0	0%
VONECHE	Maxime	Conseiller communal	Verlaine	0	0	0	0%
BASAULA NANGI	Chimaine	Conseillère communale	Verviers	0	0	0	0%
CORTISSE	Stéphanie	Conseillère communale	Verviers	0	0	0	0%
GALLASS	Mohamed-Anass	Conseiller communal	Verviers	0	0	0	0%
STINI	Samira	Conseillère communale	Verviers	0	1	0	33%
VAN BOSSCHE	Jean-Bernard	Conseiller communal	Verviers	0	0	0	0%
de BRAY	Jacqueline	Conseillère communale	Villers-le-Bouillet	0	0	0	0%
FASTRE	Hélène	Echevine	Villers-le-Bouillet	0	0	0	0%
MELIN	Marc	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0	0%
RAVONE	Jean-François	Echevin	Villers-le-Bouillet	0	0	0	0%
THIRY	Xavier	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0	0%
COLAK	Ernur	Echevin	Visé	0	0	0	0%
DEVOS	Véronique	Conseillère communale	Visé	0	0	0	0%
MALMENDIER	Xavier	Echevin	Visé	0	0	0	0%
VANDEVELDE	Camille	Conseillère communale	Visé	0	0	0	0%
WILLEMS	Patrick	Conseiller communal	Visé	0	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO	AGE	AGS	TAUX DE PRÉSENCE
BLESGEN	Gilles	Conseiller communal	Waimes	0	0	0	0%
GAZON	Norbert	Conseiller communal	Waimes	0	0	0	0%
KLEIN	Irène	Conseillère communale	Waimes	0	0	0	0%
LERHO	Guillaume	Conseiller communal	Waimes	0	0	0	0%
STOFFELS	Daniel	Bourgmestre	Waimes	0	0	0	0%
DI NOTTE	Virginie	Conseillère communale	Wanze	0	-	-	0%
FERRI	Romain	Conseiller communal	Wanze	0	0	1	33%
LEBEAU	Caroline	Conseillère communale	Wanze	0	0	0	0%
LHONNAY	Bernard	Echevin	Wanze	0	0	0	0%
MONJOIE	Jérôme	Conseiller communal	Wanze	1	0	0	33%
OHELEN	Aurélié	Echevine	Wanze	-	0	0	0%
BERGER	Yves	Conseiller communal	Waremme	0	0	0	0%
CHABOT	Jacques	Bourgmestre	Waremme	0	0	0	0%
HUMBLET	Julien	Echevin	Waremme	0	0	0	0%
RIGOT	Hervé	Echevin	Waremme	0	0	0	0%
RUELLE	Frédéric	Conseiller communal	Waremme	0	0	0	0%
COURTOIS	Thomas	Bourgmestre	Wasseiges	0	0	0	0%
DUTILLEUX	Julie	Conseillère communale	Wasseiges	0	0	0	0%
RAVIGNAT	Angélique	Conseillère communale	Wasseiges	0	0	0	0%
RENSON	Vincent	Conseiller communal	Wasseiges	0	0	0	0%
SMAL	Jean-Pierre	Conseiller communal	Wasseiges	0	0	0	0%
DELHEZ	Albert	Conseiller communal	Welkenraedt	0	0	1	33%
EL-BRAHMI	Loubna	Conseillère communale	Welkenraedt	0	0	0	0%
HARDY	Luc	Conseiller communal	Welkenraedt	0	0	0	0%
KALBUSCH	Renaud	Echevin	Welkenraedt	0	0	0	0%
SMITS	Joseph	Echevin	Welkenraedt	0	0	0	0%
<b>Taux de présence moyen</b>							<b>11%</b>

1 = Présent    0 = Excusé/Absent    - = Pas ou plus membre de l'AG

## 6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En exécution de l'article L 1523-17 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a établi son rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.n.

### 1. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte à ce jour cinq organes, dont trois de gestion :

- ▶ l'Assemblée générale, constituée des représentants des associés ;
- ▶ le Conseil d'administration composé de 20 administrateurs, en ce compris les membres des organes restreints que sont le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit ;
- ▶ le Bureau exécutif composé de cinq administrateurs, en ce compris le Président et le Vice-président ;
- ▶ le Comité de rémunération composé de cinq administrateurs ;
- ▶ le Comité d'audit composé de quatre administrateurs ;

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique, pour celle ou celui qui l'accepte, une charge de travail et des responsabilités non négligeables. C'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée la stratégie de l'entreprise et les budgets nécessaires pour la mener et contrôle sa mise en œuvre pour in fine arrêter les comptes annuels.

Pour ce faire, l'administrateur doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses systèmes de gestion. Le Code de la Démocratie Locale a très justement formalisé cette nécessité en imposant aux administrateurs de développer et mettre à jour leurs compétences professionnelles dans les domaines d'activité de l'intercommunale, en l'occurrence l'épuration des eaux usées et le démergement. Cette implication nécessite qu'on lui consacre du temps, tant pour acquérir cette maîtrise que pour participer activement aux décisions (étude des dossiers, participation aux réunions, suivi de l'actualité, ...). Au-delà, l'administrateur assume diverses responsabilités, qu'elles soient civiles ou pénales. Il convient d'indemniser cette implication à due concurrence.

Sur recommandation conforme du Comité de rémunération, le montant du jeton de présence revenant aux Administrateurs, Membres du Bureau exécutif par séance à laquelle ils assistent (les membres du CA et BE ne perçoivent qu'un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions organisées à une même date) ainsi que l'indemnité de fonction revenant au Président et au Vice-président du Conseil en sont fixés en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ils sont les suivants :

Rémunération	Montant (138,01)	Récurrence	Maximum
Président	19.997,14 €	/an	
Vice-Président	14.997,86 €	/an	
Administrateur CA	125 €	/séance	12 jetons/an
Membre BE	125 €	/séance	18 jetons/an
Membre Comité Audit	Gratuit		
Membre Comité Rémunération	Gratuit		
Observateur CA	Gratuit		

Vu l'investissement rappelé ci-avant que la fonction d'administrateur implique, son faible coût relatif et le fait que l'intercommunale n'a pas connu à ce jour de difficulté à pourvoir aux postes d'administrateur de son Conseil, ces montants apparaissent comme pertinents et correspondent aux montants autorisés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'allocation d'un montant plus élevé au Président et à la Vice-présidente se justifie par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise nécessaire étant plus précise, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles.

Ces rémunérations ont été fixées dans les limites prévues par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

## 2. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les quatre membres du Comité de Direction, dont le Directeur général (titulaire de la fonction dirigeante locale) ainsi que le Conseiller de la Direction générale.

Le montant brut total des rémunérations pour l'ensemble des fonctions de direction durant l'exercice 2022 s'élève à 624.898,03 €.

En application de l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, n'y sont plus inclus les avantages découlant de l'utilisation privée d'outils de travail tels GSM, ordinateur portable et voiture. Au-delà de ces adaptations, le montant n'évolue qu'en raison de l'index et d'augmentations barémiques..

Ce montant est la mise en œuvre de décisions antérieures à l'exercice et des dispositions réglementaires en la matière dont notamment la nouvelle annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Aucune des fonctions de direction ne perçoit une rémunération supérieure à 245.000€ (indice de référence décembre 2012) et aucun membre ne perçoit de rémunération supérieure à celle du Directeur général.

### 3. Pertinence de la politique globale de rémunération.

Pour des raisons historiques et règlementaires, deux systèmes de rémunération sont en vigueur au sein de l'intercommunale :

- ▶ le personnel ouvrier et employé sont rémunérés selon les barèmes propres à l'intercommunale
- ▶ le Comité de rémunération est chargé de fixer la rémunération des titulaires de fonctions de direction,

Les rémunérations visent à rétribuer les collaborateurs du travail fourni et des responsabilités assumées. Elles doivent être justes et suffisamment attractives que pour permettre à l'intercommunale de s'adjoindre des collaborateurs de qualité.

A ce jour, la rémunération proposée par l'Intercommunale ne l'a pas empêchée de pourvoir les postes ouverts par du personnel de qualité, la stabilité de l'emploi et l'évolution de carrière ayant permis de convaincre les candidats retenus.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'indemnité de départ autre que les montants légalement dus.

Le rapport entre la rémunération la plus élevée (la fonction dirigeante locale) et celle la plus basse est de 5,4.



*Siège social*

# RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ « A.I.D.E. » SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous exerçons pour la première fois le contrôle légal des comptes annuels de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale.

## Rapport sur les comptes annuels

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 440.185.981 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 6.289.020 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Autre point***

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 10 mai 2022, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste..

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne..

## Autres obligations légales et réglementaires

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société. »

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport d'activité
- les comptes annuels et rapports de l'organe d'administration
- le rapport annuel du Comité de rémunération

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Nous n'avons pas pu disposer d'un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultats au 30 juin 2022 (en contradiction avec l'article 3:68 du code des sociétés et des associations). Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 26 mai 2023



#### **« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL**

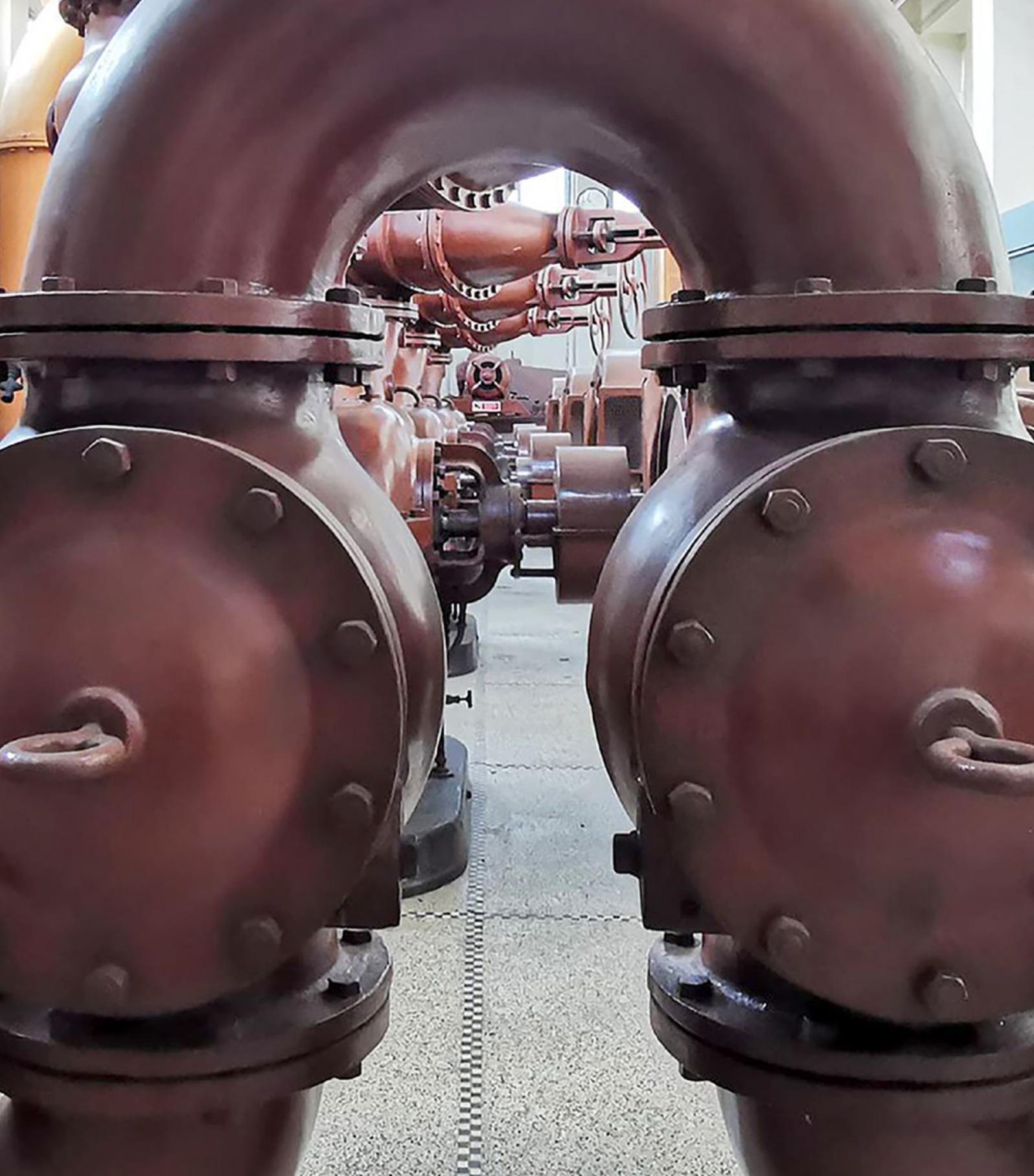
Commissaire  
Représenté par

#### **Axel DUMONT**

Réviser d'entreprises







rue de la Digue, 25 | 4420 Saint-Nicolas  
Tél. +32 (0)4 234 96 96 | Fax +32 (0)4 235 63 49  
aide@aide.be | [www.aide.be](http://www.aide.be)